

Rapport annuel 2010

Ce document est une traduction du texte original en néerlandais. En cas de différences, la version néerlandaise prévaudra. Cette traduction n'est pas juridiquement opposable.

Table des matières

75,2 millions €
Bénéfice net corrigé 2010

433 538
Comptes fin 2010

8,9 millions
Transactions en 2010

À PROPOS DE BINCKBANK	2
Profil de BinckBank	2
Principaux chiffres	3
Événements importants survenus en 2010	5
Message du président du Conseil d'administration	6
Vision, mission, stratégie et objectifs	8
Informations destinées aux actionnaires	15
Calendrier financier 2011	19
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
Retour sur 2010	22
Le détail des résultats financiers	23
Centre de profit Particuliers	26
Centre de profit Professionnels	29
Filiales, coentreprises et participations	31
Perspectives pour l'année 2011	33
Personnel et organisation	34
Entreprise socialement responsable	36
Membres du Conseil d'administration	38
GESTION DU RISQUE ET GESTION DU CAPITAL	42
Événements importants survenus en 2010	42
Appétit pour le risque	43
Risques pour BinckBank	44
Justification de la gestion du risque	50
DÉCLARATION DES ADMINISTRATEURS	51
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	54
Introduction	54
Le Code	54
Le Code des Banques	57
Arrêté article 10 directive de reprise	58
Conclusion	58
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	62
Message du président du conseil de surveillance	62
Composition du Conseil d'administration et du conseil de surveillance	63
Réunions du conseil de surveillance en 2010	63
Réunions de la commission d'audit en 2010	64
Réunions de la commission des risques et du développement des produits en 2010	65
Rémunération du Conseil d'administration	65
Grandes lignes du rapport de rémunération	65
Politique de rémunération 2010	65
Prêts consentis aux membres du Conseil d'administration	66
Concertation avec le Comité d'entreprise	68
Comptes annuels et dividende	68
CV des membres du conseil de surveillance	72
COMPTES ANNUELS	76

À propos de BinckBank

Profil de BinckBank

BinckBank N.V. (BinckBank), société fondée en 2000, est une banque en ligne indépendante pour investisseurs. BinckBank, qui figure parmi les cinq premiers établissements bancaires européens, est coté à la Bourse NYSE Euronext d'Amsterdam. Depuis le 1er mars 2006, l'entreprise compose l'indice Amsterdam Midkap (AMX). Fin 2010, la capitalisation de marché atteignait 864 millions d'euros et le volume moyen quotidien des actions négociées de BinckBank s'élevait en 2010 à 335 700 actions (2009 : 271 522).

BinckBank a pour ambition de s'imposer comme la plus grande banque d'Europe en ligne pour investisseurs. Numéro un du marché néerlandais et numéro deux en Belgique, fort d'une part de plus de 10 % sur le marché des courtiers en ligne en France, BinckBank est bien placé pour parvenir à son objectif. Fin 2010, BinckBank gérait 433 538 comptes, dont 358 469 aux Pays-Bas, 41 584 en Belgique et 33 485 en France. Les recettes totales issues des activités d'exploitation s'élevaient à 185 millions d'euros et le bénéfice net corrigé de 2010 s'élevait à 75 millions d'euros. BinckBank aspire à pouvoir reverser 50 % de son bénéfice net corrigé à ses actionnaires sous la forme de dividendes.

BinckBank dispose de deux divisions opérationnelles, le centre de profit Professionnels et le centre de profit Particuliers. La branche Particuliers propose des services aux investisseurs particuliers sous les labels Alex et Binck. Par le biais du label Alex, BinckBank s'adresse à l'investisseur néerlandais particulier qui souhaite faire fructifier son patrimoine. Outre le site d'investissement très détaillé, Alex propose des produits d'épargne en ligne, une gestion de patrimoine, des fonds de placement et des formations à l'investissement. Avec le label Binck, BinckBank s'adresse à l'investisseur actif qui agit de manière autonome aux Pays-Bas, en Belgique et en France.

BinckBank exécute des ordres pour cet investisseur particulier à des tarifs compétitifs, en combinaison avec une série d'instruments comme un site d'investissement professionnel, qui offre entre autres un affichage en temps réel des cours et des informations et des analyses, des études et des ordres très précis.

Aux Pays-Bas, Alex et Binck ont remporté plusieurs fois ces dernières années le prix du Meilleur courtier en ligne. En Belgique, le prix Institution d'investissement éducative lui a été décerné et, pour la première fois, Binck a également été désigné en 2010 par les investisseurs de France Meilleur courtier.

Outre les investisseurs particuliers, BinckBank propose des services à plus de cent partenaires professionnels. Le centre de profit Professionnels propose ses services aux gestionnaires de patrimoine, aux banques, aux assurances et aux fonds de pension aux Pays-Bas et en Belgique. Via le service en ligne, BinckBank assure l'ensemble du processus de transaction de titres et le processus administratif bancaire correspondant. Les clients professionnels peuvent opter pour un contrat de prestation de services avec BinckBank ou pour une utilisation indépendante du logiciel proposé par la filiale, Syntel, qui permet au client de prendre en charge l'exécution de sa prestation de services.

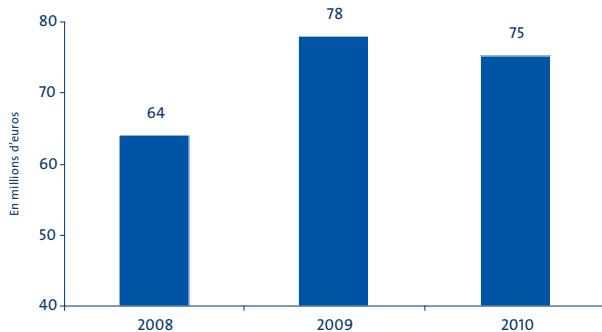
BinckBank s'est implanté aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Espagne. Fin 2010, l'entreprise comptait 565 salariés à temps plein. BinckBank a également des intérêts dans Syntel (fournisseur logiciel), ThinkCapital (producteur de trackers), BeFrank (constitution de pension) et TOM (plateforme de trading multilatérale).

Principaux chiffres

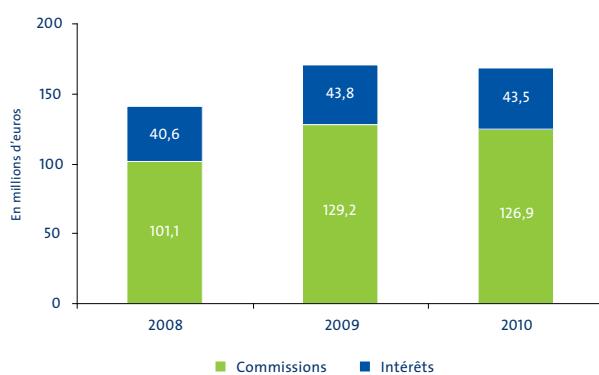
x € 1 000	EF*10	EF*09	Δ EF*09
Chiffres clients			
Nombre de comptes	433 538	373 574	16%
<i>Particuliers</i>	406 078	348 188	17%
<i>Professionnels</i>	27 460	25 386	8%
Nombre de transactions	8 854 215	9 617 181	-8%
<i>Particuliers</i>	8 268 167	9 144 980	-10%
<i>Professionnels</i>	586 048	472 201	24%
Fonds sous gestion	14 124 667	10 942 742	29%
<i>Particuliers</i>	9 739 332	8 031 695	21%
<i>Professionnels</i>	4 385 335	2 911 047	51%
Comptes de résultats			
Produits d'intérêts nets	43 587	43 825	-1%
Produits nets de commissions	126 970	129 240	-2%
Autres produits	13 599	9 661	41%
Résultat sur instruments financiers	620	4 353	-86%
Variations de valeurs exceptionnelles sur actifs financiers	70	(857)	-108%
Total des revenus générés par les activités d'exploitation	184 846	186 222	-1%
Frais de personnel	45 480	43 185	5%
Amortissements	34 798	35 939	-3%
Autres charges d'exploitation	44 223	43 388	2%
Total des charges d'exploitation	124 501	122 512	2%
Résultats d'exploitation	60 345	63 710	-5%
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	(1 386)	(1 466)	-5%
Autres revenus hors exploitation	23	-	100%
Résultat avant impôts	58 982	62 244	-5%
Impôts	(14 837)	(15 083)	-2%
Bénéfice net	44 145	47 161	-6%
Bénéfice imputable aux participations minoritaires	95	-	100%
Bénéfice net imputable aux actionnaires de BinckBank	44 240	47 161	-6%
Amortissement IFRS	28 196	28 196	
Avantage fiscal résultant de l'amortissement du goodwill	2 792	2 792	
Bénéfice net corrigé	75 228	78 149	-4%
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période	74 080 265	74 897 706	
Bénéfice net corrigé par action	1,02	1,04	-2%
Bilan et adéquation des fonds propres			
Total du bilan	3 216 768	2 930 010	10%
Fonds propres	468 913	480 359	-2%
Total capitalisé	131 257	95 569	37%
Ratio BRI	23,9%	18,4%	
Ratio de solvabilité	15,7%	13,0%	
Coefficient d'exploitation			
Coefficient d'exploitation	67%	66%	
Coefficient d'exploitation hors amortissement IFRS	52%	51%	

*EF = Exercice Financier

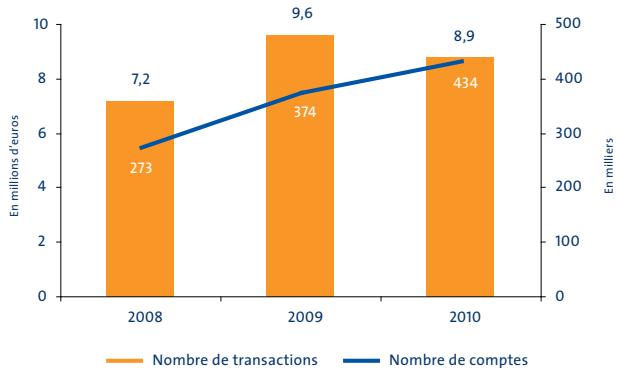
Bénéfice net corrigé



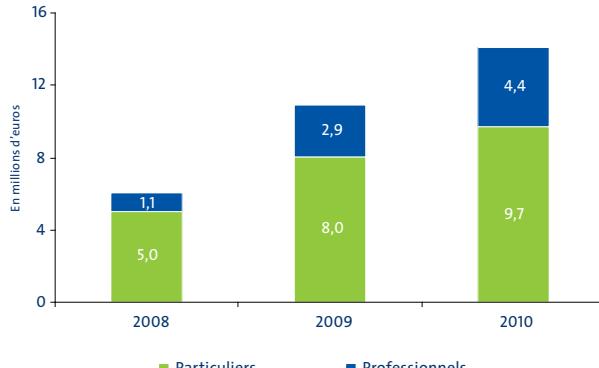
Produits d'intérêts et de commissions



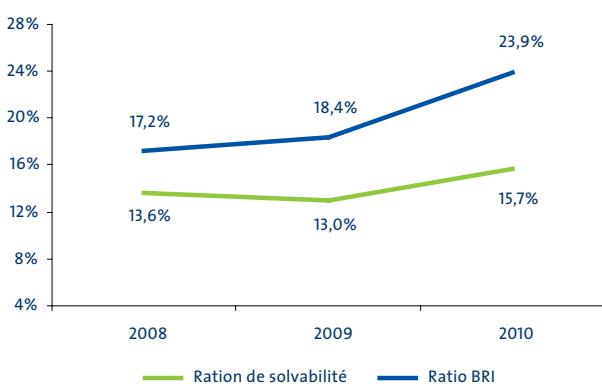
Nombre de transactions et de comptes



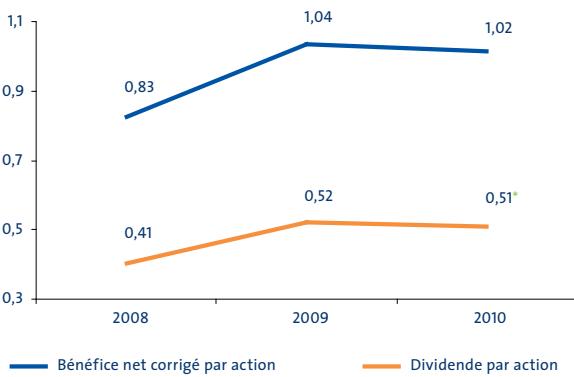
Fonds sous gestion



Solvabilité



Chiffres par action BinckBank



* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2011.

Événements importants survenus en 2010



Message du président du Conseil d'administration

Chers lecteurs,

Avec un bénéfice net corrigé de 75 millions €, l'année 2010 a été excellente pour BinckBank. Même si les volumes de transactions ont reculé de 8 % en raison de la morosité économique ambiante, notre bénéfice net corrigé n'a baissé que de 4 % par rapport au niveau record atteint en 2009. Le repli des produits tirés des commissions perçues sur les transactions a été en partie compensé par la hausse des produits issus des commissions et d'autres honoraires, dont les commissions perçues au titre des activités de gestion de fonds et des services BPO. Ces résultats constituent la prochaine étape de notre stratégie visant à développer d'autres activités en dehors du courtage, ce qui a pour effet de réduire l'incidence de la volatilité et de l'humeur des marchés sur nos bénéficiaires. Le bénéfice net corrigé de 2010 s'élève à 1,02 € par action. Conformément à sa politique en matière de dividende, BinckBank demandera à ses actionnaires leur accord pour la distribution de 50 % du bénéfice net corrigé à titre de dividende, ce qui portera le dividende final à 0,27 € par action. Le dividende total pour 2010 s'élève par conséquent à 0,51 € par action.

BinckBank est parvenu à renforcer sa position dans les pays dans lesquels il opère en 2010. Aux Pays-Bas, le nombre de comptes de détail a augmenté de 12 %, atteignant 331 686. En Belgique, nous avons ouvert 8 150 nouveaux comptes de détail pour les clients, soit une hausse de 25 %. Nos activités ont également le vent en poupe en France, avec une croissance de 86 % (11 328 nouveaux comptes titres). BinckBank a élargi sa palette de produits et de services proposés en France l'an dernier. Après l'introduction du si populaire « Service de Règlement Différé » (SRD), le nombre de transactions a fortement augmenté au quatrième trimestre 2010, ce qui nous a permis d'accroître notre part de marché en France au-delà des 10 % sur le segment des courtiers en ligne. En France également, Binck a été élu meilleur courtier par les lecteurs du magazine financier MoneyWeek. De nombreuses innovations ont été introduites aux Pays-Bas, avec le lancement de Binck Protrader, du supermarché de Fonds, d'une application pour l'iPhone et de Squawkbox. Squawkbox permet à nos clients de suivre les événements sur le marché et de discuter avec des modérateurs professionnels. Enfin, Alex Asset Management a une nouvelle fois engrangé des succès en 2010, parvenant à obtenir de bons résultats pour nos clients ainsi qu'une augmentation des actifs sous gestion de 82 %, atteignant 610 millions €.

De nouvelles initiatives ont été lancées en 2010 dans le domaine du développement commercial, telle que la création d'une coentreprise avec Delta Lloyd. BeFrank est un nouveau gestionnaire de fonds de pension qui, tout comme BinckBank, proposera des produits transparents et à bas coût assortis d'un excellent niveau de service. Avec l'acquisition de ThinkCapital en novembre 2010, BinckBank profitera de la croissance rapide des fonds indiciens cotés en bourse (trackers). ThinkCapital et BinckBank conjuguent leurs forces dans le but de faire entrer les fonds indiciens de plain-pied sur le marché néerlandais. BinckBank fournira le réseau de distribution, tandis que ThinkCapital se chargera du développement des produits pour son compte.

Notre centre de profit Professionnels a enregistré de bons résultats. Le total des actifs sous gestion a augmenté l'an dernier de 51 %, atteignant 4,4 milliards €, et le résultat a affiché une hausse de 53 %, atteignant 6,8 millions €. Les gérants de placements indépendants ont placé une plus grande partie de leurs actifs sous gestion auprès de BinckBank en 2010, et de nouveaux gérants de fonds ont également décidé de placer leurs opérations de courtage auprès de BinckBank. En septembre, la collaboration entre SNS Bank et BinckBank a été renforcée par l'externalisation et la gestion de l'exécution des ordres au marché pour les clients de SNS Bank.

Nous envisageons de continuer à lancer de nouveaux produits en 2011. En janvier, nous avons déjà lancé la communauté en ligne Shares avec le soutien de la Vereniging van Effectenbezitters et de la Flemish Federation of Investment Clubs and Investors (VFB), qui rassemble les investisseurs privés, qu'ils soient clients ou pas, et qui leur donne l'opportunité de partager leur expérience. BinckBank a également pris une décision concernant le prochain pays dans lequel elle compte opérer et nous élargirons au milieu de 2012 la gamme de nos services en Italie. L'Italie est l'un des principaux marchés de courtage en Europe et comparable sous divers aspects aux Pays-Bas. Nos études ont révélé l'existence d'un créneau pour un acteur aussi spécialisé que BinckBank.

Même si nous demeurons optimistes quant à la croissance future et aux perspectives pour BinckBank, notre bénéfice demeure tributaire de l'activité de nos clients sur le marché. La volatilité et la direction prise par les marchés constituent des facteurs essentiels. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas en mesure de publier des prévisions spécifiques concernant les résultats en 2011. BinckBank continuera de porter ses efforts sur le développement de sa clientèle, aussi bien aux Pays-Bas qu'à l'étranger, afin d'atteindre ses objectifs.

Je tiens à faire part de ma gratitude à tous nos clients et actionnaires pour la confiance qu'ils ont accordée à BinckBank et je remercie nos collaborateurs pour le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de l'année dernière.

Amsterdam, le 10 mars 2011

*Koen Beentjes
Président du Conseil d'administration, BinckBank*



Vision, mission, stratégie et objectifs

Vision

Les moteurs de recherche, les communautés et les sites comparateurs en ligne permettent aux consommateurs d'échanger des informations et de comparer des produits et services. Par conséquent, les consommateurs gagnent en influence, puisqu'ils peuvent faire entendre leur voix dans le monde entier sur la Toile et les réseaux sociaux tels que Twitter, et exercer une influence directe sur les organisations. L'image des entreprises est actuellement de plus en plus déterminée par les expériences des consommateurs que ces derniers publient sur Internet. Nous sommes convaincus que le courtier en ligne de demain ne pourra se distinguer des autres que s'il offre des services et des produits qui créent une véritable valeur ajoutée, car les ordres au marché commencent à devenir monnaie courante. En outre, la clarté et l'ouverture jouent un rôle croissant dans la prestation de services destinée aux consommateurs financiers. Ce n'est que de cette façon que nous serons à même de satisfaire nos clients.

BinckBank s'adresse également aux professionnels. Ceux-ci sont chaque fois plus nombreux à exiger une rapidité d'exécution des ordres à un prix abordable ainsi qu'une banque de dépôt fiable. Nous constatons qu'un nombre croissant de banques et de compagnies d'assurance externalisent leurs services de transactions boursières. Le processus lié à l'exécution et au traitement administratif d'une transaction boursière constitue pour ces acteurs une opération coûteuse sur le plan financier et humain. Pour les professionnels, il devient sans cesse plus compliqué de suivre le rythme des changements réglementaires et législatifs affectant le monde de la finance. Par exemple, en 2010, le secteur financier a été confronté à la modification de la loi néerlandaise sur les virements de titres, la directive MiFID II, la directive relative au crédit à la consommation, les règles en matière de transparence des provisions et les nouvelles directives bancaires.

Missie

Depuis sa création, BinckBank a pour mission de surprendre les investisseurs en offrant bien plus que ce que les clients seraient en mesure d'attendre d'une banque. Tant au niveau des produits et des prix qu'au niveau du service, BinckBank entend toujours aller au-delà des attentes des clients. Ainsi, sur le marché de la banque de détail, nous aspirons à offrir aux investisseurs particuliers les mêmes outils d'investissement qu'aux investisseurs professionnels. Sur le marché Business to Business, BinckBank propose des partenariats aux professionnels afin de leur permettre de profiter des économies d'échelle de la plateforme BinckBank, d'utiliser une infrastructure d'excellente qualité et de les aider à répondre à tout instant à la complexité croissante de la réglementation et de la législation.

BinckBank entend de la sorte satisfaire sa clientèle et, ainsi, créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires. Nous voulons continuer de surprendre positivement nos clients grâce à des produits d'excellente qualité et à un service parfaitement adapté pour notre clientèle et ce, à des prix défiant toute concurrence. Grâce à notre offre de services, nous avons pour ambition de satisfaire nos clients et souhaitons qu'ils jouent le rôle d'ambassadeurs de BinckBank.

Ambition

BinckBank, qui est une banque en ligne pour investisseurs, fait partie des 5 plus grands courtiers en ligne d'Europe.

Notre ambition est de devenir la plus grande banque pour investisseurs d'Europe, en termes de nombre de comptes titres, de transactions, de bénéfice et de portée géographique.

Objectifs stratégiques

BinckBank s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

Préserver notre réputation et conserver la confiance des clients

BinckBank est tributaire de la confiance que lui accordent ses clients (particuliers). Son âge, relativement jeune, ses fonds propres, sa valeur marchande et le grand nombre de clients et de fonds sous gestion rendent BinckBank quelque peu plus sensible aux questions de confiance. Conserver une bonne réputation et la confiance des clients sont par conséquent essentiels. Depuis sa création, BinckBank accorde une place prépondérante à ses clients, ce qui lui permet de les satisfaire au mieux.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

En 2010, 20 % du nombre de comptes ouverts nous ont été amenés par nos clients, par le biais de programmes de parrainage. Notre prestation de services a atteint un score de 8 (sur une échelle de 1 à 10) pour ce qui est de la satisfaction client.

Extension des activités de courtage en ligne (Particuliers)

La croissance des produits opérationnels de BinckBank est principalement portée par les activités de courtage en ligne (revenus issus des transactions) du centre de profit Particuliers. Pour favoriser la poursuite de la croissance des produits opérationnels, BinckBank souhaite étendre ses activités de courtage en ligne par le biais de :

- La poursuite de sa croissance aux Pays-Bas, en Belgique et en France, via l'introduction de nouveaux produits et services
- L'extension de sa couverture géographique en Europe.

Notre modèle privilégié pour la croissance internationale consiste en une combinaison de « greenfield operation » (lancement propre), éventuellement complétée par une accélération de la croissance par le biais d'acquisitions « add on ». L'un et l'autre sont tributaires des spécificités locales du marché concerné.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

L'an dernier, BinckBank est parvenue à réaliser une croissance substantielle du nombre de comptes titres aux Pays-Bas (24 320 comptes, + 11%), en Belgique (8 150 comptes, + 25%) et en France (11 328 comptes, + 86%). BinckBank occupe la place de numéro un aux Pays-Bas et celle de numéro deux en Belgique. En France, BinckBank est parvenu à se tailler une part de 10 % du marché du courtage en ligne en deux ans, ce qui lui vaut de figurer à la cinquième place en France.

BinckBank a finalisé en 2010 le processus décisionnel relatif au lancement de ses activités dans un quatrième pays. Ainsi, en 2011, nous allons entamer les préparatifs nécessaires au lancement de nos activités en Italie, qui devrait se réaliser vers la mi-2012.

Expansion en dehors de la chaîne du courtage en ligne : activités de constitution de pension et de gestion de patrimoine

BinckBank aspire à long terme à étendre son offre de services aux activités de constitution de pension et de gestion de patrimoine. Dans ce cadre, le mode d'engrangement vise la gestion et l'administration de patrimoine, ce qui débouchera sur un afflux de revenus plus stable.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

Alex Asset Management a progressé en 2010 de 82 %, pour atteindre pas moins de 610 millions d'euros de fonds sous mandat. En 2010, Alex Asset Management a poursuivi son évolution dans le domaine des activités de constitution de pension et de gestion de patrimoine. En juillet 2010, BinckBank a annoncé le lancement d'une nouvelle collaboration avec Delta Lloyd dans le secteur des pensions via la création de la coentreprise BeFrank.

BinckBank a acquis en novembre 2010 une participation de 60 % au capital de ThinkCapital, une société néerlandaise de gestion de fonds indiciens (trackers).

Croissance des Services Professionnels

Le centre de profit Professionnels propose les services suivants :

- Prestation de services aux gestionnaires de patrimoine indépendants
- Services Business Processing Outsourcing (BPO) pour les banques, les compagnies d'assurance et les fonds de pension
- Bureau de courtage indépendant

BinckBank a pour objectif de poursuivre l'expansion de ces activités dans ces trois segments aux Pays-Bas et en Belgique et offrira également à terme ces services en France.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

Le centre de profit Professionnels a connu une évolution positive en 2010. Fin 2010, le centre de profit Professionnels a offert ses services à plus de cent gestionnaires de patrimoine indépendants, avec un patrimoine sous mandat de plus de 3 milliards d'euros. Les services BPO ont également été couronnés de succès. En 2010, des contrats BPO ont été conclus avec SNS Bank et BeFrank.

Optimisation de l'efficacité opérationnelle et de la continuité de la prestation de services

BinckBank s'est fixé comme objectif stratégique d'utiliser efficacement l'infrastructure existante (back-office et plateforme informatique) en y réalisant un maximum de transactions à un prix concurrentiel par transaction afin d'améliorer de la sorte la rentabilité de BinckBank. Les économies d'échelle et un volume de transactions sont essentiels pour rester compétitif à plus long terme. Par conséquent, il est important que BinckBank parvienne à attirer un volume maximal sur sa plateforme. Le volume de transactions peut être accru de différentes manières :

- Par la croissance du nombre de titulaires de comptes dans les marchés existants
- Par l'introduction de nouveaux produits et services générateurs de transactions
- Par l'offre d'accès à l'infrastructure de BinckBank (services BPO) aux clients professionnels
- Par l'adhésion de nouveaux pays à la plateforme existante.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

Back-office central et plateforme informatique

Le back-office central de BinckBank est basé à Amsterdam. C'est là que toutes les transactions sont réalisées, y compris les transactions de Belgique et de France. Cette organisation centrale pour le traitement et la gestion des transactions boursières est très efficace, à tel point qu'il

est possible d'appliquer un tarif abordable par transaction. En 2010, BinckBank a inauguré ses nouveaux centres informatiques qui lui permettent de garantir la continuité de ses services. Ces services facilitent également la poursuite de la croissance de l'entreprise, ainsi que sa rentabilité. Au cours de l'année 2010, différents projets ont visé l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la plateforme informatique.

En 2011, nous allons poursuivre le développement de notre plateforme informatique européenne, ce qui nous permettra de servir encore plus de marchés européens à l'avenir et de réduire le délai de commercialisation de nouveaux produits et services.

Succursales étrangères : Structure de coûts avantageuse et fixe

BinckBank développe ses activités à l'international par le biais de succursales, qui présentent une structure de coûts avantageuse et fixe, étant donné que BinckBank déploie quasi uniquement des activités de front office (vente et service clientèle) dans les succursales étrangères. Les autres activités sont organisées de manière centrale aux Pays-Bas.

Attention permanente accordée à la maîtrise des coûts
Chez BinckBank, nous sommes convaincus que la maîtrise des coûts passe par l'excellence opérationnelle. En travaillant en permanence sur les améliorations structurelles de nos méthodes de travail, nous parviendrons à maîtriser nos coûts. BinckBank a pour objectif de maintenir son coefficient d'exploitation, hors amortissement IFRS, autour de 50 %. En 2010, ce ratio s'élevait à 52 %.

Expertise

Les salariés de BinckBank ont acquis ces dernières années un savoir-faire approfondi dans le traitement et l'administration des opérations d'achat et de vente de titres, ce qui a favorisé l'efficacité et la continuité de nos services.

“ BinckBank, le spécialiste par excellence des services de courtage en ligne ”

Mise en oeuvre d'une politique financière conservatrice BinckBank mène une politique financière conservatrice et fait le choix de la prudence lorsqu'il s'agit d'investir les avoirs de ses clients. La stratégie de gestion de fonds de BinckBank a pour but de conserver une position de liquidité et de solvabilité solide. Elle cherche donc en permanence le juste équilibre entre la quantité de fonds

propres conservée, le rendement et les risques. BinckBank se fixe pour objectif de maintenir un ratio de solvabilité aux alentours de 12 % et 20 %.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

La position en termes de fonds propres de BinckBank a été adéquate tout au long de l'année 2010. BinckBank dispose de suffisamment de fonds propres de 1ère catégorie pour poursuivre la croissance des activités. Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2010 s'élevait à 15,7 %, soit dans la fourchette fixée de 12-20 %.

Rendement attractif pour les actionnaires

BinckBank vise un Total Shareholder Return (TSR, retour sur investissement total des actionnaires, rendement + dividendes) attractif pour ses actionnaires.

Quelles sont les performances de BinckBank en la matière à la fin 2010 ?

Le dividende par action de 2010 s'élevait à 0,51 € (EF09 0,52 €) et le rendement de dividende était de 4,4 % (EF09 4,1%). Au début de 2010, le cours de l'action BinckBank se situait à 12,51 €. L'action de BinckBank a clôturé à 11,60 € le 31 décembre 2010.

Respect des nouvelles lois et réglementations

BinckBank opère sur des marchés régulés et surveillés, dans le cadre desquels l'ensemble des acteurs doivent être servis correctement. BinckBank doit répondre en permanence aux lois et législations du secteur financier (compliance), qui n'ont de cesse d'évoluer.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

BinckBank a lancé différents projets en interne afin de s'assurer qu'elle est toujours en conformité avec les nouvelles lois et les nouvelles réglementations.

Responsabilité sociale d'entreprise

Par le biais de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), BinckBank entend inspirer et maintenir une confiance durable en ses activités. Notre politique RSE repose sur la priorité que nous accordons à nos clients.

Quelle est la position de BinckBank fin 2010 ?

En 2010, BinckBank a développé une politique RSE comportant les volets suivants :

- Investissement durable
- Formation des investisseurs
- Sécurité des investissements en ligne

La politique RSE fait partie intégrante des services de BinckBank et est intégrée à la prise de décision concernant les innovations et le développement de nouveaux produits.

Objectifs quantitatifs

Les objectifs quantitatifs à moyen terme revus à la hausse en 2009 restent inchangés. Pour les trois années à venir, soit jusqu'au 31 décembre 2013, BinckBank s'est fixé les objectifs suivants :

Objectifs à moyen terme	Objectifs fin EF13	Réalisation fin EF1	Réalisation en % fin EF10
Particuliers Pays-Bas Comptes titres	330 000	242 210	73 %
Particuliers Belgique Comptes titres	90 000	40 907	45 %
Particuliers France Comptes titres	80 000	24 465	31 %
Nombre de contrats BPO	10	4*	40 %
Total capacité épargne	€ 1,5 milliard	€ 718 millions	48 %
Total fonds sous gestion	€ 15 milliard	€ 14 millions	93 %

* dont 2 contrats BPO qui ne sont pas encore opérationnels

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> Numéro un aux Pays-Bas et un acteur de premier plan en Belgique et en France Satisfaction client élevée et développement de produits et innovations rapide Forte position financière/solvabilité et profil de risque Back-office central & plateforme informatique efficaces (économies d'échelle) Parfaite maîtrise des opérations d'achat et vente de titres 	<ul style="list-style-type: none"> Élargissement de la palette de services fournis aux investisseurs particuliers et aux consommateurs financiers sur les marchés existants Extension de la présence en Europe Tendance parmi les professionnels à externaliser le traitement des transactions et l'administration des titres MiFID et les exigences de meilleure exécution via TOM
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Dépendance à l'égard d'un groupe relativement restreint de clients particuliers très actifs Charges fixes importantes 	<ul style="list-style-type: none"> Morosité des investisseurs Saturation du marché néerlandais Concurrence accrue/pression croissante sur les prix Changements de la législation et de la réglementation Manque de personnel spécialisé

Royaume-Uni	
Population :	62,3 millions
Investisseurs particuliers :	2,5 millions
% activités en ligne :	46 %
Accès Internet :	82 %
Courtiers en ligne :	Barclays, HSBC, E*Trade, Lloyds
Niveau de prix moyen :	Commission immédiate/moyen
Produits les plus vendus :	Spread betting, CFD, FX

Scandinavie	
Population :	24,6 millions
Investisseurs particuliers :	1,8 million
% activités en ligne :	39 %
Accès Internet :	90 %
Courtiers en ligne :	Nordea, Nordnet, Saxo, Avanza
Niveau de prix moyen :	Très bas
Produits les plus vendus :	Actions, fonds indiciens cotés en Bourse et obligations

Allemagne	
Population :	82,3 millions
Investisseurs particuliers :	2,6 millions
% activités en ligne :	38 %
Accès Internet :	79 %
Courtiers en ligne :	DAB, Comdirect, Cortal Consors, FlatEx
Niveau de prix moyen :	Bas/moyen
Produits les plus vendus :	Actions, obligations, contrats de gré à gré et warrants

Marchés internes NL/BE/FR	
Population :	91,8 millions
Investisseurs particuliers :	3,3 millions
% activités en ligne :	52 %
Accès Internet :	74 %
Courtiers en ligne :	Keytrade, Fortuneo, Boursorama
Niveau de prix moyen :	Moyen
Produits les plus vendus :	Actions, options, warrants et fonds

Pologne	
Population :	38,5 millions
Investisseurs particuliers :	0,5 million
% activités en ligne :	6 %
Accès Internet :	58 %
Courtiers en ligne :	Supermakler, BPH, mBank, IDMSA
Niveau de prix moyen :	Très bas
Produits les plus vendus :	Fonds locaux et actions

Espagne	
Population :	40,4 millions
Investisseurs particuliers :	1,6 millions
% activités en ligne :	35 %
Accès Internet :	60 %
Courtiers en ligne :	Renta4, Selftrade, Bankinter
Niveau de prix moyen :	Bas/moyen
Produits les plus vendus :	Fonds, CFD, warrants

Italie	
Population :	58,1 millions
Investisseurs particuliers :	2,3 millions
% activités en ligne :	27 %
Accès Internet :	50 %
Courtiers en ligne :	Fineco, IW Bank, Directa
Niveau de prix moyen :	Bas/moyen
Produits les plus vendus :	Actions et produits dérivés

Suisse	
Population :	7,6 millions
Investisseurs particuliers :	0,5 million
% activités en ligne :	16 %
Accès Internet :	80 %
Courtiers en ligne :	Swissquote, Postfinance
Niveau de prix moyen :	Élevé
Produits les plus vendus :	Actions et fonds

Source: CIA World Factbook, comScore data, company data

BinckBank : perspective européenne

Le marché européen du courtage en ligne est fragmenté. Les acteurs sont nombreux dans les pays d'Europe (de l'Ouest), parmi lesquels seul un nombre limité opère à l'échelon européen.

Une partie des plus grands courtiers européens appartient (en partie) aux grandes banques. En général, ils appliquent une stratégie différente de celle d'un acteur spécialisé comme BinckBank. Alors que BinckBank se concentre clairement sur les services de courtage en ligne et sur ceux concernant les transactions boursières, les principaux acteurs se développent pour leur part de plus en plus sous la forme de banque en ligne et se donnent pour objectif d'élargir la palette de produits en proposant des comptes courants, des cartes de crédit, des prêts immobiliers et des assurances. Ces services sont souvent proposés grâce à la connaissance des produits de la maison mère. Cet élargissement s'opère selon nous au détriment de leurs clients investisseurs actifs, ce qui ouvre de formidables perspectives de croissance pour des sociétés spécialisées telles que BinckBank.

“ L'entrée des sociétés de courtage concurrentes sur le marché des services bancaires ouvre des perspectives pour BinckBank ”

Les acteurs du marché tablent depuis longtemps sur la concentration au niveau européen des sociétés du secteur qui aurait pour but de garantir la croissance à plus long terme. Aucun signe annonçant que le phénomène de concentration serait à l'œuvre n'a pour l'heure été constaté. De nombreux courtiers sont entre les mains de (grandes) banques qui financent souvent partiellement leurs activités bancaires à l'aide de l'excédent de liquidités de la société de courtage. La société de courtage accapare une quantité limitée des fonds propres d'une banque et sa valeur est limitée par rapport à celle de la banque. Le désengagement de la société de courtage n'est pas envisagé comme une solution en raison des éventuelles restructurations de bilan de la maison-mère (voir pages 12 et 14 pour un aperçu des concurrents et de l'état du marché du courtage en ligne européen).

Élargissement européen à l'Italie

BinckBank envisage de poursuivre son expansion à la mi-2012 en proposant ses services non seulement aux investisseurs néerlandais, belges et français, mais aussi aux italiens. Le marché italien est l'un des plus grands marchés d'investisseurs particuliers d'Europe. Au total, environ 45 millions de transactions sont réalisées par les investisseurs italiens, soit le triple par rapport aux Pays-Bas. À l'instar des investisseurs néerlandais, les investisseurs italiens sont de grands adeptes des produits dérivés. Les prix en Italie se situent entre ceux de la France et de la Belgique. Les deux principaux acteurs en Italie sont Fineco (qui appartient à Unicredito) et IW Bank (filiale d'UBI Banca). À l'instar de ce qui se passe dans les autres pays européens, les principaux acteurs proposant des services d'investissement en ligne évoluent pour devenir des banques en ligne, ce qui les détourne des investisseurs particuliers. Outre les deux mastodontes, l'Italie compte encore quatre plus petits courtiers en ligne.

BinckBank face aux autres courtiers en ligne européens

	BinckBank	IW Bank	Fineco	Boursorama	Keytrade	Comdirect	Swissquote	Avanza	Nordnet
Marché intérieur	Pays-Bas (n° 1)	Italie	Italie	France	Belgique (n°1)	Allemagne (n°1)	Suisse	Suède	Suède
Capitalisation de marché (au 31-12-10)	€ 864 Millions	€ 147 Millions	Participation	€ 691 Millions	Participation	€ 1017 Millions	€ 785 Millions	€ 726 Millions	€ 395 Millions
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Delta Lloyd N.V. (>10%) • Boron Investments (>5%) • Navitas B.V. (>5%) • Delta Deel-nemingefonds NV (>5%) • Oppenheimer Funds (>5%) 	<ul style="list-style-type: none"> • UBI Banca (80,5%) 	<ul style="list-style-type: none"> • UniCredit Group (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Société Générale (55,5%) • La Caixa (20,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit Agricole (100%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerzbank (80,5%) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Burki (14,5%) • P. Buzzi (14,5%) • Alken Fund European Opportunities RACC (5,8%) • J. Pfau (5,6%) • M. Fontana (5,5%) • PEC Global Equity Fund (5,8%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Investment AB Öresund (21,4%) • Sven Hagströmer (incl. fam.) (7,3%) • Lannebo fonder (6,1%) • Swedbank Robur Fonder AB (6,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> • E. Öhman J. (30,2%) • Premiefinans AB (10,3%)
							Per 31-12-2008		
Nombre de comptes (2009A)	373 574	98 600	878 502	682 518	118 790	1 419 037	142 702	279 000	308 600
Résultat net (2009)	€ 186 Millions	€ 68 Millions	€ 265 Millions	€ 240 Millions	€ 42 Millions	€ 258 Millions	€ 66 Millions	€ 50 Millions	€ 89 Millions
Charges d'exploitation (2009)	€ 123 Millions	€ 59 Millions	€ 175 Millions	€ 132 Millions	€ 14 Millions	€ 198 Millions	€ 38 Millions	€ 23 Millions	€ 64 Millions
Bénéfices avant impôts (2009)	€ 62 Millions	€ 9 Millions	€ 74 Millions	€ 70 Millions	€ 20 Millions	€ 76 Millions	€ 28 Millions	€ 27 Millions	€ 24 Millions
Autres pays	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni • Autriche • Allemagne • France • Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> • n/a 	<ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni • Espagne • Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Autriche 	<ul style="list-style-type: none"> • n/a 	<ul style="list-style-type: none"> • n/a 	<ul style="list-style-type: none"> • Norvège • Danemark • Finlande • Allemagne • Luxembourg

Source : études et données internes à l'entreprise

Informations destinées aux actionnaires

L'action BinckBank est cotée en continu sur NYSE Euronext (Amsterdam). Depuis le 1er mars 2006, elle fait partie de l'indice Amsterdam Midkap (AMX), avec un facteur de pondération au 31 décembre 2010 de 2,32 % de l'indice. Le code ISIN de l'action est le NL0000335578 (Reuters : BINCK AS, Bloomberg : BINCK NA). En 2010, l'action a été suivie par des analystes d'ABN AMRO, d'ING, de KBC, de Kempen & Co, de Kepler Capital Management, de Petercam, de Rabo Securities, de RBS, de SNS Securities et de Theodoor Gilissen. Le nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2010 atteignait 74 500 000 avec une capitalisation de marché de 864 millions d'euros (2009 : 954 millions d'euros). Depuis le 21 mars 2006, il est également possible de négocier des options sur les actions ordinaires BinckBank.

Principaux chiffres

à propos de l'action BinckBank

	2010	2009	2008
Bénéfice par action	€ 0,60	€ 0,63	€ 0,43
Bénéfice corrigé par action	€ 1,02	€ 1,04	€ 0,83
Dividende par action*	€ 0,51	€ 0,52	€ 0,41
Rendement du dividende en % (o.b.v. cours de clôture fin d'année)	4,4%	4,1%	7,5%
Valeur nette d'inventaire	€ 6,30	€ 6,31	€ 6,20
Cours de clôture de l'action BinckBank N.V.	€ 11,60	€ 12,54	€ 5,45
Rapport cours/bénéfice	11,4	12,1	6,6
Indice AMX	639	519	312

* Pour 2010, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires

Cours de l'action et volumes échangés

	2010	2009	2008
Cours d'ouverture	€ 12,51	€ 5,54	€ 10,11
Plus haut	€ 13,66	€ 14,00	€ 10,23
Plus bas	€ 8,91	€ 5,35	€ 4,10
Cours de clôture	€ 11,60	€ 12,54	€ 5,45
Turnover du titre	86 610 504	69 509 627	90 492 493
Turnover – plus haut	4 844 483	1 215 751	2 287 767
Turnover – plus bas	44 598	32 437	24 802
Turnover – plus bas	335 700	271 522	353 486

Capital

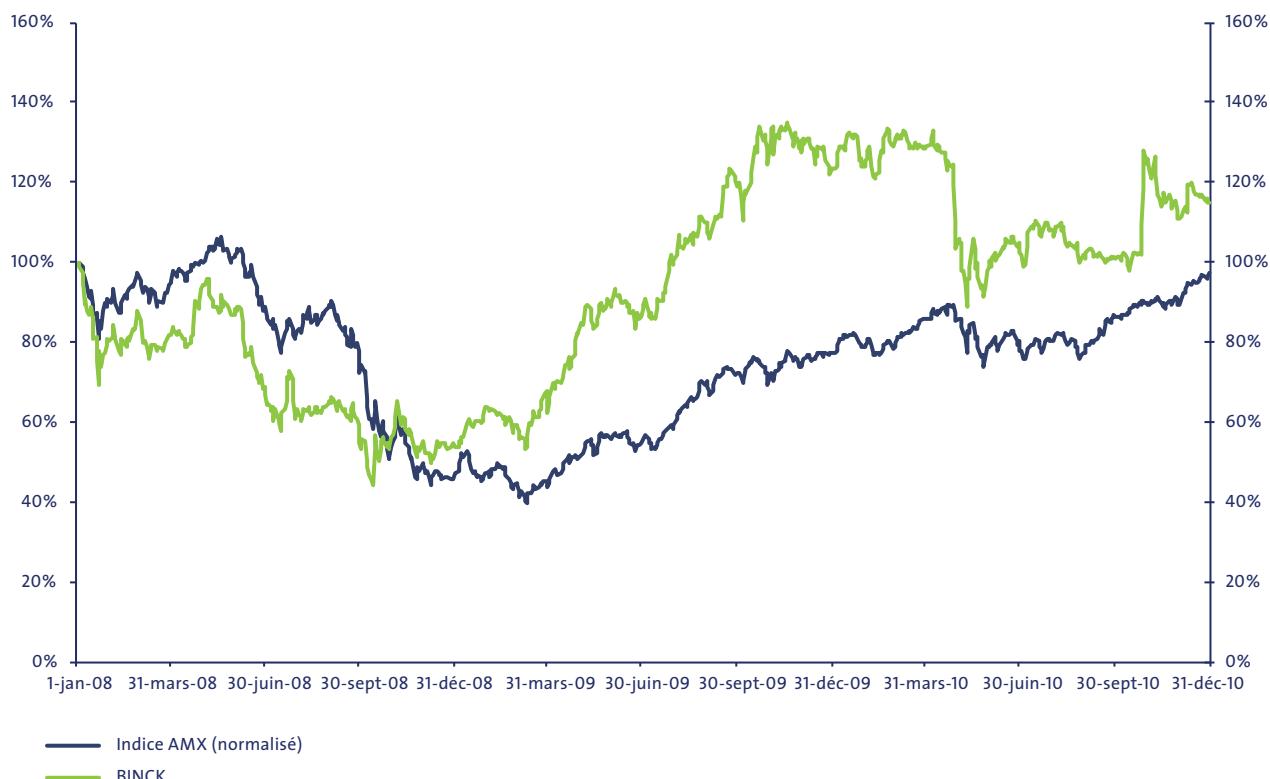
	2010	2009	2008
Actions ordinaires autorisées	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Actions émises fin d'exercice précédent	76 068 928	77 093 508	77 093 508
Nombre d'actions émises pendant l'année	-	-	-
Nombre d'actions retirées pendant l'année	1 568 928	1 024 580	-
Nombre d'actions souscrites à la fin de l'année	74 500 000	76 068 928	77 093 508
Nombre d'actions prioritaires	50	50	50
Nombre moyen d'actions en circulation pendant l'année	74 080 625	74 897 706	76 870 870
Capitalisation boursière en fin de l'année	€ 864 200 000	€ 953 904 357	€ 420 159 619

L'action BinckBank

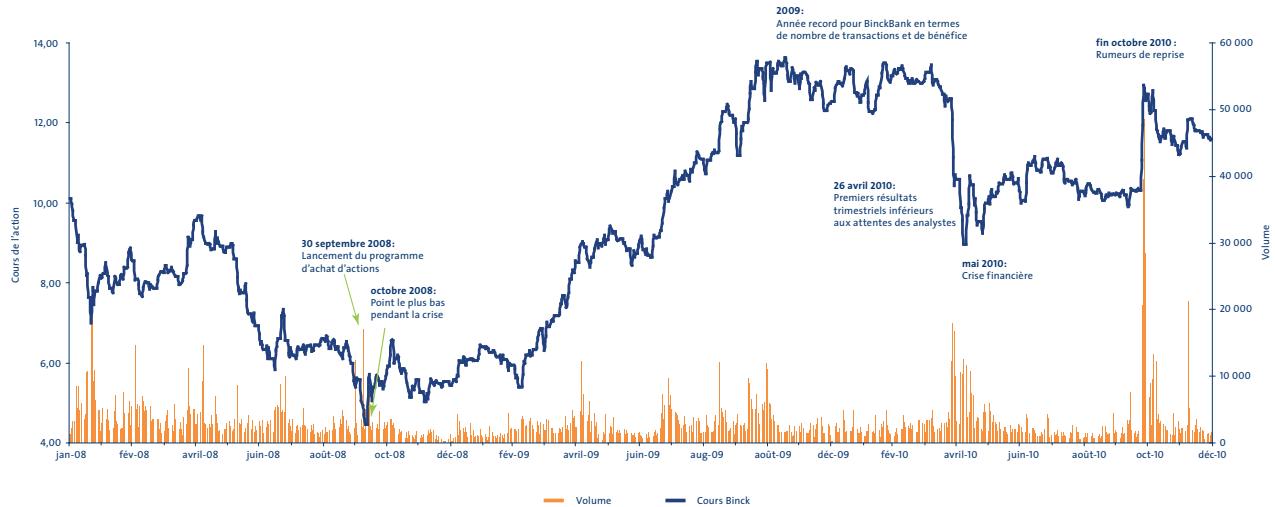
Au cours de 2010, l'action BinckBank a été relativement volatile. La crise des marchés financiers au mois de mai, la dépréciation du label Binck, les résultats du premier trimestre, inférieurs par rapport aux prévisions des analystes, ainsi que les rumeurs évoquant un rachat fin octobre et décembre, ont eu une incidence sur le cours de l'action BinckBank. Le 1er janvier 2010, l'action BinckBank a ouvert à 12,51 €. Elle a ensuite atteint son niveau le plus haut à 13,66 € à la faveur des bons résultats financiers de 2009, supérieurs aux attentes.

En conséquence de la crise financière du mois de mai 2010, l'action BinckBank a atteint son plus bas niveau à 8,91 €. Ensuite, l'action BinckBank a rebondi et a même clôturé fin 2010 à 11,60 €. Au cours des trois dernières années, le shareholder return total (TSR : dividende + appréciation du titre) sur l'action BinckBank s'élevait en moyenne à 8,5 % (CAGR) par an. Le TSR de l'AMX sur les trois dernières années était en moyenne de 2,43 % (CAGR).

BinckBank vs AMX



Mouvements et volumes échangés



Politique de dividende

Les statuts de BinckBank stipulent que – pour autant et dans la mesure où le bénéfice le permet – un montant représentant six pour cent de la valeur nominale des actions prioritaires est versé ($50 \times € 0,10 \times 6\%$). La Stichting Prioriteit détermine ensuite quelle partie du bénéfice restant est réservé. Ce montant n'est pas versé aux actionnaires, mais est ajouté aux réserves de la société. La partie restante du bénéfice après la réserve visée est à la disposition de l'assemblée générale, ce qui signifie que l'assemblée générale peut choisir à l'égard de ce bénéfice restant soit de la verser, soit de le réserver, soit de combiner les deux options. Il est possible de verser un dividende, en tenant compte de ce qui est déterminé à ce sujet dans les statuts de BinckBank, sous forme d'actions ordinaires payables plutôt que d'espèces.

Pour la mise à disposition des bénéfices à l'assemblée générale, la société doit disposer d'une position de solvabilité qu'elle estime suffisante. Si, en tenant compte de cet élément, une partie du bénéfice peut être attribuée à l'assemblée générale, « La Priorité » vise un ratio de distribution de 50 % du bénéfice net corrigé.

Proposition de dividende en 2010

Les actionnaires se verront proposer un dividende total sur l'exercice 2010 en numéraire de 0,51 € par action (50 % du bénéfice net corrigé de 2010), moins 15 % d'impôts sur les dividendes. Étant donné qu'au mois d'août 2010, un dividende intermédiaire en numéraire de 0,24 € par action a déjà été versé, le dividende final en espèces s'élèvera à 0,27 € par action.

La société ne verse pas de dividende en actions. Sous réserve de l'approbation des actionnaires le 26 avril 2011, l'action sera cotée ex-dividende le 28 avril 2011. Le paiement du dividende final aura lieu le 4 mai 2011.

Détention d'actions

Conformément à la loi néerlandaise sur la surveillance financière (Wet op het financieel toezicht), cinq actionnaires possèdent une participation supérieure à 5 % au 31 décembre 2010. Il s'agit plus précisément de :

- Delta Lloyd S.A. (> 10 %)
- Boron Investments N.V. (> 5 %)
- Navitas B.V. (> 5 %)
- Delta Deelnemingenfonds N.V. (> 5 %)
- OppenheimerFunds Inc. (> 5 %)

Fin 2010, les membres du Conseil d'administration de BinckBank détenaient les participations suivantes :

- Koen Beentjes : 19 872 actions
- Evert Kooistra : 20 876 actions
- Pieter Aartsen : 37 322 actions
- Nick Bortot : 51 984 actions.

Loi relative aux droits des actionnaires

Le 1er juillet 2010, la loi relative aux droits des actionnaires a fait l'objet de quelques modifications. Ces changements comportent l'obligation pour les actionnaires de BinckBank d'enregistrer les actions dans un délai de 28 jours avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires (AGA) et de fournir l'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'AGA dans un délai de 42 jours avant l'AGA.

Relations avec les Investisseurs

BinckBank applique une politique d'information transparente envers les investisseurs et toute autre personne ayant un intérêt (financier) pour l'entreprise et ce, dans le but de les tenir informés au sujet de la politique et des développements opérés au sein de l'entreprise.

BinckBank s'efforce d'instaurer un dialogue actif avec ses investisseurs. Ce rapport annuel en constitue un des moyens. Toutes les autres informations pertinentes, comme les rapports semestriels, les communiqués trimestriels, les rapports de risques et les informations de fond peuvent être consultées sur www.binck.com. Les membres du Conseil d'administration et le département préposé aux relations avec les investisseurs ont organisé près de 160 (2009 : 140 réunions) réunions avec des investisseurs (potentiels) d'Europe et des États-Unis. Après la publication des premiers et des troisièmes résultats trimestriels, ainsi que des résultats annuels, BinckBank livre une analyse détaillée des résultats par téléphone aux analystes et aux actionnaires. Les autres personnes intéressées peuvent suivre ces conférences téléphoniques en ligne sur notre site Internet.

Les documents présentés sont publiés parallèlement au communiqué de presse sur le site www.binck.com. Quelques jours après la conférence téléphonique, BinckBank publie également une retranscription de ces

échanges. Après la publication du rapport semestriel, BinckBank invite les analystes à une réunion qui leur est destinée.

Cette réunion peut également être suivie par le biais d'une retransmission audio sur www.binck.com. Les documents utilisés lors de cette rencontre et les retranscriptions sont également disponibles sur notre site. BinckBank propose également une analyse approfondie des résultats chaque trimestre à la presse.

Le 30 septembre 2010, BinckBank a organisé sa première journée des investisseurs, baptisée « Investor Day », destinée aux partenaires institutionnels. Grâce au succès remporté par cette journée, BinckBank a décidé d'en faire un événement annuel récurrent. En 2011, cette journée se tiendra le 8 septembre.

Pour de plus amples informations relatives à notre société ou pour d'autres questions concernant BinckBank, vous pouvez contacter le département Relations avec les Investisseurs.

Département Relations avec les Investisseurs

Anneke Hoijtink

Téléphone : +31 20 522 0372

Portable : +31 6 201 98 337

Adresse électronique : ahojtink@binck.nl

Twitter : twitter.com/BinckBank

Calendrier financier 2011

AVRIL 2011		AOÛT 2011	
26	Rapport du premier trimestre 2011 AGA 2011	1	Paiement dividende intermédiaire
28	Ex-dividende	8	SEPTEMBRE 2011
MAI 2011		Journée de l'investisseur	
2	Date enregistrement dividende	8	OCTOBRE 2011
4	Paiement dividende final	24	Rapport du troisième trimestre 2011
JUILLET 2011		31	Rapport d'adéquation des fonds propres et de risque 2011
25	Rapport semestriel 2011		
26	Ex-dividende intermédiaire		
28	Date d'enregistrement dividende intermédiaire		

**“ Notre meilleure publicité,
c'est le bouche à oreille de
nos clients ”**





Gerjan de Lange
Directeur Marketing et ventes

Rapport du Conseil d'administration

Retour sur 2010

Le marché néerlandais de courtage en ligne a fait l'objet de nombreux changements. Des courtiers en ligne, petits, agressifs et proposant des prix défiant toute concurrence, sont partis à l'assaut du segment de marché des investisseurs (hyper)actifs. Depuis lors, le courtage en ligne a de plus en plus tendance à devenir monnaie courante. Selon nos estimations, notre avantage concurrentiel en termes de prix pourrait par conséquent perdre de son efficacité. BinckBank optera plutôt de se démarquer de la concurrence en proposant des services à forte valeur ajoutée.

BinckBank a entrepris les premières étapes en 2010 avec l'introduction de Binck ProTrader et de Squawkbox pour nos clients très actifs. Le lancement de la communauté en ligne Shares constitue une parfaite illustration de la valeur ajoutée que BinckBank entend offrir à ses clients. Les clients et les autres investisseurs disposent ainsi d'une plateforme sur laquelle ils peuvent échanger leurs expériences et stratégies avec d'autres investisseurs et, ainsi, prendre de meilleures décisions d'investissement. D'autres initiatives ont été lancées par BinckBank en 2010 : la création de BeFrank, l'acquisition de ThinkCapital, l'introduction du SRD en France et le lancement du supermarché de Fonds communs aux Pays-Bas et en Belgique. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie visant à générer davantage de revenus à partir des actifs et, par conséquent, à être moins tributaires des recettes issues des transactions.

“ Investir en ligne chez BinckBank constitue une expérience unique ”

En 2010, BinckBank a pris une série de mesures visant à poursuivre le renforcement de l'infrastructure informatique. Ainsi, des améliorations ont été apportées au cadre de contrôle interne, les mesures générales de maîtrise informatique ont été renforcées et la sécurité informatique a été accrue. La continuité de la prestation de services est désormais encore mieux assurée grâce à la finalisation de la migration du centre informatique.

BinckBank fait également encore plus appel au concept de virtualisation, qui permet de créer plusieurs environnements à partir du même matériel, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle. Au sein du département informatique, des équipes dédiées sont affectées à chaque centre de profit. Ces équipes dédiées sont réunies physiquement dans les différents départements où se fait la gestion quotidienne. Ces équipes se penchent notamment sur l'introduction de nouveaux produits et services.

À la fin du troisième et au début du quatrième trimestre 2010, BinckBank a déménagé et a installé son nouveau siège social à Amsterdam (Eurocenter). Grâce à l'acquisition de ces nouveaux bureaux, BinckBank réunit désormais tous les collaborateurs actifs à Amsterdam dans un seul et même bâtiment, ce qui favorise considérablement la communication interne et la collaboration.

Commentaires sur les résultats financiers

(x € 1.000)	EF*10	EF*09	Δ EF09
Chiffres clients			
Nombre de comptes	433 538	373 574	16%
<i>Particuliers</i>	406 078	348 188	17%
<i>Professionnels</i>	27 460	25 386	8%
Nombre de transactions	8 854 215	9 617 181	-8%
<i>Particuliers</i>	8 268 167	9 144 980	-10%
<i>Professionnels</i>	586 048	472 201	24%
Fonds sous gestion	14 124 667	10 942 742	29%
<i>Particuliers</i>	9 739 332	8 031 695	21%
<i>Professionnels</i>	4 385 335	2 911 047	51%
Compte de résultat			
Produits d'intérêts nets	43 587	43 825	-1%
Produits nets de commissions	126 970	129 240	-2%
Autres produits	13 599	9 661	41%
Résultat sur instruments financiers	620	4 353	-86%
Variation de valeurs exceptionnelles sur actifs financiers	70	(857)	-108%
Total des revenus générés par les activités d'exploitation	184 846	186 222	-1%
Frais de personnel	45 480	43 185	5%
Amortissements	34 798	35 939	-3%
Autres charges d'exploitation	44 223	43 388	2%
Total charges d'exploitation	124 501	122 512	2%
Résultat d'exploitation	60 345	63 710	-5%
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	(1 386)	(1 466)	-5%
Résultat hors activités d'exploitation	23	-	100%
Résultat avant impôts	58 982	62 244	-5%
Impôts	(14 837)	(15 083)	-2%
Bénéfice net résultat	44 145	47 161	-6%
Bénéfice imputable aux participations minoritaires	95	-	100%
Bénéfice net imputable aux actionnaires BinckBank	44 240	47 161	-6%
Amortissement IFRS	28 196	28 196	
Avantage fiscal résultant de l'amortissement du goodwill	2 792	2 792	
Bénéfice net corrigé	75 228	78 149	-4%
Nombre moyen d'actions en circulation durant la période	74 080 265	74 897 706	
Bénéfice net corrigé par action	1,02	1,04	-2%
Bilan et adéquation du fonds propres			
Total du bilan	3 216 768	2 930 010	10%
Fonds propres	468 913	480 359	-2%
Total capitalisé	131 257	95 569	37%
Ratio BRI	23,9%	18,4%	
Ration de solvabilité	15,7%	13,0%	
Coefficient d'exploitation			
Coefficient d'exploitation	67%	66%	
Coefficient d'exploitation hors amortissement IFRS	52%	51%	

*EF = Exercice Financier

Bénéfice net corrigé de 2010

Le bénéfice net corrigé s'est élevé en 2010 à 75,2 millions d'euros, soit une baisse de 4 % par rapport au record atteint en 2009 (78,1 millions d'euros). En dépit de la hausse du nombre de comptes qui s'est établi à 59 964, le volume des transactions a reculé de 8 % à la suite de la dégradation du moral des investisseurs. Le bénéfice net corrigé par action a été de 1,02 euro (EF09 : 1,04).

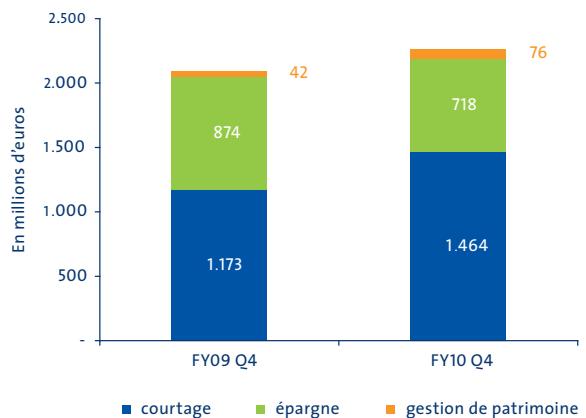
Le bénéfice net corrigé correspond au résultat net attribué aux actionnaires BinckBank corrigé pour les amortissements IFRS et les économies d'impôts au titre de la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement commercial des immobilisations incorporelles et du goodwill acquis à la suite de l'acquisition d'Alex.

“ Les taux d'intérêts ont été historiquement bas en 2010 ”

Produits d'intérêts nets

Malgré les conditions relativement défavorables sur les marchés boursiers et monétaires, les produits d'intérêts nets s'élevant en 2010 à 43,6 millions d'euros ont été globalement similaires à ceux enregistrés en 2009 (43,8 millions). Pendant la majeure partie de l'année 2010, les taux d'intérêts sur les marchés boursiers et monétaires ont atteint des niveaux historiquement bas, ce qui a obligé BinckBank à délivrer des retours sur investissement bien moindres. La crise financière a par ailleurs amené BinckBank à opter en mai 2010 pour une stratégie d'investissement plus conservatrice qui a abouti à une nouvelle baisse du rendement de son portefeuille d'investissements. L'impact négatif des rendements de (ré)investissement a été toutefois en partie compensé par les produits d'intérêts additionnels résultant de la hausse des fonds sous gestion, une baisse de la part des fonds sous gestion détenus sur des comptes d'épargne, une hausse des prêts CDO de 16 % atteignant 476 millions d'euros et des corrections sur les intérêts payés sur les produits d'épargne. Les intérêts versés sur les comptes d'épargne ont été indexés sur la baisse du retour sur investissements au premier trimestre 2010.

Fonds sous gestion



Prêts adossés à des titres



Produits nets de commissions et assimilés

Les produits nets de commissions et assimilés se sont élevés à 127 millions en 2010, soit un recul de seulement 2,2 millions par rapport à 2009 (129,2 millions). En dépit de la baisse de 8 % du nombre de transactions de 9,6 millions en 2009 à 8,9 millions en 2010, le recul des produits nets de commissions et assimilés annuels n'a été que de 2 %. La baisse des produits issus des transactions a été en partie compensée par une hausse des produits nets de commissions et assimilés affichés par Alex Asset Management et des contrats BPO pour le centre de profit Professionnels, entre autres. BinckBank récolte donc les fruits de sa stratégie qui consiste à générer davantage de revenus sur les services non transactionnels afin d'améliorer la régularité de son compte de résultat.

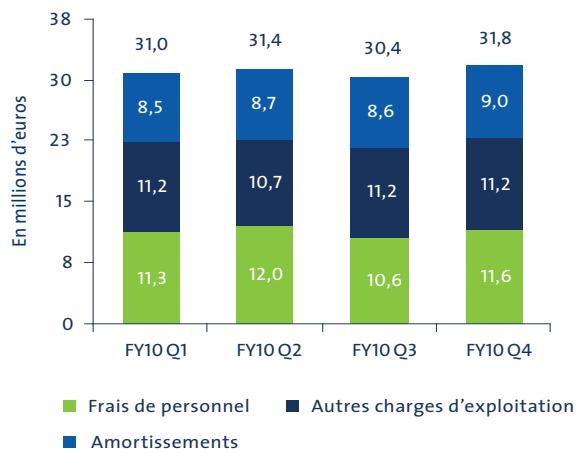
Autres produits

Les autres produits ont affiché une progression de 41 % en 2010 pour atteindre 13,6 millions d'euros (EF09 : 9,7 millions). Le poste « Autres produits » comptabilise les produits de Syntel. Les ventes de licences ont augmenté pour Syntel et l'utilisation du savoir-faire des consultants de Syntel a progressé pour les clients nouveaux et actuels.

Total des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 122,5 millions d'euros en 2009 à 124,5 millions en 2010 (+2 %). Les frais de personnel ont augmenté de 2,3 millions (+5 %), en raison principalement du recrutement de 39 nouveaux salariés à temps plein, ce qui en porte le nombre à 565. La hausse s'explique essentiellement par la croissance des activités commerciales de notre filiale Syntel (+22 salariés à temps plein). Les amortissements ont accusé une baisse de 1,1 million (-3 %) et les autres charges d'exploitation ont légèrement augmenté de 0,8 million (2 %). Le coefficient d'exploitation (hors amortissements IFRS) de 52 % en 2010 était

Charges d'exploitation



Quote-part dans les résultats des filiales et des coentreprises

La quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises s'élève à 1,4 million d'euros en négatif (2009 : 1,5 million d'euros en négatif). Il s'agit de la part de BinckBank dans les pertes liées au lancement des initiatives stratégiques TOM et BeFrank.

Centre de profit Particuliers

Le centre de profit Particuliers s'adresse aux investisseurs particuliers des Pays-Bas, de Belgique et de France. Les investisseurs italiens auront également accès à ces services à compter du milieu de l'année 2012. Aux Pays-Bas, ces services sont commercialisés sous les labels Alex et Binck. En Belgique et en France, où le centre est actif depuis 2006 et 2008 respectivement, nous travaillons exclusivement sous le label Binck.

Services de banque de détail

Le centre de profit Particuliers offre différents services aux particuliers en matière de courtage en ligne et de constitution de patrimoine. Notre principale clientèle se compose d'investisseurs indépendants qui effectuent leurs opérations d'achat/vente de titres via BinckBank. Ensuite, sous le label Alex, nous leur proposons un produit d'épargne en ligne, la gestion de patrimoine et des fonds communs de placement.

“ Nous avons pour mission de surprendre nos clients avec la qualité de notre offre ”

Le succès de BinckBank repose sur l'alliance d'un site Internet pratique, rapide, complet et d'un excellent niveau de service (à prix abordable). En outre, nous fournissons des services apportant une valeur ajoutée encore plus grande. Par ce biais, nous aspirons à satisfaire au mieux notre clientèle. Notre objectif est de servir du mieux possible nos clients et de les surprendre par la qualité de nos services. Nous parviendrons ainsi à les fidéliser et à faire en sorte qu'ils nous confient une grande partie de leur capital et qu'ils nous recommandent auprès d'autres investisseurs.

Événements survenus en 2010

Afin de conforter notre place de numéro un en matière de prix à l'égard des grandes banques, nous avons baissé les prix du label Binck aux Pays-Bas au cours du second trimestre de 2010. Nous travaillons par ailleurs sur le développement de la plateforme informatique indépendante en vue d'étendre encore davantage notre présence en Europe. La plateforme informatique européenne permet d'ajouter de nouveaux pays à notre back-office central.

En 2010, nous avons mis en place une équipe informatique dédiée pour les services aux Particuliers. Cette équipe se charge de l'introduction de nouveaux produits et services. En 2010, elle a récolté ses premiers fruits et a lancé une série de nouveaux services.

Élargissement de la gamme de services

Au début de l'année, nous avons lancé Binck ProTrader aux Pays-Bas, une nouvelle application commerciale

destinée aux investisseurs très actifs. Ensuite, au cours du premier semestre de 2010, notre prestation de services s'est considérablement améliorée en France grâce à l'ajout d'analyses techniques, fondamentales et de contenu, ainsi que de fils d'informations et de l'application BinckTrader.

À la fin du troisième trimestre, nous avons lancé le « SRD », un produit typiquement français qui remporte un vif succès. Grâce à cet ajout, notre offre de produits en France est comparable à celle de la concurrence, à ceci près que nous appliquons des tarifs imbattables et que la qualité de notre service est bien meilleure. Binck a remporté le prix du Meilleur Courtier en France décerné par les lecteurs du célèbre magazine financier français MoneyWeek. Cette distinction constitue à nos yeux la consécration des améliorations apportées l'an dernier en France.

Au quatrième trimestre 2010, nous avons lancé le supermarché de Fonds communs en Belgique et aux Pays-Bas. Grâce au supermarché de Fonds, nous offrons à nos clients l'opportunité d'investir dans une large palette de fonds de gestion et de fonds internationaux et locaux. Nous leur proposons gratuitement une sélection clef reprenant les meilleurs fonds selon une procédure de sélection objective. Nous avons également introduit une application pour iPhone et Squawkbox. Ainsi, sous la direction de négociants boursiers chevronnés (qui font office de modérateurs), nos clients peuvent discuter entre eux des évolutions de la bourse et échanger leurs expériences et stratégies de placement. Les clients en sont particulièrement friands. Début 2011, forts du soutien de la Dutch Investors' Association et de la Flemish Federation of Investment Clubs and Investors, nous avons lancé la communauté en ligne Shares qui s'adresse aux investisseurs, qu'ils soient clients ou non de BinckBank. Shares a pour ambition de devenir la communauté d'investisseurs par excellence des Pays-Bas et de Belgique.

Gestion des relations

Afin d'améliorer davantage le service fournit à nos clients, nous avons créé en juin 2010 le département Gestion des Relations pour Binck. Le département Gestion des Relations a pour mission de servir les 500 clients les plus actifs.

Alex Asset Management

En raison, entre autres, de la crise financière, nous constatons que les investisseurs particuliers posent de plus en plus d'exigences à leur banque et à leur gestionnaire de patrimoine. Nous notons un réel besoin de fiabilité, de transparence et prix bas. Les particuliers attendent aussi davantage de contrôle sur leur « vie financière ».

Alex Academy

Alex a également reçu un autre « Golden Bull Award » pour Alex Academy, qui a été sacrée meilleure institution de placement pédagogique. Au total, pas moins de 25 000 investisseurs ont suivi l'an dernier différents cours et séminaires sur l'investissement.

Expansion européenne en Italie

Au cours de 2010, BinckBank a mené une étude approfondie destinée à examiner l'adhésion de nouveaux pays en vue d'étendre sa présence en Europe. L'étude a abouti à la conclusion selon laquelle le choix de l'Italie s'imposait pour les raisons ci-dessous :

- Le marché italien est comparable au marché néerlandais. À l'instar des Néerlandais, les Italiens investissent beaucoup dans les produits dérivés et ensuite notamment dans les contrats à terme.
- L'Italie est un des plus gros marchés de courtage en ligne d'Europe, en termes de nombre de transactions.
- L'infrastructure requise convient à la plateforme informatique européenne de BinckBank, de manière à pouvoir connecter le back-office central à l'infrastructure informatique et à réaliser des économies d'échelle.

En 2011, la priorité consistera à obtenir les permis et licences nécessaires pour l'expansion de BinckBank en Italie, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'organisation, la mise en place de processus et de systèmes et la préparation commerciale. BinckBank espère être en mesure de proposer ses services en Italie vers le milieu de l'année 2012.

Résultats du centre de profit Particuliers

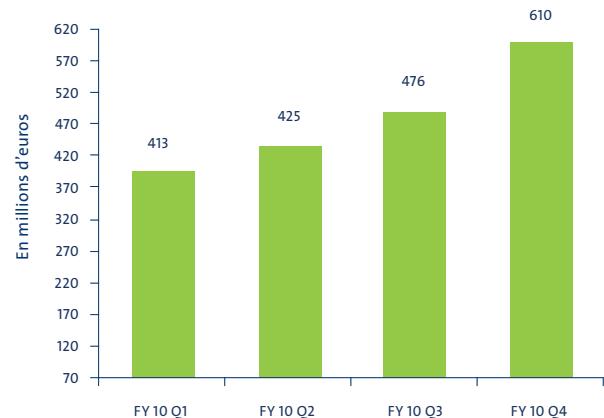
Au courant de l'année 2010, nous avons ouvert 57 890 comptes dans le centre de profit Particuliers. Au total, le nombre de comptes s'élevait fin 2010 à 406 078, dont 331 686 aux Pays-Bas, 40 907 en Belgique et 33 485 en France.

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, nous avons ouvert au total 35 801 comptes, dont 24 320 comptes titres, 7 829 comptes d'épargne et 3 652 comptes de gestion de patrimoine. Les fonds sous gestion ont augmenté de 18 % à 8,1 milliards d'euros.

Alex Asset Management a de nouveau remporté un franc succès en 2010. Les fonds sous gestion ont progressé de 82 %, atteignant 610 millions d'euros, ce qui permet à Alex de figurer parmi les principaux gestionnaires de patrimoine indépendants de taille moyenne aux Pays-Bas.

Croissance d'Alex Asset Management



Belgique

En Belgique, nous avons lancé le supermarché de Fonds communs au mois de novembre. En 2010, 8 150 comptes ont été ouverts, ce qui porte le total des comptes fin 2010 à 40 907. Les fonds sous gestion ont progressé de 37 % pour atteindre 1,2 milliard d'euros. Le nombre de transactions a été légèrement inférieur par rapport à 2009, avec un total de 966 152.

France

De grandes avancées ont été obtenues l'an dernier avec l'élargissement de la gamme de produits et services proposés en France. Différentes campagnes promotionnelles ont été également lancées, ce qui a amélioré notre notoriété et a favorisé l'augmentation du nombre de comptes. Le nombre de comptes a augmenté de 71 % en 2010, pour atteindre 33 485. Nos clients français sont des investisseurs particulièrement actifs. L'an dernier, ils ont effectué un total de 1105 435 transactions.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation a accusé un repli de 13 %, atteignant 47,1 millions d'euros. Cette diminution a été principalement causée par une baisse des produits nets de commission de 5 %. Le net recul du nombre de transactions de 10 % en est à l'origine. La baisse des revenus issus des transactions a pu toutefois être partiellement compensée par une augmentation des revenus non transactionnels, ce qui ramène la diminution des produits nets de commissions à 5 % seulement. Les produits d'intérêts nets ont progressé de 3 %, atteignant 38,7 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation des prêts adossés à des titres.

x € 1.000	EF*10	EF*09	Δ EF09
Chiffres clients			
Nombre de comptes	406 078	348 188	17%
<i>Pays-Bas</i>	331 686	295 885	12%
Comptes titres	242 210	217 890	11%
Comptes d'épargne	74 933	67 104	12%
Comptes de gestion de patrimoine	14 543	10 891	34%
<i>Belgique</i>	40 907	32 757	25%
Comptes titres	40 907	32 757	25%
<i>France</i>	33 485	19 546	71%
Comptes titres	24 465	13 137	86%
Comptes d'épargne	9 020	6 409	41%
Nombre de transactions	8 268 167	9 144 980	-10%
<i>Pays-Bas</i>	6 196 580	7 643 551	-19%
<i>Belgique</i>	966 152	973 059	-1%
<i>France</i>	1 105 435	528 370	109%
Fonds sous gestion	9 739 332	8 031 695	21%
<i>Pays-Bas</i>	8 132 624	6 894 120	18%
Comptes titres	6 853 448	5 774 656	19%
Comptes d'épargne	669 142	783 361	-15%
Comptes de gestion de patrimoine	610 034	336 103	82%
<i>Belgique</i>	1 199 657	875 176	37%
Comptes titres	1 199 657	875 176	37%
<i>France</i>	407 051	262 399	55%
Comptes titres	357 996	171 578	109%
Comptes d'épargne	49 055	90 821	-46%
Compte de résultat*			
Produits d'intérêts nets	38 706	37 689	3%
Produits nets de commissions	112 437	118 934	-5%
Autres produits	964	1 124	-14%
Résultat sur instruments financiers	–	–	
Variations de valeurs exceptionnelles sur actifs financiers	70	(207)	-134%
Total des revenus provenant d'activités d'exploitation	152 177	157 540	-3%
 Frais de personnels	33 416	33 656	-1%
Amortissement	33 413	34 639	-4%
Autres charges d'exploitation	38 294	35 140	9%
Total des charges d'exploitation	105 123	103 435	2%
Résultat d'exploitation	47 054	54 105	-13%

*EF = Exercice Financier

* Les chiffres comparatifs du compte de résultat ont été corrigés à la suite de la nouvelle segmentation entrée en vigueur au deuxième trimestre 2010.

note sur le côté = Rapport du conseil de surveillance

Centre de profit Professionnels

Depuis 2003, BinckBank a commencé à proposer les services fournis aux investisseurs particuliers aux investisseurs institutionnels. BinckBank leur propose de nombreuses solutions dans le domaine de l'exécution des ordres et de gestion des valeurs mobilières. BinckBank compte au total plus de cent clients professionnels, qu'il s'agisse de gestionnaires de patrimoine indépendants, de banques, de compagnies d'assurances ou encore de caisses de retraite. Ces services sont proposés tant aux Pays-Bas qu'en Belgique.

Les services du centre de profit Professionnels peuvent être répartis en trois catégories :

Services aux gestionnaires de patrimoine indépendants

Les clients des gestionnaires de patrimoine indépendants peuvent ouvrir ce que l'on appelle chez BinckBank un compte « tripartite » et donner une procuration à leur gestionnaire de patrimoine qui investit pour leur compte. Le gestionnaire de patrimoine gère le portefeuille selon le mandat et le profil de risque convenus avec le client. Les clients du gestionnaire de patrimoine conservent à tout moment un droit de regard sur leur portefeuille.

Services BPO pour les banques, les assureurs et les caisses de retraite

Les banques et les compagnies d'assurance peuvent utiliser la plateforme de BinckBank 100 % « Label-blanc ». Grâce à ce service, les partenaires professionnels peuvent offrir des services execution-only, des conseils et services de gestion de patrimoine à leurs clients. Ce service est offert en ou hors bilan. BinckBank se charge de l'ensemble du traitement des ordres, de l'administration des titres et des paiements (liés aux titres). Tout est présenté selon l'identité visuelle de la banque ou de la compagnie d'assurance (inscription sur le site, copies, etc.). Après que Friesland Bank est devenu notre premier client à souscrire à nos services BPO en 228, Robein Leven est devenu le premier assureur sur la plateforme BinckBank à l'été 2009. Actuellement, nous recevons de nombreuses demandes de prestations de services de titres BPO. La crise du crédit, entre autres, a incité les institutions financières à rechercher des solutions leur permettant de réduire leurs coûts.

Cabinet de courtage indépendant

Une équipe de spécialistes de notre cabinet de courtage se charge de nos relations professionnelles dans le cadre de l'exécution des ordres. Les clients peuvent gérer les titres dans le monde entier. Pour ce faire, BinckBank fait appel à des courtiers mondiaux. En outre, le centre de profit Professionnels dispose de son propre comptoir d'obligations, à partir duquel une équipe de spécialistes chevronnés exécute les ordres d'obligations. Notre cabinet obligataire est totalement indépendant et ne prend aucune position. BinckBank ne prend de la sorte

aucun risque de marché et nous n'avons qu'un objectif : garantir la meilleure exécution pour le client.

De plus, BinckBank propose un très large assortiment de fonds de placement non cotés (plus de 30 000 fonds en 2010). Pour la négociation des produits dérivés, nous collaborons avec les teneurs de marché et des courtiers spécialisés.

Événements survenus en 2010

S'agissant de la prestation de services aux gestionnaires de patrimoine, le centre de profit Professionnels a accueilli une série de nouveaux clients, dont Petercam Nederland. Un contrat a également été souscrit avec Financiële Diensten Amsterdam (FDA, services financiers d'Amsterdam) pour la transmission d'informations sur une combinaison de recherches d'actions et d'analyses macroéconomiques. Cette recherche indépendante, combinée au cabinet de courtage indépendant, constitue un service unique pour les gestionnaires de patrimoine.

Le centre de profit Professionnels a conclu deux contrats BPO en 2010. Le contrat conclu avec SNS Bank a été finalisé au mois de septembre – après un long parcours. La mise en place de SNS produira ses effets au second trimestre de 2011 avec SNS Beursbeleggen. Au courant du second semestre 2011, SNS Fundcoach et les autres labels de SNS seront transférés dans le supermarché de Fonds. Selon les estimations, les produits de ce contrat seront pleinement effectifs vers la fin de l'année 2011. De plus, le centre de profit Professionnels a conclu un contrat BPO avec BeFrank pour la fourniture de services relatifs à l'exécution d'ordre et à l'administration de titres. Le centre de profit Professionnels s'est fixé comme objectif de conclure 10 contrats BPO d'ici fin 2013. BinckBank a jusqu'à présent souscrit quatre contrats BPO, ce qui correspond à notre objectif d'une moyenne de deux contrats par an.

Vous trouverez de plus amples informations sur le centre de profit Professionnels sur www.binckprof.nl et sur www.binckprof.be.

Résultats division Professional Services

x € 1.000	EF*10	EF*09	Δ EF09
Chiffres clients			
Nombre de comptes	27 460	25 386	8%
Pays-Bas	26 783	24 871	8%
Belgique	677	515	31%
Nombre de transactions	586 048	472 201	24%
Pays-Bas	555 983	455 912	22%
Belgique	30 065	16 289	85%
Fonds sous gestion	4 385 335	2 911 047	51%
Pays-Bas	4 141 843	2 749 176	51%
Belgique	243 492	161 871	50%
Compte de résultat			
Produits d'intérêts nets	4 844	5 512	-12%
Produits nets de commissions	14 557	10 306	41%
Autres produits	8	19	-58%
Résultat sur instruments financiers	-	-	
Variations de valeurs exceptionnelles sur actifs financiers	-	-	
Total des revenus d'exploitation	19 409	15 837	23%
 Frais de personnel	8 019	7 058	14%
Amortissements	908	1 047	-13%
Autres charges d'exploitation	3 689	3 280	12%
Total des charges d'exploitation	12 616	11 385	11%
Résultat d'exploitation	6 793	4 452	53%

* Les chiffres comparatifs du compte de résultat sont corrigés conformément au changement de segmentation effectué au second trimestre 2010

En 2010, le centre de profit Professionnels a de nouveau fortement progressé. Le nombre de comptes a augmenté de 8 %, le nombre de transactions de 24 %, et les fonds sous gestion de 51 %. Le résultat d'exploitation a quant à lui connu une hausse de 53 %. Les nouveaux clients, mais surtout les clients existants, ont confié la plupart de leurs actifs à BinckBank.

Les recettes issues des activités d'exploitation ont enregistré une hausse de 23 %, pour atteindre 15,8 millions d'euros au cours de l'EF09 et 19,4 millions d'euros pour l'EF10. Les produits nets de commissions ont principalement augmenté à la suite de la hausse du nombre de transactions et de la signature de nouveaux contrats BPO. Les charges d'exploitation ont progressé de 11 %, ce qui s'explique par le recrutement de nouveaux collaborateurs, qui découle de l'évolution des activités dans le centre de profit Professionnels. Le résultat d'exploitation s'élevait en 2010 à 6,8 millions d'euros.

Filiales, coentreprises et participations



Depuis 2006, Syntel B.V. (Syntel) est devenue une filiale à part entière de BinckBank. Syntel édite et commercialise des logiciels innovants qui permettent aux institutions financières de traiter et de gérer tous les types de transactions de titres imaginables. Aux Pays-Bas, une opération d'achat/vente de titres de particuliers sur deux est traitée par le logiciel de Syntel, ce qui fait de Syntel le numéro un du marché aux Pays-Bas. Outre les logiciels pour les systèmes d'Alex et de Binck, Syntel fournit également ses logiciels à des tiers. BinckBank étant propriétaire à 100 % de Syntel, BinckBank ne dépend pas de logiciels d'autres éditeurs pour son cœur de métier, à savoir le règlement et l'administration de transactions boursières.

En outre, Syntel développe et commercialise des composants pour la diffusion des informations boursières. Les produits de Syntel sont rapides et adaptables. Pour les clients, ils présentent des avantages en terme d'efficacité ainsi qu'une considérable économie de coûts. Outre les nombreuses institutions financières de taille moyenne ou de grande taille, comme WestlandUtrecht Bank, ING Bank a été la première grande banque à opter en 2009 pour une licence logicielle de Syntel. Pour de plus amples informations sur Syntel, nous vous invitons à consulter www.syntel.nl.



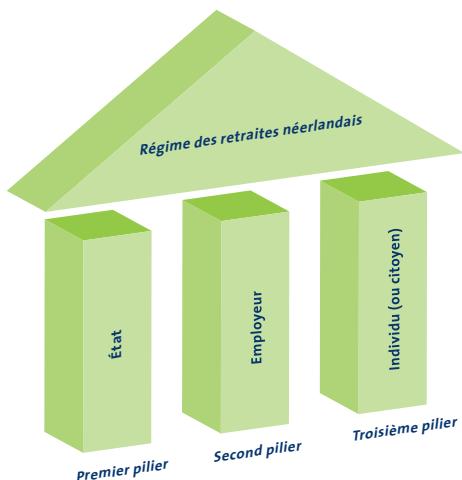
Le 9 novembre 2010, BinckBank a acquis une participation de 60 % dans ThinkCapital, une société néerlandaise de gestion de fonds indiciens cotés en bourse (trackers). Le capital restant est entre les mains du fournisseur de liquidités Flow Traders et de la direction de ThinkCapital. Les trackers sont des produits de placement qui suivent un indice, et dont la gestion est proposée à bas prix. Le marché européen des trackers devrait fortement progresser dans les années à venir.

Avec le rachat de ThinkCapital, BinckBank répond à l'intérêt croissant pour les investissements passifs. ThinkCapital et BinckBank conjuguent leurs forces dans le but de faire entrer les fonds indiciens de plain-pied sur le marché néerlandais. BinckBank fournira le réseau de distribution, tandis que ThinkCapital se chargera du développement des produits.

De plus, avec les placements indiciens, ThinkCapital s'adresse au marché institutionnel pour la gestion de patrimoine passive. L'offre actuelle de ThinkCapital se compose de cinq trackers qui sont adaptés au marché néerlandais. ThinkCapital va étendre cette offre aux autres marchés sur lesquels opère Binck.

ThinkCapital présente l'avantage par rapport aux autres fournisseurs de trackers étrangers de posséder une structure juridique néerlandaise, ce qui lui permet de bénéficier du statut fiscal d'une FBI (institution fiscale de placement). Ainsi, contrairement à ses concurrents étrangers, ThinkCapital peut réellement transférer les dividendes reçus à l'investisseur. Sur la base des divers traités relatifs à l'imposition, cette efficacité fiscale peut être appliquée sur des actions issues de différents pays liés au traité et les investisseurs originaires d'une série de ces pays liés au traité peuvent en profiter. ThinkCapital se distingue d'une série de concurrents par l'application de la méthode de la réplication physique. Cette méthode consiste à répliquer en s'assurant que les actions de cet indice composent vraiment le fonds. Contrairement à la méthode de réplication synthétique, dans laquelle l'exposition sur un certain indice est obtenue par la conclusion d'un contrat d'échange, une structure qui comporte un risque de contrepartie. Vous trouverez de plus amples informations sur ThinkCapital sur le site www.thinkcapital.nl.

BinckBank et Delta Lloyd ont annoncé le 6 juillet 2010 la création d'une coentreprise, BeFrank, active dans le domaine des pensions collectives. La coentreprise est rendue possible entre autres grâce à l'approbation de la nouvelle législation néerlandaise sur les cotisations à la caisse de retraite (PPI, caisse de retraite) le 21 décembre 2010 par le Sénat néerlandais. La PPI cible l'exécution des régimes de retraite à cotisations définies du second pilier, et constitue donc, outre les assureurs et fonds de pensions existants, un nouvel exécutant de pension sur le marché néerlandais des pensions. Une PPI exécute des régimes de pension qui sont constitués par leurs cotisants, mais elle ne peut pas porter elle-même les risques d'assurance. Les risques doivent être assurés séparément via une compagnie d'assurance.



Le marché des régimes de retraite à cotisations définies, qui est en pleine croissance, ne cesse de voir sa part de marché grandir aux dépens des régimes de retraite à prestations définies. BeFrank entrevoit donc de jolies opportunités. D'autant plus que le régime de retraite prête souvent à confusion, onéreux et incompréhensible pour les particuliers. BeFrank joue donc sur cet aspect en prévoyant, tout comme BinckBank, des produits assortis d'un excellent service, en toute transparence et à prix abordable. Ainsi, BeFrank rend la constitution de pension et les frais de gestion plus clairs et plus compréhensibles et ce, tant pour les salariés que pour les entreprises.

BeFrank s'appuie sur les atouts des maisons mères que sont Delta Lloyd et BinckBank. Elle pourra de la sorte acheter des services boursiers chez BinckBank et affecter l'administration des pensions chez Delta Lloyd. Les trois premières années, la totalité des pertes liées au lancement s'élèveront selon les estimations à environ 6 millions d'euros, dont la moitié sera prise en charge par BinckBank en tant qu'actionnaire à 50 %. Vous trouverez de plus amples informations sur BeFrank sur le site web www.befrank.nl.

TOM est une joint venture créée entre Optiver, ABN AMRO Clearing Bank et BinckBank, qui a été lancée le 23 juin 2009, après avoir été autorisée par l'Autorité néerlandaise de contrôle des Marchés financiers (AFM). TOM Holding BV dispose de deux filiales, à savoir TOM Broker BV, qui fournit un service de best execution aux parties affiliées et TOM BV. TOM BV dispose d'une licence lui permettant d'opérer en tant que système multilatéral de négociation (bourse), au sein duquel sont négociées des actions cotées et négociées dans d'autres bourses.

Depuis l'introduction de MiFID en novembre 2007, il est possible de créer de nouvelles plateformes commerciales (MTF). Toutes les banques (de détail) ont depuis dû introduire une politique d'exécution des ordres contenant un paragraphe qui traite de la best execution. Les banques sont tenues de confronter la qualité de l'exécution au prix et à l'exécution. Par le biais de la création de TOM entre autres, BinckBank exécute l'obligation de best execution. À la longue, TOM va également pouvoir proposer des frais boursiers inférieurs pour BinckBank, lorsqu'il sera également possible de négocier des produits dérivés via TOM.

Pour TOM, les étapes importantes de 2010 furent marquées par l'adhésion d'ABN AMRO Clearing Bank en tant qu'actionnaire à 25 % (BinckBank et Optiver possèdent désormais toutes les deux une part de 37,5 %) en juillet, ainsi que l'octroi de la licence MTF pour le négoce des actions par l'AFM le 8 octobre 2010.

Les principaux objectifs pour 2011 consistent en l'octroi de la licence MTF pour les produits dérivés et l'adhésion boursière de NYSE Euronext Liffe. TOM a entamé en 2011 une action en référé contre NYSE Euronext Liffe car elle refusait d'admettre l'adhésion à TOM. Le 22 février 2011, le juge a jugé que NYSE Euronext Liffe devait, sous certaines conditions, attribuer immédiatement l'adhésion. TOM prévoit l'adhésion en 2011 de plusieurs nouveaux partenaires comme des banques, des fournisseurs de liquidités et des plateformes. Vous trouverez de plus amples informations sur TOM sur le site web www.tomtrading.eu.

Perspectives pour l'année 2011

L'année 2011 s'annonce particulièrement mouvementée pour BinckBank. Forts du soutien de l'association d'actionnaires néerlandais (VEB) et de la fédération flamande des clubs d'investissement et des investisseurs (VFB), nous avons lancé la communauté en ligne Shares au mois de janvier. Par ce biais, nous réunissons les investisseurs, qu'ils soient clients ou non, et leur donnons l'opportunité d'échanger leurs expériences en matière d'investissement. BinckBank participera activement en 2011 aux réseaux sociaux et aux communautés financières en ligne. BinckBank continuera par ailleurs de porter ses efforts sur le lancement et le développement de services d'épargne-retraite et de gestion d'actifs. Les premiers volets de cette stratégie ont été mis en œuvre en 2010 par le biais du lancement du supermarché de fonds communs aux Pays-Bas et en Belgique, de la création de BeFrank et l'acquisition de ThinkCapital. Par le biais de ces initiatives, BinckBank entend se démarquer de ses concurrents et réduire sa dépendance sur les volumes d'échange.

BinckBank travaille également au lancement d'un nouveau système de marge sur portefeuille pour ses clients les plus actifs, afin que le calcul des marges soit davantage en phase avec les attentes des clients sans que cela n'ait une incidence sur le profil de risque de BinckBank. Le nouveau système fonctionnera parallèlement au système actuel.

L'éventail des services destinés aux clients professionnels sera également élargi. Dans le domaine bancaire, il sera bientôt possible de posséder un compte courant de titres entièrement automatisé. Nous espérons également être en mesure de proposer plusieurs comptes de négociation de devises à nos clients professionnels.

Nous prévoyons de parachever la plateforme informatique européenne en 2011. Nous avons prévu de créer à cet effet une plateforme modulaire capable de fonctionner avec plusieurs régimes d'imposition et plusieurs langues, permettant ainsi à BinckBank de connecter davantage de pays européens à sa plateforme informatique centrale et à son back-office. L'Italie sera le prochain pays à grossir les rangs des pays intégrés à la plateforme européenne au milieu de l'année 2012.

D'après ses résultats et son évolution, nous sommes optimistes quant à la croissance et aux perspectives de BinckBank. Le résultat demeure cependant fortement tributaire de l'activité de nos clients sur les marchés boursiers. La volatilité et les mouvements des marchés financiers revêtent en conséquence une importance particulière. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas en mesure de publier des prévisions spécifiques concernant les résultats en 2011. BinckBank continuera de porter ses efforts sur le développement de sa clientèle, aussi bien aux Pays-Bas qu'à l'étranger, afin d'atteindre ses objectifs.

Ressources humaines

BinckBank accorde une place prépondérante à ses clients. Nous faisons tout notre possible pour gagner leurs faveurs. C'est là que nos collaborateurs entrent en jeu. Il y a lieu de penser que les talents viendront à manquer l'an prochain. En professionnalisaient l'an dernier notre politique de recrutement et de sélection, nous sommes parés contre une éventuelle pénurie de talents sur le marché du travail. En parallèle, nous avons amélioré notre politique de gestion du personnel afin de pouvoir conserver nos collaborateurs plus longtemps.

Nos collaborateurs en quelques chiffres

Grâce à la croissance de BinckBank et plus particulièrement de Syntel, 39 nouveaux salariés à temps plein ont été embauchés en 2010, ce qui porte l'effectif salarial de 526 à la fin 2009 à 565 à la fin 2010. Chez Syntel, le nombre de salariés à temps plein a augmenté de 22 par rapport à l'année précédente. En 2010, BinckBank a regroupé plusieurs de ses départements. Pour ce faire, de nombreux salariés ont été transférés des Services Généraux et Opérations vers les départements Informatique et Clients.

BinckBank est une banque en ligne pour les investisseurs, la plupart de nos collaborateurs travaillent par conséquent dans le domaine informatique. En règle générale, ce secteur emploie davantage d'hommes que de femmes. BinckBank n'y déroge pas, car 84 % des salariés à temps plein sont de sexe masculin.

Anticiper la pénurie sur le marché du travail

Il y a lieu de penser que le marché du travail connaîtra une pénurie touchant certains postes dans les années à venir. Afin de parer à cette éventualité, BinckBank a commencé en 2010 à professionnaliser davantage le recrutement et la sélection, en mettant en place un système reposant sur un processus de recrutement. Nous pouvons ainsi entrer les candidats dans une base de données, les suivre, les sélectionner et les contacter automatiquement. Au cours de l'année 2010, 3200 personnes ont postulé à une offre d'emploi de BinckBank.

Depuis le milieu de l'année 2010, le département des ressources humaines de BinckBank publie les nouvelles

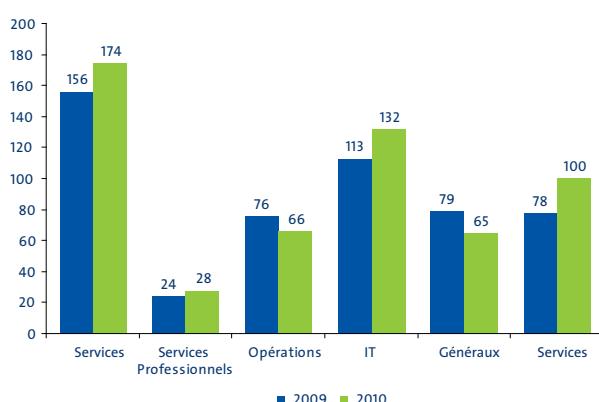
offres d'emploi sur Twitter. Vous pouvez les consulter via : twitter.com/werkenbijbinck.

En outre, de nombreuses initiatives ont été lancées afin de conserver les bons éléments ainsi que d'en former de nouveaux, des informaticiens pour la plupart. BinckBank a donc déjà commencé à former les jeunes professionnels de l'informatique. BinckBank leur dispense une formation de base à l'issue de laquelle ils ont l'opportunité d'être formés en interne. En 2010, 23 informaticiens ont suivi cette formation.

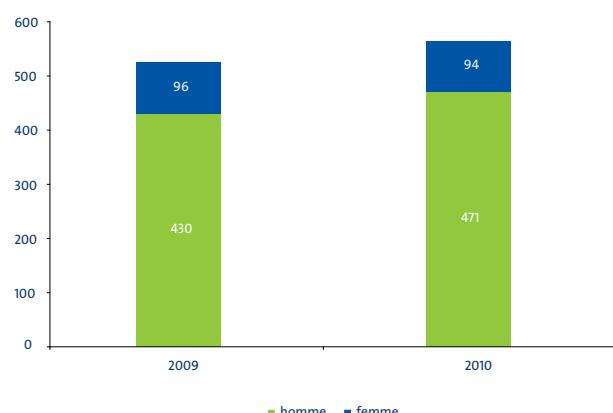
BinckBank : une société où il fait bon travailler

BinckBank est une jeune entreprise prospère où fleurissent les initiatives novatrices et au cadre de travail détendu. De nombreux jeunes actifs ambitieux souhaitant évoluer dans leur carrière travaillent chez BinckBank. L'âge moyen de nos collaborateurs était de 34 ans à la fin de l'année 2010. Afin d'éviter que les collaborateurs de talent ne se tournent vers d'autres entreprises pour évoluer dans leur carrière, BinckBank leur donne l'opportunité d'évoluer en interne et d'obtenir des promotions. À cet effet, un programme actif a été mis au point en 2010. Au total, 50 collaborateurs ont été promus au sein de BinckBank en 2010. Ce système présente l'avantage pour la société de conserver plus longtemps ses collaborateurs de talent et de maintenir leurs compétences et leur expérience en son sein. BinckBank propose un stage aux jeunes diplômés. Nous accueillons chaque année deux stagiaires qui suivent un programme personnalisé d'une durée de deux ans.

Nombre de salariés à temps plein par service



Proportion hommes/femmes



■ homme ■ femme

Développement de la direction/des collaborateurs

BinckBank évolue rapidement et, afin que notre direction, particulièrement jeune, puisse suivre le rythme, nous avons lancé en 2010 un programme de développement des cadres dirigeants. Tous les deux mois, des ateliers sont organisés pour l'ensemble des dirigeants, pendant lesquels un thème actuel ayant trait à la question du leadership est abordé. BinckBank prévoit aussi des formations pour les collaborateurs. Les formations sont commandées de manière centrale, si bien que le contenu des formations est autant que possible en phase avec les compétences nécessaires à BinckBank et à ses collaborateurs. En 2010, sept formations dans le domaine des placements ont été dispensées par Alex Academy à nos collaborateurs.

L'ADN de BinckBank

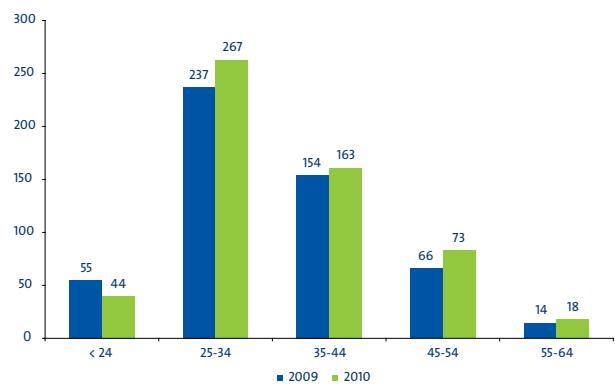
Ces dernières années, BinckBank s'est développée jusqu'à devenir une société comptant 565 salariés à temps plein. Lorsque nous engageons de nouveaux collaborateurs, nous faisons tout notre possible pour faciliter leur intégration et promouvoir la culture de l'entreprise. Les collaborateurs de BinckBank sont, entre autres, toujours prêts à rendre service, privilégient le client et l'intégrité.

Ils sont par ailleurs sensibles aux coûts, fournissent un travail de qualité, s'investissent dans leur travail et sont passionnés par leur métier. Nous accordons une grande importance à la sélection de nouveaux salariés, ainsi qu'à l'accompagnement et à la valorisation de nos salariés déjà en poste.

Dynamisme des collaborateurs

En 2010, le taux d'absentéisme était relativement faible chez BinckBank, 3,1 %. Ce pourcentage est presque similaire à celui de l'année 2009. En 2010, la direction a suivi des formations afin d'apprendre à gérer au mieux les collaborateurs en arrêt maladie. À l'occasion du transfert dans les nouveaux locaux, une attention particulière a été portée aux menus de la cantine de l'entreprise. Un contrat a également été conclu avec un centre de remise en forme situé à proximité des bureaux

Répartition des salariés à temps plein par tranche d'âge



afin d'inciter les collaborateurs à pratiquer une activité physique.

Des activités (sportives) sont également régulièrement organisées afin de renforcer les liens entre les collaborateurs et il est possible de se procurer un vélo à un prix très abordable.

Déménagement

Grâce à l'acquisition de l'immeuble situé à Barbara Strozilaan, nous pouvons réunir dans un seul et même bâtiment l'ensemble du personnel travaillant à Amsterdam depuis la fin de l'année 2010. Nous récoltons ainsi les fruits d'une meilleure communication et collaboration. Une grande attention a été portée à l'aménagement dans le but de créer un cadre de travail dans lequel nos collaborateurs peuvent travailler agréablement et de manière efficace.

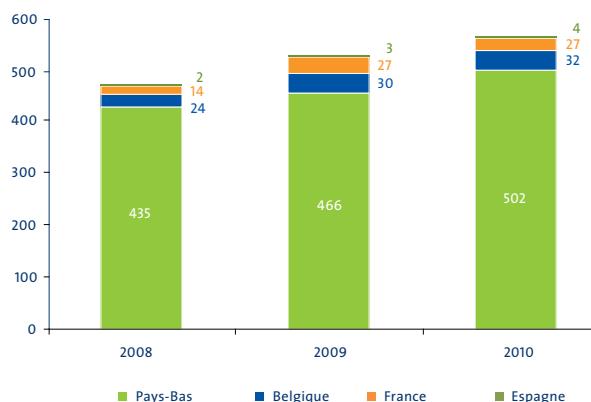
Retraites

En 2011, notre contrat d'épargne-retraite actuel arrive à échéance. En tant qu'actionnaire de BeFrank, nous avons également envisagé de faire bénéficier nos collaborateurs des avantages de BeFrank. BeFrank donnera à nos collaborateurs, et ce à faible coût, un aperçu en temps réel en ligne des pensions qu'ils se constituent. Une étude externe réalisée par le comité d'entreprise a révélé que BeFrank était le meilleur prestataire. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé en 2011 de confier nos contrats d'épargne-retraite à BeFrank.

Collaboration avec le comité d'entreprise

En 2010, le conseil d'administration a instauré un dialogue constructif avec le comité d'entreprise de BinckBank. Au cours des consultations engagées avec le comité d'entreprise, la refonte du département informatique et la création de BeFrank ont, entre autres, été abordés. Différentes demandes d'accord ont été introduites auprès du comité d'entreprise en ce qui concerne les modifications des conditions de travail de BinckBank, dont la nouvelle convention de pension avec BeFrank

Répartition du nombre de salariés à temps plein par pays



Entreprise socialement responsable

La prestation de services repose sur deux volets essentiels : la relation de confiance avec nos clients et la création de valeur ajoutée pour nos clients. L'orientation des services est conçue jusque dans les moindres détails. Notre service client met par exemple un point d'honneur à prendre immédiatement les appels reçus et à répondre aux courriels dans l'heure. S'il est un point auquel nous accordons une grande importance dans notre vision, il s'agit de l'impact que nous avons sur la société et les individus, lequel impact doit témoigner de la responsabilité dont nous faisons preuve au travers de l'ensemble de nos activités.

Grâce à nos activités de RSE clairement définies, nous donnons une impulsion à l'orientation RSE de BinckBank. Toutes les parties prenantes, aussi bien internes qu'externes, ont un meilleur aperçu de la gestion d'entreprise de BinckBank, ce qui contribue à la transparence de notre entreprise. Les principaux volets de notre stratégie RSE sont :

- La priorité accordée aux investissements durables
- La formation des investisseurs
- La sécurité des opérations bancaires en ligne

BinckBank souhaite privilégier les investissements durables et tord le cou au scepticisme ambiant des investisseurs s'engageant dans des placements durables. BinckBank est persuadée de la valeur sociale d'une telle stratégie de développement.

BinckBank se réjouit de voir ses clients réussir leurs investissements. C'est la raison pour laquelle BinckBank propose des offres de formation variées à ses clients par le biais du département de formation et de tutorat dans le domaine des placements. Les clients peuvent suivre des séminaires et des modules de formation (en ligne) de différents niveaux. Les séminaires (en ligne) ont attiré plus de 25 000 participants aux Pays-Bas. La Belgique et la France commencent à proposer des séminaires sur internet (webinaires). Le but recherché est que nos clients apprennent à mieux investir. Les formations de placements ont été évaluées par les clients qui leur ont attribué une note de 8 (sur 10), alors que les formateurs leur ont attribué une note supérieure à 8,5.

BinckBank est une banque en ligne destinée aux investisseurs. La majeure partie des activités se déroule par internet et en ligne. Par conséquent, la sécurité des fonds et des informations personnelles de nos clients sont de la plus haute importance pour BinckBank. Afin de maintenir la continuité, la stabilité et la performance des services de haut niveau proposés à nos clients, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Il s'agit de mesures dans des secteurs très différents, tels que l'organisation et la politique de gestion, la gestion des changements, l'approche appliquée pour le développement et les tests des logiciels et la garantie de confidentialité et d'intégrité des informations.

Étant donné que BinckBank est une banque en ligne destinée aux investisseurs, la sécurité d'internet va au-delà des dispositifs internes. Un environnement informatique sécurisé pour les clients est considéré par BinckBank comme partie intégrante du processus de sécurité. Nos clients sont informés et encouragés de manière active afin qu'ils puissent naviguer sur leur ordinateur et sur internet en toute sécurité. De plus, le service d'assistance déterminera dans un futur proche un certain nombre de directives pour que nos clients puissent utiliser leur ordinateur avec davantage de sécurité. Ces directives seront transmises via le site internet et le service d'assistance destiné aux clients.

Au cours de la seconde moitié de l'année 2010, BinckBank a déménagé dans de nouveaux locaux. Cet immeuble est muni de nombreux équipements durables : un dispositif de refroidissement provenant du lac Nieuwe Meer. De nombreux panneaux photovoltaïques ont été installés et les locaux sont accessibles par toutes les formes de transports (publics).

Les nouveaux centres informatiques consomment nettement moins d'énergie. En 2010, les nouveaux centres informatiques ont été mis en service. Dans le choix du fournisseur, la durabilité a été l'un des critères de décision. Equinix, le fournisseur sélectionné, est connu dans le monde entier pour ses initiatives dans le secteur de l'économie d'énergie. Il travaille avec la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour tous les établissements et vise l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur des centres de données, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de 30%.

Membres du Conseil d'administration



Pieter Aartsen, membre du Conseil d'administration
(1964 – de nationalité néerlandaise)

Depuis 2006, Pieter est membre du Conseil d'administration et directeur du centre de profit Professionnels, ThinkCapital, TOM et la coentreprise BeFrank.

Pieter a étudié l'économie générale à l'Université autonome d'Amsterdam. De 1990 à 2004, il a travaillé au sein de la KAS Bank, dans laquelle il a occupé différents postes au département Institutional Banking. Il a été nommé directeur commercial et de la gestion des relations client pour le Benelux en 1996. En 2001, Pieter est devenu directeur commercial et de la gestion des relations client pour le Royaume-Uni et, en 2004, il a rejoint l'antenne de Londres de Deutsche Bank AG au poste de directeur Europe des règlements de titres et vice-président. Il a également été en charge du développement de produit et de la vente des produits de clearing.

Evert-Jan Kooistra, membre du Conseil d'administration et directeur financier
(1968 – de nationalité néerlandaise)

Depuis 2008, Evert-Jan est membre du Conseil d'administration et directeur financier de BinckBank. Evert-Jan est directeur du département Finance et Audit, Opérations, Gestion du Risque, Trésorerie et Audit interne.

Il a étudié l'économie d'entreprise à l'Université Érasme de Rotterdam et il exerce le métier d'auditeur. Evert-Jan jouit d'une expérience de 18 ans dans le secteur financier, au sein d'entreprises telles que PwC et Shell. Dans le cadre de ses dernières fonctions, il a été directeur financier au sein de la société américaine International Game Technology.



Koen Beentjes, président du Conseil d'administration
(1961 – de nationalité néerlandaise)

Koen est membre et Président du Conseil d'administration de BinckBank depuis 2009. Il occupe le poste de directeur des départements Ressources Humaines, Informatique, Affaires juridiques, Conformité, Audit Interne, Relations avec les Investisseurs et de Syntel.

Koen exerce la profession d'auditeur et jouit d'une expérience internationale d'un peu plus de 20 ans au sein du groupe ING et de ses prédecesseurs. Au début de sa carrière, il a notamment travaillé dans le secteur de la comptabilité et de l'audit dans les filiales du Groupe ING. En 1994, il a été en charge des acquisitions de banques étrangères de détail pour ING. En 1998, il devient membre du Conseil d'administration de l'Allgemeine Deutsche Direktbank AG à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne. Après son retour aux Pays-Bas, Koen est nommé directeur général des cartes ING à la fin de l'année 2002.

Nick Bortot, membre du conseil d'administration
(1973 – de nationalité néerlandaise)

Depuis 2008, Nick est membre du Conseil d'administration de BinckBank et directeur du centre de profit Clients.

Nick a étudié l'administration des entreprises à l'Université de Nyenrode et les Relations Internationales à l'Université d'Amsterdam. Nick est présent au sein de BinckBank depuis sa création en 2000, occupant tour à tour le poste de responsable des relations avec les clients, puis celui de directeur Marketing et ventes et celui de directeur général de la filiale belge de BinckBank.



Ed Lanen
Directeur Informatique



“ Le défi de notre département informatique : innovation permanente et stabilité, disponibilité et performance de la plateforme ,”

Gestion du risque et gestion du capital

La crise budgétaire européenne a fait souffler un vent de panique autour de la solvabilité de certains pays de la périphérie de la zone euro. Elle a fortement influé sur les mouvements des marchés financiers pendant une grande partie de l'année 2010. En juillet 2010, 91 banques de l'Union européenne ont été soumises à des « stress tests » visant à évaluer leur santé financière. BinckBank a déposé une demande en ce sens, surmontant les épreuves haut la main. Avec un capital Tier I de 131,3 millions d'euros et un ratio BRI de 23,9 %, BinckBank dispose d'atouts financiers qui la mettent à l'abri de difficultés financières.

Événements importants survenus en 2010

Adéquation des fonds propres

La position en fonds propres de BinckBank s'est trouvée au-dessus du niveau fixé par la norme tout au long de l'exercice comptable. Les capitaux de 1ère catégorie sont passés de 95,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 131,3 millions d'euros à la fin de l'année 2010, soit une augmentation de 37,7 %. Le ratio BRI et le ratio de solvabilité ont augmenté de 18,4 % et 13 % (à la fin 2009) contre 23,9 % et 15,7 % au 31 décembre 2010. Avec ces taux, BinckBank satisfait désormais aux exigences de capital impératives qui sont édictées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et qui doivent être entièrement appliquées d'ici 2019.

Liquidités

BinckBank pratique une politique conservatrice en matière de liquidités visant à satisfaire la demande des clients concernant leurs avoirs en espèces. À la fin 2010, BinckBank disposait d'une position de liquidité importante (208,6 millions d'euros de dépôts et disponibilité de caisse DNB, 9,2 % des titres sous mandat). Aucun problème de liquidité majeur n'a été constaté au cours de l'exercice fiscal 2010 et il n'y a pas lieu d'ajuster la gestion du risque de liquidité.

Code bancaire

L'année 2010 a été, entre autres, placée sous le signe de la mise en place du processus d'approbation du produit conforme au Code bancaire (Code Banken). Le processus d'approbation élaboré par BinckBank se concentre non seulement sur le devoir de sollicitude, mais aussi sur la maîtrise du risque opérationnel. Ainsi, les nouveaux produits et services ne peuvent être commercialisés qu'une fois qu'ils ont été approuvés par la commission de risque opérationnel.

De plus, la commission examine, d'une part, les risques et les rendements du produit et, d'autre part, l'appétit pour le risque, le profil de risque souhaité par BinckBank et le degré du respect de sollicitude que témoigne BinckBank à l'égard de ses clients.

Un comité indépendant de contrôle du risque et du développement de produits a été mis en place dans le

cadre du conseil des commissaires, dont la tâche consiste à formuler des recommandations à l'attention du conseil des commissaires concernant, entre autres, les changements (considérables) du profil de risque de la banque pour ses nouveaux produits, services et changements législatifs. Enfin, l'appétit pour le risque pour les différentes catégories de risque a été évalué par le Conseil d'administration de BinckBank et débattu et approuvé par le conseil des commissaires.

Politique d'investissement

Au cours du second trimestre de l'année 2010, BinckBank a décidé, à la suite des évolutions constatées sur les marchés financiers européens, d'adopter une stratégie plus prudente. À cet effet, les investissements dans des bons du Trésor espagnol (garantis par l'État) ont été ramenés de 190 millions d'euros à 75 millions d'euros et les placements dans les organismes financiers espagnols s'élevant à 52 millions d'euros ont été dans leur ensemble liquidés. Les placements dans les titres de la dette publique irlandaise (garantis par l'État) s'élevant à 160 millions d'euros ont également été complètement liquidés. Les produits dégagés par ces liquidations qui s'inscrivent dans le cadre de la restructuration du portefeuille d'investissements, ont été en grande partie réinvestis dans des obligations foncières allemandes, les *Öffentliche Pfandbriefe*, au rendement moindre. Les obligations foncières sont des obligations couvertes émises par des banques allemandes, elles se caractérisent par une plus grande stabilité et sécurité.

Exigence en capital au titre du risque opérationnel

En 2010, l'exigence en capital au titre du risque opérationnel a été modifiée sous le Pilier I. Jusqu'au premier trimestre de l'année 2010, BinckBank a été obligée de conserver un capital de 15 % des produits opérationnels de l'exercice fiscal précédent. Cette mesure stricte imposée par la DNB, dont la très forte croissance de BinckBank a été l'origine, n'est plus appliquée, en raison de la qualité croissante des mesures d'audit et de gestion interne et après concertation avec la DNB. Depuis le 30 juin 2010, BinckBank doit appliquer l'approche de base par indicateur avec, comme base, les produits opérationnels moyens des trois exercices fiscaux précédents. C'est la raison pour laquelle la base

servant à calculer l'exigence en capital est plus faible pour le risque opérationnel sous le Pilier I.

Alex Asset Management

BinckBank propose la gestion de patrimoine sous le label Alex, en plus du service *execution-only*. En 2010, Alex Asset Management a de nouveau rencontré un franc succès. BinckBank se distingue des gestionnaires de patrimoine traditionnels avec Alex Asset Management par une politique d'investissement active et des décisions d'investissement automatisées fondées sur des analyses techniques.

La croissance d'Alex Asset Management réduit la dépendance des revenus issus des transactions, tout en modifiant également le profil de risque de BinckBank. Le profil de risque des services de gestion se distingue des activités de courtage en ligne *execution-only* régulières réalisées par BinckBank. Les risques éventuels sont identifiés par rapport aux aspects de l'obligation de sollicitude, aux risques opérationnels et de la dégradation de la réputation. Les directives relatives au devoir de sollicitude sont plus détaillées pour la gestion de patrimoine que pour la prestation de services *execution-only*, ce qui oblige le gérant de fonds à assumer une responsabilité supplémentaire. BinckBank tient compte de l'exigence préalable à la prestation de services. Pour ce faire, le profil de risque de placement est déterminé au cours de l'inscription numérique (digital intake). Ce profil fait ensuite l'objet d'une approbation numérique du client.

BinckBank demande aux clients ayant recours à la gestion de patrimoine d'actualiser chaque année le profil de placement. BinckBank vérifie chaque jour si le portefeuille du client est en phase avec les tendances du marché et s'il correspond aux risques et aux objectifs d'investissement définis. Des transactions automatiques sont au besoin effectuées pour augmenter ou réduire les positions. Ce processus est entièrement automatisé et ne dépend donc pas des gestionnaires.

Les risques opérationnels concernent principalement une forte dépendance des systèmes informatiques, des modèles de décision et de la précision des données utilisées, comme les cours, les volumes échangés et les initiatives de l'entreprise influencées par les cours. Le cadre de contrôle est alors adapté. BinckBank effectue chaque jour de nombreux contrôles et s'assure régulièrement au moyen de tests que le fonctionnement des modèles de décision répond aux critères. La réputation d'Alex Asset Management et par conséquent celle de BinckBank, pourraient être entachées si le client avait le sentiment que ces actifs ne sont pas gérés comme il se doit.

« Stress tests » européens

En 2010, BinckBank a participé volontairement aux tests de solvabilité ou stress tests européens mis en place par le CBCB. Les résultats qu'en a tirés BinckBank sont positifs. Le ratio 1ère catégorie de BinckBank demeure, et ce quel que soit le scénario de crise de la simulation, au-dessus du ratio BRI de 18,4 % à la fin 2009. Dans le pire scénario, dont le « choc souverain », le ratio BRI est de 23,4 %.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque détermine la capacité de BinckBank à intégrer le risque dans le cadre de ses activités afin d'atteindre ses objectifs. L'appétit pour le risque représente un équilibre entre « risque et rendement » et figure donc au cœur de la gestion d'entreprise de BinckBank. Les intérêts commerciaux et les rendements sont estimés par rapport aux risques à prendre. L'appétit pour le risque n'est pas une donnée statique pour BinckBank, mais plutôt un processus dynamique qui s'adapte en permanence aux changements, tant externes qu'internes.

La culture du risque et le « tone at the top » sont donc déterminants. En 2010, il est ressorti que l'appétit pour le risque a eu un impact positif sur la culture et la gestion de l'entreprise. Les collaborateurs sont amenés à mieux réfléchir sur la relation « risque et rendement ». Le Conseil d'administration tient compte de l'image extérieure au moment de la définition de la préparation des risques : quelle réputation la société souhaite-t-elle dégager auprès des parties prenantes tels que les clients, les actionnaires, les collaborateurs et les auditeurs ? Quelles sont leurs prévisions concernant le profil des risques, la préparation des risques et le rendement ? Le Conseil d'administration de BinckBank s'en fait une idée en engageant des consultations avec les différents acteurs. L'appétit pour le risque est le paramètre le plus important dans le système de gestion du risque de BinckBank et constitue ainsi le point de départ de la gestion du risque. Le Conseil d'administration définit l'appétit pour le risque au moins une fois par an et le révise si nécessaire.

“ BinckBank a un appétit modéré pour le risque ”

BinckBank dépend, à l'instar d'autres établissements bancaires, de la confiance que lui accordent les clients. Sa jeune existence, l'étendue de ses fonds propres, sa valeur boursière et le nombre important de clients incitent BinckBank à attacher une grande importance aux « questions de confiance ». Dans tous les cas, ces questions doivent être anticipées et doivent déboucher,

entre autres, à une modération de l'appétit pour le risque, car il en va de sa réputation, de l'adéquation de ses fonds propres (solvabilité), de sa position de liquidités, de l'intégrité et des droits/obligations des clients. La classification de l'appétit pour le risque concernant les risques stratégiques, les risques d'activité, les risques de crédit et les risques opérationnels varie de faible à modérée. L'appétit pour le risque de BinckBank peut être qualifié de modéré.

Profil de risque de BinckBank

BinckBank vise un profil de risque modéré de manière à ce que l'incidence négative des événements imprévus soit la plus faible possible sur le résultat et les actifs de 1ère catégorie. La priorité donnée aux activités de courtage execution-only, la gestion de patrimoine dynamique et systématique et l'offre d'un produit d'épargne simple limitent notre profil de risque. BinckBank fait la part belle à la gestion des risques. Les mesures de gestion, les systèmes de reporting s'inscrivent dans le cadre de la gestion du risque. La définition annuelle de l'appétit pour le risque, l'identification des risques et l'adoption et la mise en œuvre de mesures de gestion pertinentes s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent au sein de BinckBank. De plus, la gestion du risque est influencée par les fluctuations du marché et la complexité croissante de la législation et de la réglementation.

Les risques pour BinckBank

Risque stratégique et commercial

Le marasme dans lequel est plongé l'économie mondiale et les répercussions de la crise du crédit continuent de plomber les marchés financiers du monde entier et, par voie de conséquence, le résultat d'exploitation de BinckBank.

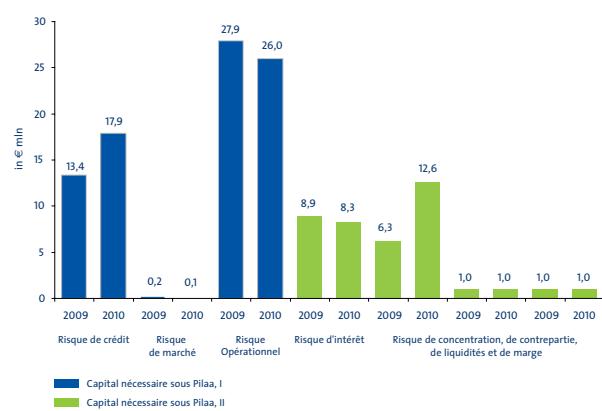
Plusieurs facteurs sont à l'œuvre, comme la perte de clients, la baisse des volumes d'échange, la dépréciation des actifs et la pression qu'exerce la concurrence sur les prix, dont la conséquence pourrait être une baisse des revenus pour BinckBank. BinckBank est actif dans un environnement très concurrentiel qui compte d'importantes sociétés financières de renom et disposant d'importants moyens financiers. BinckBank fait également face à la concurrence accrue de plus petits courtiers en ligne qui se livrent à une guerre des prix non sans conséquence. BinckBank déploie des efforts considérables et consacre des investissements importants pour conserver ses clients et en attirer de nouveaux. Des erreurs peuvent provenir de mauvaises décisions opérationnelles, de la mauvaise application des décisions de l'entreprise et d'une réactivité insuffisante aux changements affectant le climat des affaires et les marchés pertinents pour l'entreprise plus particulièrement, ce qui aurait des effets négatifs sur les

résultats de la société et les actifs de BinckBank. Pour BinckBank, la confiance du client constitue un facteur primordial et BinckBank s'efforce autant que possible d'honorer sa réputation.

Capital détenu par type de risque

BinckBank accepte les risques financiers dans une certaine mesure s'ils s'inscrivent dans le cadre des services et des activités bancaires fournis. Ainsi, plusieurs types de risque peuvent avoir un rapport avec un service ou une activité bancaire déterminée. Les investissements, par exemple, incluent aussi bien le risque de crédit, le risque de marché que le risque de liquidité.

Capital détenu par type de risque



Les types de risque sont divisés conformément à la norme Bâle II en risques Pilier I et Pilier II. Le Pilier I propose des directives pour le calcul du capital que BinckBank doit au minimum conserver, d'après l'auditeur, pour les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. En vertu du Pilier II, BinckBank identifie les risques additionnels encourus et détermine les fonds propres qu'elle doit conserver pour y faire face. Le graphique « Capital par type de risque » présente les risques financiers qu'encourt BinckBank en fonction de l'importance du capital qui est détenu pour le risque résiduel par type. Le risque stratégique et le risque commercial n'apparaissent pas dans la saisie de capital mais sont couverts par les « poids et contrepoids » dans le système de gestion du risque de BinckBank et le capital requis pour le risque opérationnel.

Voici une définition par type de risque :

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au non-respect des obligations par une contrepartie et/ou une institution émettrice qui est impliquée dans le négocié – respectivement l'émission – d'un instrument financier et, par conséquent, nuit financièrement à BinckBank.

Le risque crédit porte sur les éléments comptabilisés dans le bilan dans le poste Trésorerie, avoirs bancaires, actifs financiers (dont les prêts sur gage) et d'autres actifs. S'agissant de ces éléments du bilan financier, le critère le plus important est la solvabilité de la contrepartie (à l'exception des prêts sur gage, car ces éléments sont entièrement couverts par des titres faisant office de gage).

BinckBank adopte une stratégie prudente pour les liquidités qui lui sont confiées par ses clients. Les liquidités placées, qui ne sont pas utilisées pour le prêt CDO, sont conservées en espèces et sont, pour la plupart, réparties de façon raisonnable et sans risque sur le marché (portefeuille d'investissements). Le risque de crédit sur les liquidités et les investissements est géré de façon stricte par le département Trésorerie.

Le risque crédit sur les actifs et les investissements liquides fait l'objet d'un contrôle rigoureux de la part du département Treasury, lequel rédige des rapports quotidiens à l'attention du DAF et du département Gestion des risques et rend régulièrement des comptes au comité du trésor. Les investissements sont effectués dans le cadre d'un ensemble de limites fixées par le comité du trésor pour chaque contrepartie. Les investissements du portefeuille de placement sont effectués en accord avec les conditions fixées par le comité du trésor, lesquelles reposent sur une position de liquidité minimum de 5 % des fonds sous mandat.

En 2010, le ratio de solvabilité moyen du portefeuille d'investissements a été porté à 7,5 % (2009 : 5 %). Cette augmentation est le résultat de la restructuration du portefeuille d'investissements, dont la liquidation des positions dans les bons du Trésor espagnol et irlandais. Les produits provenant de la vente de ces titres (dont le taux de solvabilité était de 0 %) sont essentiellement réinvestis dans des obligations foncières allemandes d'un taux de solvabilité de 10 %. De ce fait, le taux de risque du portefeuille de placements augmente. L'exigence en capital en accord avec le Pilier I au titre du risque de crédit a augmenté de 17,8 millions d'euros en 2010 (2009 : 13,4 millions d'euros).

“ BinckBank investit de façon raisonnée et sans risque ”

Le risque de crédit sur les emprunts CDO et obligations de marge sont contrôlés quotidiennement par le département de gestion du risque. Les clients ayant un contrat de crédit sont suivis par ce département en fonction de leur espace libre d'affectation (ELA). L'ELA

est le solde des valeurs pondérées des garanties reçues par le client moins les obligations du client sous forme de prêts CDO et d'obligations de marge. Un déficit de l'ELA implique que les garanties dans le portefeuille du client n'offrent plus de couverture suffisante pour les obligations contractées par le client. À partir du moment où un ELA négatif est constaté, la procédure de déficit est automatiquement lancée. Le recours à une procédure de déficit constitue une obligation légale. En cas d'ELA (un déficit) négatif, le client doit combler le déficit sous cinq jours ouvrables de négociation. Si un déficit est dû à des contrats à termes (futures), celui-ci doit être comblé dans les 24 heures. Si, à la date d'épurement, au plus tard à 15h, l'ELA du client enregistre toujours un déficit, BinckBank procède alors librement à la liquidation des positions d'emprunts.

Les positions de titres sont clôturées jusqu'à ce que le compte du client ait à nouveau un ELA positif.

Bien que le prêt CDO ait augmenté de 16,1 %, pour atteindre 476,2 millions d'euros, cela n'a pas entraîné une hausse de l'exigence en capital au titre du risque de crédit, sachant que la garantie des titres offre une garantie efficace pour les variations de valeur à venir.

Le risque de concentration est une forme de risque de crédit qui apparaît chez les clients avec un prêt CDO et chez les clients avec des obligations de marge sur les positions sur des produits dérivés. Par exemple, le risque de concentration se produit lorsqu'il s'agit de concentrations dans des fonds spécifiques pour les clients détenant des portefeuilles de placements unilatéraux. Les emprunts sur gage de titres dépendent d'un ou plusieurs fonds. Si une société émettrice dépose le bilan, les conséquences seraient beaucoup plus importantes que si l'emprunt était attribué à un portefeuille plus étendu. Le département de gestion du risque s'assure tous les jours que les portefeuilles des clients ne sont pas trop concentrés. Des mesures sont au besoin adoptées conformément à la politique de gestion afin de limiter les concentrations trop élevées. Le cas échéant, la banque peut décider de réduire l'emprunt accordé au client en question.

En outre, la commission des emprunts peut décider de réduire le risque de concentration sur un fond spécifique par la réduction de l'avance des fonds en question. En 2010, BinckBank a vu augmenter la concentration dans le portefeuille entier des emprunts CDO, ce qui a eu pour effet d'augmenter le risque de concentration. Le capital requis au titre du risque de concentration a ainsi augmenté de 3,6 millions d'euros à 9,1 millions d'euros.

La marge constitue un montant que l'émetteur (vendeur) d'une option ou d'un contrat à terme non garanti doit

déposer comme garantie pour le risque de la position. La marge constitue une garantie de base attestant que l'investisseur peut satisfaire aux obligations pouvant résulter de la position. Le montant de la marge dépend du risque financier de la position. Étant donné que le cours de l'option ou du contrat à terme peut varier, l'exigence n'est pas constante. Il y a donc un risque que la marge retenue par le client s'avère insuffisante par rapport à l'engagement contracté. Par conséquent, l'obligation de marge peut entraîner un risque de crédit sur le client. L'ampleur des obligations de marge est également déterminée par les pourcentages de marge qui sont fixés par le département de gestion du risque selon l'historique des fluctuations de l'action ou de l'indice sous-jacent.

La gestion des risques analyse quotidiennement les mouvements du marché et actualise au moins une fois par mois le pourcentage de marge. En raison de la baisse de la volatilité des marchés financiers au cours de l'année 2010, l'exigence de marge sur les options émises a été réduite par BinckBank. Par conséquent, les positions ouvertes sur les options émises ont augmenté considérablement et, en outre, le risque de crédit pour BinckBank a augmenté. La position de marge en cours des clients a augmenté de 24,4% en 2010 pour atteindre 270 millions d'euros (2009 : 217 millions d'euros). L'exigence en capital au titre du risque de marge a augmenté de 2,8 millions d'euros pour atteindre 3,6 millions d'euros.

Le risque de concentration et le risque de marge n'apparaissent pas dans l'exigence en capital du Pilier I au titre du risque de crédit. C'est la raison pour laquelle BinckBank s'impose une exigence en capital supplémentaire de Pilier II. En 2010, l'exigence en capital a augmenté de 6,3 millions d'euros, passant de 6,3 millions d'euros à la fin 2009 à 12,6 millions d'euros à la fin 2010.

Le risque de contrepartie est un élément du risque pour les règlements. Pour la majorité des transactions effectuées par les clients de BinckBank, la négociation a lieu sur les marchés (réglementés) tels que NYSE Euronext et TOM, où une contrepartie centrale (CCP) est utilisée. De ce fait, le risque de contrepartie est nul. Au sein du centre de profit Professionnels, un petit nombre de transactions est directement effectué avec une contrepartie (courtier). Dans ce que l'on appelle les transactions de gré à gré, il peut exister un risque de crédit en cas de non-règlement (en plus du risque de marché). Ces transactions sont réalisées en tenant compte des limites de contrepartie. La commission de crédit approuve les limites de contrepartie, après quoi le département de gestion du risque s'assure qu'elles sont respectées.

À la fin de l'année 2010, l'exigence en capital au titre du risque de défaut de contrepartie selon le Pilier II s'élève à 1 million d'euros (2009 : 1 million d'euros). Pendant l'année 2010, aucune perte n'a été enregistrée sur les règlements en cours. Il n'y a donc pas lieu de modifier l'exigence en capital au titre du risque de défaut de contrepartie.

Risque de marché

Le risque de marché de BinckBank comporte deux volets, à savoir le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le risque de taux d'intérêt résulte de la possibilité d'une incidence négative des variations des taux d'intérêt sur la rentabilité future. Toute variation progressive des taux d'intérêt du marché (courbe des taux) exerce une influence sur les revenus d'intérêt futurs provenant de prêts CDO et du portefeuille de placements, ainsi que sur les intérêts versés par BinckBank sur les comptes d'épargne et les comptes titres.

BinckBank gère ce risque, dans la mesure où celui-ci concerne les activités bancaires de BinckBank, en alignant dans certaines limites les durées des fonds sous gestion et des fonds placés. L'impact d'une variation progressive des taux d'intérêt sur la rentabilité de BinckBank, que l'on détermine à partir d'un modèle « earnings at risk », est exposé au point 42 de la page 126 des comptes annuels.

La courbe des taux peut connaître, outre des mouvements progressifs, des mouvements soudains (choc de taux d'intérêt). Les chocs de taux d'intérêt ont une influence sur la valeur du portefeuille de placements de BinckBank. BinckBank conserve une partie de ses fonds propres au sein du Pilier II afin de couvrir les pertes pouvant résulter d'un choc négatif et soudain de taux d'intérêt combiné à une demande de retrait simultanée de la part des clients des fonds sous gestion, opération impliquant la liquidation partielle du portefeuille de placements.

Le risque de change est le risque lié aux fluctuations de la valeur des postes libellés dans une devise étrangère à la suite de fluctuations des taux de change. Notre politique consiste à ne pas prendre de positions sur les devises. Les positions de change découlant des activités opérationnelles doivent être couvertes par le département « Treasury » le même jour (ou le lendemain au plus tard) que celui lors duquel elles sont apparues. En procédant de la sorte, BinckBank ne court pratiquement aucun risque de change.

L'exigence en capital nécessaire pour faire face au risque de marché est exprimée dans le Pilier I (risque de change) et le Pilier II (risque de taux). L'exigence en fonds propres pour le Pilier I – risque de change – s'élève à 0,1 million d'euros (fin 2009 : 0,2 million d'euros). L'exigence en fonds propres pour le Pilier II – risque de taux – s'élève à 8,3

millions d'euros (fin 2009 : 8,9 millions d'euros). Celle-ci a diminué en raison d'une duration plus faible du portefeuille de placements.

Risque opérationnel

BinckBank est exposé, de par la nature de ses activités commerciales, à un risque opérationnel inhérent élevé. Parmi les causes principales, nous pouvons citer le nombre important de saisies administratives devant être effectuées chaque jour, le fait que toutes les communications avec les clients se fassent via Internet et que, pour toute une série de raisons, des modifications doivent être apportées régulièrement au logiciel. Par ailleurs, de nombreux événements imprévus peuvent se produire dans le cadre des processus opérationnels de BinckBank, causant ainsi des pertes ou faisant obstacle à la réalisation des objectifs fixés. Les processus, les systèmes et les personnes ne sont pas infaillibles. Des collaborateurs peuvent se rendre coupables de fraude, des incidents peuvent se produire et les processus journaliers peuvent être perturbés par des catastrophes naturelles ou des erreurs de système (risque IT). Les risques résultant de ce type d'événements sont appelés risques opérationnels.

Les pertes découlant du risque opérationnel sont inévitables. Afin de couvrir les pertes non assurées (et imprévues), BinckBank dispose d'une réserve de fonds propres lui permettant de faire face au risque opérationnel que la loi lui impose.

Risque informatique

Sachant que les activités commerciales de BinckBank dépendent fortement de l'informatique, une grande partie du risque opérationnel existe sous la forme de risque de panne informatique. Les problèmes informatiques peuvent constituer une menace sérieuse pour les processus et pour la prestation de services aux clients. Les risques informatiques constituent par conséquent une menace indirecte pour les fonds propres et le résultat. Un nombre important de mesures de contrôle ont été prises afin de réduire ce risque. Ces mesures portent sur l'organisation et la politique, la gestion de la sécurité, la gestion des incidents et des problèmes, la gestion des tests, des changements et de la configuration, ainsi que la continuité.

Voici quelques exemples de risques informatiques importants ainsi que de mesures prises pour y remédier :

Organisation et politique

Il s'agit d'un risque d'un manque (ou d'une insuffisance) d'adaptation de l'organisation informatique à la stratégie d'organisation et, d'un autre côté, le risque d'un manque d'adaptation (suffisante) de l'organisation informatique et de la politique informatique aux processus métier et au traitement de l'information et des données, offrant

ainsi trop peu de soutien aux processus métier et d'information. BinckBank dispose d'un modèle de gouvernance informatique. Cette gouvernance informatique est évaluée périodiquement, ou lorsque cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, BinckBank a mis en place une politique de sécurisation des informations activement diffusée au sein de l'organisation. Pour toutes les mesures importantes de gestion des risques informatiques tels que la disponibilité, les incidents, les problèmes et les changements, des principes ont été définis. Ceux-ci sont évalués sur la base d'indicateurs de performance clés (IPC) et font l'objet d'un rapport mensuel en commission des risques opérationnels. BinckBank a ensuite défini un processus permettant de gérer les ressources nécessaires à la prestation des services informatiques. BinckBank a également élaboré un plan reflétant la demande actuelle et future des services informatiques et des ressources informatiques nécessaires pour y répondre (et des activités et moyens nécessaires pour les mettre en place). Enfin, BinckBank est soumis, dans le cadre de la gouvernance, à une classification BIV obligatoire de tous ses systèmes informatiques.

Gestion de la sécurité

La gestion de la sécurité permet d'éviter que des utilisateurs non autorisés accèdent à des informations. BinckBank est une banque sur Internet et est exposée, de ce fait, à un risque inhérent (élevé) de fraude externe de la part de pirates informatiques.

BinckBank est parfaitement conscient de ce risque. BinckBank a défini une politique d'accès à l'infrastructure, aux systèmes, aux applications et aux données informatiques, laquelle a été approuvée par le directeur informatique. BinckBank applique une politique de sécurisation active faisant l'objet d'une évaluation permanente. Un élément important de celle-ci est le test d'intrusion périodique au cours duquel un tiers tente, à la demande de BinckBank, de s'introduire dans ses systèmes en recourant aux méthodes et techniques les plus avancées. Les résultats de ce test sont débattus en commission des risques opérationnels et peuvent aboutir à un renforcement de la politique et/ou des contrôles.

“ BinckBank mène une politique de sécurisation active ”

Gestion des incidents et des problèmes

La gestion des incidents et des problèmes est axée sur la prévention du risque de perturbation faisant obstacle à une reprise (suffisante) de la prestation de services. Elle porte sur les erreurs structurelles dans l'infrastructure et/ou les systèmes informatiques et la résolution incorrecte, incomplète et/ou tardive d'incidents et de

problèmes. BinckBank atténue ce risque grâce à une procédure de gestion des incidents dans le cadre de laquelle chaque incident informatique est analysé, est relié à une priorité et, dans le cas d'incidents présentant un haut degré d'urgence et d'incidence, traité définitivement si nécessaire. Par ailleurs, il est mensuellement fait rapport des incidents et des perturbations à l'équipe de gestion informatique.

Gestion des tests, des changements et de la configuration

BinckBank adapte ses systèmes et ses logiciels en fonction des développements technologiques les plus récents et des besoins du client. De ce fait, BinckBank court un risque de développement incorrect et/ou incomplet de ses logiciels, de modifications non autorisées de l'infrastructure informatique, d'une information insuffisante sur l'infrastructure informatique et/ou de traitement incorrect, incomplet et/ou tardif des demandes de modification. Les mesures de contrôle prises dans ce cadre sont notamment les suivantes : seul le personnel du département « Infra and Data-management » est compétent pour procéder à des modifications autorisées. Ceci n'est possible qu'après avoir suivi la procédure de modification définie en la matière. BinckBank dispose en outre de plusieurs environnements de développement, de test et d'acceptation distincts pour le test des nouvelles sorties de logiciels. Afin d'être introduites, les modifications sollicitées doivent avoir passé au préalable la procédure de test ainsi définie et être approuvées par le responsable des tests.

Continuité

La disponibilité du site Internet et des systèmes sous-jacents est vitale pour BinckBank. Le risque de la continuité des processus opérationnels (critiques) et/ou la société serait menacée en raison d'une indisponibilité de l'infrastructure informatique (dont les applications et les systèmes) est réduit comme suit : BinckBank a élaboré un plan de continuité des affaires et de récupération après sinistre sur la base d'une analyse de l'impact pour les entreprises. BinckBank dispose d'un centre de réparation et effectue au moins une fois par an un test contre les imprévus. Afin de préserver la continuité des affaires, les systèmes informatiques et de contingence ont été transférés vers un centre de données externe dans lequel des mesures préventives complètes ont été prises afin de se protéger contre les effets de la chaleur, les incendies, le vol, les dommages, les coupures de courant et les catastrophes naturelles.

Le centre de données en question est certifié conforme à la norme Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS). Par ailleurs, BinckBank utilise un système de sauvegarde et une synchronisation en temps réel des données avec le centre de données pour les informations qui sont essentielles pour la société. Les tests quotidiens de performance sont effectués sur les sauvegardes

critiques et des mesures supplémentaires sont envisagées en cas de panne. Des rapports sur les performances et la disponibilité du système sont envoyés chaque trimestre à la direction. Les systèmes vitaux sont testés chaque jour sur leurs performances avant l'ouverture des marchés, et un logiciel de surveillance a été installé sur les systèmes vitaux permettant de surveiller en permanence leur disponibilité et leurs performances.

BinckBank a un appétit risque faible à modéré pour le risque opérationnel. Notre objectif interne est d'éviter les pertes annuelles d'exploitation générées par les activités régulières représentant plus de 1 % des produits des commissions et des honoraires bruts.

Les pertes d'exploitation sont considérées comme :

- Le résultat financier sur les out-trades et les rétributions versées aux clients
- D'autres pertes directes dues aux pannes des systèmes informatiques, au traitement automatisé des informations et aux processus opérationnels.

Les mesures de contrôle de base adoptées contre les pertes d'exploitation comprennent :

- La documentation formelle et complète de tous les processus, dont les processus informatiques opérationnels
- L'identification et la consignation des contrôles clés et des ICP pour tous les processus
- L'élaboration de rapports réguliers sur les ICP par les responsables des processus à l'attention de la direction
- Des audits internes réguliers pour la configuration, la disponibilité et les performances des contrôles clés ainsi que l'envoi de rapports réguliers à la direction
- Le contrôle du suivi des faiblesses par le comité de risque opérationnel et le comité d'audit

La perte totale d'exploitation pour 2010 s'est chiffrée à 1,7 million d'euros (2009 : 1,1 million d'euros) 0,94 % (2009 : 0,61 %) des produits totaux des commissions brutes. Avec ces chiffres, BinckBank a atteint l'objectif qu'elle s'était fixée.

Conformément à l'approche de l'indicateur de base, BinckBank détient des fonds propres au titre du risque opérationnel sous le Pilier I à 15 % du produit moyen des trois exercices fiscaux précédents. L'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel à la fin 2010 s'élevait à 26 millions d'euros (2009 : 27,9 millions), un facteur 15 de la perte totale annuelle en 2010 (2009 : facteur 25).

Liquidité et solvabilité

Risque de liquidité

BinckBank accorde une importance toute particulière à la gestion du risque de liquidité et dispose dès lors à tout

moment des moyens liquides nécessaires afin de satisfaire à ses obligations financières. La gestion du risque de liquidité est organisée de manière à répondre aux effets de facteurs spécifiques affectant la liquidité – comme une publicité négative, une augmentation des activités commerciales de clients (achat net) et des adaptations des bonifications d'intérêt de la part des concurrents.

BinckBank maintient le niveau de ses réserves de liquidité entre 5 % et 10 % des fonds sous gestion. BinckBank a par ailleurs la possibilité d'augmenter temporairement ses réserves de liquidité en recourant à des sources alternatives comme des facilités de repo externes et des avances marginales de la DNB (Target 2). Les facilités de repo et les avances marginales sont largement accessibles compte tenu du fait que BinckBank détient un portefeuille de placements liquide et de haute qualité. Fin 2010, une partie substantielle du portefeuille de placements pourra être affectée à un objectif de liquidité accrue. Dans le cas extrême, BinckBank peut prendre la décision de vendre (liquider) son portefeuille de placements afin de libérer les liquidités requises.

BinckBank affecte une partie de ses fonds propres à la couverture du risque de liquidité, au cas où des circonstances imprévues l'obligerait à liquider une partie de son portefeuille de placements à des conditions défavorables afin de satisfaire à ses obligations financières. Les fonds propres du Pilier II affectés à la couverture de ce risque s'élevaient fin 2010 à 1 million d'euros (2009 : 1 million d'euros).

Solvabilité

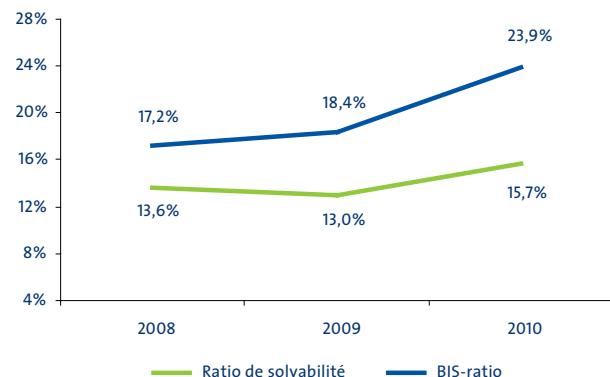
La politique de gestion des fonds propres menée par BinckBank vise à maintenir un haut niveau de solvabilité tout en recherchant constamment un équilibre entre le montant du capital disponible et les risques encourus. La gestion des fonds propres contribue à une analyse et à une amélioration systématique du rendement des activités de BinckBank. S'agissant de l'organisation de ses fonds propres, BinckBank tient compte des limites imposées par la DNB, de la réglementation Bâle II et des exigences internes en matière d'adéquation du capital. La politique et la stratégie de BinckBank en matière de gestion des fonds propres sont exposées en détail dans le rapport de 2010 consacré à l'adéquation des fonds propres et aux risques. Vous pouvez consulter ce rapport sur www.binck.com.

L'objectif poursuivi par BinckBank en matière de fonds propres est de maintenir le ratio de solvabilité entre 12 % et 20 %. BinckBank applique par ailleurs une politique de distribution de dividendes aux termes de laquelle 50 % du bénéfice net corrigé sont distribués chaque année

sous la forme de dividendes, pour autant que le niveau de solvabilité le permette.

En 2010, les fonds propres affectés aux objectifs de solvabilité (Tier I) sont passés de 95,6 millions d'euros à 131,3 millions d'euros. Cette augmentation est le résultat de l'addition de l'amortissement sur les actifs incorporels et de la dotation aux réserves.

Ratio de solvabilité et ratio BRI de BinckBank



Évaluation de l'adéquation des fonds propres

Des tests de résistance destinés à évaluer l'adéquation des fonds propres de BinckBank ont été pratiqués fin 2010. La perte de fonds propres résultant du test de résistance combiné maximum s'élève au 31 décembre 2010 à 74,9 millions d'euros. Les fonds propres d'un montant de 131,3 millions d'euros fin 2010 seraient dans ce cas réduits à des fonds propres Tier I de 56,3 millions d'euros. Les pertes résultant de ce test de résistance sont mises à charge des fonds propres Tier I afin d'en évaluer les effets sur le ratio de solvabilité et le ratio BRI. C'est ce que l'on appelle l'effet de second tour.

L'effet de second tour signifie par ailleurs que les effets du test de résistance ont une incidence sur le capital requis. Ainsi, la liquidation forcée du portefeuille de placements entraînera une diminution du montant des fonds propres affectés au risque de crédit et au risque de taux. Le risque de crédit sur le portefeuille des clients diminuera également à la suite de la liquidation forcée des positions des clients en période de difficulté. Tous ces effets combinés entraînent non seulement une diminution du montant total des fonds propres, mais aussi du capital requis pour les Piliers I et II. Ceux-ci passent de 66,9 millions d'euros à 56,2 millions d'euros. Le ratio BRI et le ratio de solvabilité s'élèvent respectivement à 11,3 % et 8 % en raison de l'effet de second tour. Ceux-ci répondent largement aux exigences imposées par la DNB (autorité de surveillance). Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'adéquation des fonds propres en cas de test de résistance combiné à l'effet de second tour induit.

État des fonds propres en cas de stress maximum (second tour)

(x € 1.000)	31 décembre 2010 stress	31 décembre 2010	Δ
Total capital disponible	56 337	131 257	-57%
Total capital requis Piliers I + II	56 209	66 933	-16%
Capital requis Pilier I	39 771	43 983	-10%
Risque de crédit	13 672	17 884	-24%
Risque de marché	96	96	0%
Risque opérationnel	26 003	26 003	0%
Capital requis Pilier II	16 438	22 950	-28%
Risque de taux	5 362	8 349	-36%
Risque de liquidité	591	954	-38%
Total risque de crédit Pilier II	10 485	13 647	-23%
* Risque de concentration	6 797	9 062	-25%
* Risque de marge	2 689	3 585	-25%
* Risque de contrepartie	1 000	1 000	0%
Majoration risque opérationnel	-	-	0%
Risque commercial	-	-	0%
Excédent / déficit fonds propres (Pilier I)	16 566	87 274	-81%
Excédent / déficit fonds propres (Pilier II)	128	64 324	-100%
Ratio BRI	11,3%	23,9%	
Ratio de solvabilité	8,0%	15,7%	

Transparence de la politique de gestion des risques

BinckBank expose sa politique de gestion des fonds propres et des risques de plusieurs manières et rend compte de celle-ci, non seulement dans le rapport annuel, mais aussi dans un autre rapport consacré chaque année à l'adéquation des fonds propres et aux risques. Vous pouvez consulter celui-ci sur www.binck.com. BinckBank a choisi de publier son rapport de risques (conformément au Pilier III de l'accord de Bâle) sur son site Web une fois par an, à la fin du troisième trimestre. La fréquence de publication du rapport de risques peut être augmentée lorsque les circonstances l'exigent. BinckBank rend compte de sa politique de gestion des risques à la fin de chaque année, au point 42 de l'exposé des comptes annuels, conformément aux exigences IFRS 7.

Le Conseil d'administration de BinckBank rend également compte des résultats de la politique de gestion des risques appliquée lors de l'exercice écoulé dans sa politique de contrôle interne des risques, laquelle est également reprise dans le présent rapport annuel.

Politique de contrôle interne des risques

Nous avons donné une description détaillée des risques encourus et du cadre de gestion des risques, ainsi que des responsabilités du Conseil d'administration dans le rapport de 2010 consacré à l'adéquation des fonds propres et aux risques, publié le 25 octobre 2010, au chapitre gestion des risques et des fonds propres du rapport annuel (pages 42 et suivantes) et au point 42 des comptes annuels (pages 126 et suivantes).

Conformément aux dispositions relatives aux bonnes pratiques mentionnées dans le Code de gouvernance d'entreprise et dans le respect des limites décrites ci-dessous, nous confirmons que nos systèmes de contrôle et de gestion des risques fournissent un niveau de sécurité raisonnable et sommes conscients :

- a) De la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques et opérationnels de BinckBank ont été réalisés ;
- b) Du fait que BinckBank se conforme aux lois et règlements en vigueur ;
- c) Du fait que notre rapport financier ne contient aucune erreur grave.

Nous déclarons par ailleurs que ces systèmes de contrôle et de gestion des risques ont correctement fonctionné en 2010.

Nos systèmes internes de contrôle et de gestion des risques ne peuvent toutefois offrir la garantie absolue que les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers soient atteints et que la loi et la réglementation sont toujours respectées. Ces systèmes ne peuvent pas non plus permettre d'éviter toutes les fautes et erreurs (d'appréciation) humaines. Par ailleurs, toutes les entreprises effectuent un exercice d'équilibre entre les coûts et les profits lorsque des risques sont acceptés et que des mesures de gestion sont prises. Nous tâchons d'améliorer en permanence nos procédures internes de contrôle et de gestion des risques.

Sans préjudice de notre déclaration, nous souhaitons exposer les projets mis en œuvre dans le cadre de notre recherche de l'excellence opérationnelle : la finalisation de la plateforme informatique européenne, l'augmentation de l'incidence considérable des mesures de gestion prises au sein de nos entreprises étrangères à croissance rapide et la qualité des divers modèles, paramètres et tableaux utilisés au sein de BinckBank : à savoir chez Alex Asset Management.

Déclaration du Conseil d'administration

Conformément à l'article 5:25c de la Loi relative à la surveillance financière, nous déclarons qu'au meilleur de notre connaissance :

- A. Les comptes annuels donnent une image fidèle de l'actif, du passif, de la situation financière et des bénéfices de BinckBank N.V. et des entreprises reprises collectivement dans la consolidation ;
- B. Le rapport annuel donne une image fidèle de la situation à la date du bilan, du fonctionnement en cours d'exercice de BinckBank N.V. et des entreprises liées à cette dernière dont les données sont reproduites dans ses comptes annuels, et que les risques réels auxquels BinckBank N.V. est confrontée sont décrits dans le rapport annuel.

Amsterdam, le 10 mars 2011

Le Conseil d'administration

Koen Beentjes, président du Conseil d'administration

Evert Kooistra, membre du Conseil d'administration et directeur financier

Pieter Aartsen, membre du Conseil d'administration

Nick Bortot, membre du Conseil d'administration

“ Nous fournissons aux professionnels le meilleur du « label blanc » de Binck ,”





Joost Walgemoed
Directeur du centre de Profit
Professionnels

Gouvernance d'entreprise

Introduction

La crise financière a abouti à l'adoption aux Pays-Bas de nouvelles règles visant à améliorer la gouvernance d'entreprise des banques et des entreprises cotées en bourse. Le Code bancaire, les nouveaux principes de la DNB et de l'AFM pour une politique de rémunération maîtrisée et le renforcement du contrôle par ces organismes en sont des exemples

Par décret du 1er juin 2010, le Code bancaire s'est vu octroyer une valeur juridique comparable à celle du Code de gouvernance d'entreprise (le « Code »). En vertu de ce décret, les banques sont tenues d'insérer dans leur rapport annuel une déclaration relative au respect des principes du Code bancaire.

La Loi relative aux droits des actionnaires et celle relative au droit de parole en comité d'entreprise sont entrées en vigueur le 1er juillet 2010. La Loi relative aux droits des actionnaires comprend notamment des dispositions ayant trait au droit de porter un point à l'ordre du jour, au délai de convocation et d'enregistrement, au contenu de la convocation à l'assemblée générale et aux informations publiées sur le site Web préalablement à l'assemblée générale. La Loi relative au droit de parole en comité d'entreprise vise à renforcer le rôle des salariés dans les sociétés anonymes, notamment en ce qui concerne la prise de décisions par l'assemblée générale dans une série de sujets. BinckBank adaptera, s'il y a lieu, ses statuts à la législation, dans sa version modifiée.

En matière de rémunération, la proposition de loi relative à l'adaptation et à la restitution des bonus prend tout son sens. Les bonus qui, rétrospectivement, ont été octroyés sur la base d'informations incorrectes (« claw back ») et ceux dont l'octroi ne peut être admis en raison de leur caractère déraisonnable et inéquitable doivent à l'avenir être adaptés ou restitués.

Les directives du Code ainsi que celles du Code bancaire en la matière s'appliqueront.

Le Code

Le Code dispose d'une valeur juridique en ce que les sociétés cotées en bourse doivent établir une déclaration dans leur rapport annuel concernant le respect des principes et des dispositions relatives aux bonnes pratiques du Code s'adressant au Conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société. BinckBank souscrit globalement aux principes visés dans le Code et largement diffusés par celui-ci.

En vertu de la disposition relative aux bonnes pratiques I.1 du Code, les lignes directrices de la structure de gouvernance d'entreprise de la société doivent être exposées chaque année dans un chapitre distinct du rapport annuel et ce, à la lumière des principes cités dans le Code. Ce chapitre doit par ailleurs exposer clairement la mesure dans laquelle les dispositions relatives aux bonnes pratiques ont été appliquées et, à défaut, pourquoi et dans quelle mesure il y a été dérogé. Ce principe « appliquez ou expliquez » jouit d'une base légale. Cette disposition relative aux bonnes pratiques I.1 du Code est mise en œuvre dans le présent chapitre. Les déclarations faites dans le présent chapitre comptent également au titre de déclaration de gouvernance d'entreprise visée à l'article 2:391 alinéa 5 du Code civil.

Structure juridique

Généralités

BinckBank est une société anonyme cotée à la bourse NYSE Euronext (Amsterdam). BinckBank dispose d'une série de filiales et de participations néerlandaises, ainsi que d'une filiale étrangère. BinckBank dispose de succursales en Belgique, en France et en Espagne.

BinckBank est soumise au contrôle de la DNB et de l'AFM. La filiale étrangère, Binck Belgique S.A., sera mise en liquidation à la suite de la restructuration juridique du groupe en 2011. Les activités sont regroupées au sein de BinckBank N.V.

Actions, émission d'actions, droit de vote et structure de l'actionnariat

Actions

Le capital souscrit de BinckBank est réparti entre 74 500 000 actions ordinaires cotées en bourse et 50 actions privilégiées ayant chacune une valeur nominale de 0,10. Les actions privilégiées représentent 0,00007 % du capital souscrit, sont nominatives, ne sont pas cotées en bourse et sont détenues par la fondation Prioriteit Binck (ci-après désignée comme « La Priorité »).

Une série de droits particuliers (de décision) sont associés aux actions privilégiées de la manière précisée dans les statuts de la société. Les statuts de la société peuvent être consultés sur notre site Web www.binck.com. Le statut de « La Priorité » sera développé ultérieurement dans ce chapitre. Les actions de BinckBank ne sont pas certifiées.

Émission d'actions

L'assemblée générale des actionnaires statue sur l'émission d'actions et peut céder cette compétence à un autre organe de la société pour une durée maximum de cinq (5) ans. Lors de l'émission d'actions ordinaires, chaque actionnaire dispose d'un droit de préférence proportionnel au montant total de ses actions, sauf si la loi exige qu'il en soit autrement.

Aucun droit de préférence n'est accordé sur les actions émises a) au bénéfice des salariés de la société ou d'une société du groupe ; ou b) en contrepartie d'un apport autre qu'en numéraire. Le droit de préférence peut être limité ou exclu sur décision de l'assemblée générale. Le droit de préférence peut également être limité ou exclu par l'autre organe de la société désigné à cet effet, à condition que celui-ci ait été déclaré compétent pour limiter ou exclure le droit de préférence sur décision de l'assemblée générale pour un terme fixe de cinq (5) ans maximum. Une majorité d'au moins deux tiers des voix exprimées est requise lorsque moins de la moitié du capital souscrit est représentée à l'assemblée pour toute décision de l'assemblée générale de limiter ou d'exclure le droit de préférence ou encore pour toute décision de désignation ou de retrait de la désignation. Les décisions susmentionnées de l'assemblée générale ne peuvent être prises que sur proposition de « La Priorité ».

Droit de vote

Chaque action BinckBank donne droit à une seule voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, à moins que la loi ou les statuts ne stipulent une majorité plus importante.

BinckBank recourt à une date d'enregistrement, conformément à la Loi relative aux droits des actionnaires.

Structure de l'actionnariat

La page 17 du présent rapport annuel énumère les actionnaires qui, conformément au chapitre 5.3 de la Loi relative à la surveillance financière, ont fait une déclaration relative à leurs intérêts. Il n'existe aucune convention d'actionnaire entre BinckBank et les principaux actionnaires en question.

Mécanismes de protection contre les OPA

« La Priorité » détient 50 actions privilégiées BinckBank. Conformément aux statuts, un rôle spécifique est dévolu à « La Priorité » dans le cadre de nombreuses décisions importantes.

« La Priorité » jouit des compétences suivantes : l'initiative de décisions spécifiques de l'assemblée générale et l'octroi d'une approbation préalable à certaines décisions précisées ci-dessous. « La Priorité » dispose par ailleurs de compétences directes, comme la détermination du nombre de membres du Conseil d'administration et du nombre de commissaires.

En résumé, « La Priorité » a pour objectif d'empêcher tout exercice d'influence dans la gestion et le fonctionnement de BinckBank, celui-ci pouvant avoir des répercussions négatives sur l'indépendance de la société et de ses filiales. Elle entend également promouvoir une gestion optimale de la société et des filiales. La direction de « La Priorité » est confiée à trois administrateurs. L'administrateur A est nommé par le conseil de surveillance de BinckBank, l'administrateur B est nommé par le Conseil d'administration de BinckBank, l'administrateur C est nommé conjointement par les administrateurs A et B. Sont actuellement nommés à ces postes, messieurs C.J.M. Scholtes (président du conseil de surveillance), K.N. Beentjes (président du Conseil d'administration) et J.K. Brouwer (membre du conseil de surveillance), respectivement administrateur A, B et C de « La Priorité ».

Le conseil de surveillance et le Conseil d'administration ne jugent pas utile de supprimer ou de limiter les prérogatives de « La Priorité ». Le conseil de surveillance et le Conseil d'administration sont d'avis que le maintien de la position de « La Priorité » peut favoriser la continuité de BinckBank et des politiques mises en œuvre à court et long terme par celle-ci, en prenant soin de tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

Les prérogatives de « La Priorité » font partie intégrante des statuts de la société. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une « mesure (potentielle) de protection disponible » au sens de la disposition de bonne pratique IV.3.11 du Code. Dans le respect de son objet statutaire, « La Priorité » accorde toute son attention, dans l'exercice de ses compétences, aux intérêts de la société et de ses filiales. À cet égard, elle prend en considération les intérêts des parties prenantes. La manière dont « La Priorité » exerce ses prérogatives dépend des faits et des circonstances.

Conseil d'administration

BinckBank connaît un système d'administration dit « two tier ». Cela signifie que la mission d'exécution et la mission de contrôle sont accordées respectivement au

Conseil d'administration et au conseil de surveillance de BinckBank. BinckBank considère que cette structure favorise un système adapté de séparation des pouvoirs dans le cadre duquel le Conseil d'administration est responsable de la direction au quotidien de l'entreprise et de la réalisation des objectifs à court et moyen terme de l'entreprise, tandis que le conseil de surveillance assure le contrôle du Conseil d'administration et émet des avis à son attention.

Union personnelle

Il existe chez BinckBank et au sein de certaines de ses filiales une union personnelle sur le plan de l'administration en ce sens que (la majorité) des membres du Conseil d'administration de BinckBank exercent par ailleurs la fonction de gérant statutaire dans les filiales de BinckBank. Cette union personnelle favorise l'uniformité de la Politique et de la stratégie de l'entreprise.

Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, sous réserve des limitations prévues dans les statuts, chargé de l'administration de la société.

Règles en matière de nomination, de suspension et de révocation des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de BinckBank sont nommés ou reconduits par l'assemblée générale sur présentation non contraignante de « La Priorité ». Les membres du Conseil d'administration sont nommés ou reconduits pour un mandat prenant effet le jour de leur nomination (reconduction) et expirant au terme de l'assemblée générale annuelle se tenant la quatrième année civile qui suit l'année civile de leur nomination (reconduction), ou jusqu'à une date antérieure telle que définie lors de leur nomination (reconduction).

Les membres du Conseil d'administration peuvent être suspendus ou révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration peuvent également être suspendus par le conseil de surveillance. Cette suspension peut être levée par l'assemblée générale. Une suspension peut être reconduite une ou plusieurs fois, sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) mois.

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance a pour mission d'exercer le contrôle de la politique menée par le Conseil d'administration et celui du fonctionnement général de la société et de ses filiales. Le conseil de surveillance est étroitement lié au développement de l'entreprise.

Le conseil de surveillance est attentif, dans le cadre de sa mission, aux intérêts de la société et de ses filiales. À cet égard, il prend en considération les intérêts des parties associées à la société.

Il tient également compte des aspects sociaux de l'entreprise pertinents pour BinckBank. Le conseil de surveillance émet en outre des avis à l'attention du Conseil d'administration. Le Conseil de surveillance est par ailleurs chargé des missions que la loi et les statuts lui attribuent.

Les membres du conseil de surveillance de BinckBank sont nommés ou reconduits par l'assemblée générale sur présentation non contraignante de « La Priorité ». Les membres du conseil de surveillance sont nommés (reconduits) pour un mandat prenant effet le jour de leur nomination (reconduction) et expirant au terme de l'assemblée générale annuelle se tenant la quatrième année civile qui suit l'année civile de leur nomination (reconduction), ou jusqu'à une date antérieure telle que définie lors de leur nomination (reconduction).

Assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires dispose des prérogatives que la loi et les statuts lui attribue. Il s'agit notamment du pouvoir de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'administration et les membres du conseil de surveillance. « La Priorité » a souvent un rôle important à jouer dans le cadre des compétences dévolues à l'assemblée générale des actionnaires. La nomination des membres du Conseil d'administration et des membres du conseil de surveillance a notamment lieu sur présentation non contraignante de « La Priorité ».

Respect du Code

BinckBank est tenue de préciser dans le chapitre du rapport annuel consacré à la gouvernance d'entreprise la mesure dans laquelle elle a appliquée les dispositions relatives aux bonnes pratiques contenues dans le Code et, à défaut, pourquoi et dans quelle mesure la société y a dérogé (principe « appliquez ou expliquez »). BinckBank se conforme aux dispositions relatives aux bonnes pratiques contenues dans le Code, notamment les dispositions relatives aux bonnes pratiques II.3.2 – II.3.4 et III.6.1 – III.6.4, à l'exception des dispositions relatives aux bonnes pratiques décrites ci-dessous.

Rémunération du Conseil d'administration

Une nouvelle politique de rémunération (la « Politique de rémunération 2010 ») a été arrêtée l'année dernière à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.

La Politique de rémunération 2010 tient compte des développements sociaux pertinents en la matière. Tenant compte de la nature spécifique de l'entreprise, la

Politique de rémunération 2010 a été alignée autant que possible sur les diverses recommandations du Code, du Code bancaire et des Principes pour une politique de rémunération maîtrisée.

Conformément à la disposition relative aux bonnes pratiques II.2.13 du Code, la présentation de la Politique de rémunération envisagée par le conseil de surveillance pour l'exercice suivant et les exercices ultérieurs doit contenir une série d'informations.

BinckBank applique la disposition relative aux bonnes pratiques II.2.13 du Code, pour autant que la publication ne concerne pas des informations sensibles en matière de concurrence, à savoir des informations relatives aux objectifs financiers et commerciaux. Le Conseil d'administration et le conseil de surveillance de BinckBank considèrent qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes de fournir ce type d'informations. Il en va de même pour la disposition relative aux bonnes pratiques II.2.11 du Code et des éléments essentiels du contrat conclu entre les membres du Conseil d'administration et la société, qui doivent être publiés sans délais après la signature de celui-ci, à condition toutefois que ces éléments contiennent des informations de marché sensibles. Pour le reste, les informations spécifiques reprises dans la Politique de rémunération 2010 sont publiées *a posteriori*. De la sorte, le conseil de surveillance rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Code bancaire

Généralités

La Nederlandse Vereniging van Banken (NVB) a élaboré le Code bancaire le 9 septembre 2009 à l'occasion du rapport intitulé « Vers un rétablissement de la confiance » (le « rapport consultatif ») de la commission consultative sur l'avenir des banques (la « commission Maas »). Le Code bancaire peut être considéré comme un outil d'autorégulation. Il s'applique à toutes les banques qui disposent d'une licence bancaire accordée en vertu de la Loi relative à la surveillance financière. L'objectif du Code bancaire est de renforcer la gouvernance au sein des banques, la gestion des risques, l'audit et une politique de rémunération responsable.

Le Code bancaire est entré en vigueur le 1er janvier 2010. Il trouve son ancrage dans la loi. Les banques sont tenues d'insérer une déclaration dans leur rapport annuel au sujet du respect des principes du Code bancaire, de la même manière qu'elles sont tenues d'en faire une au sujet du respect du Code.

Dérogations

L'article 6.3.3 du Code bancaire stipule qu'une rémunération variable, lorsqu'elle représente une partie substantielle de la rémunération, ne peut être accordée que sous conditions et au plus tôt après un délai de trois ans.

BinckBank est une entreprise relativement jeune qui se développe rapidement et est par ailleurs sujette à des changements réguliers. La viabilité et l'utilité de fixer des objectifs à long terme dans le cadre de la détermination de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont par conséquent limitées. La Politique de rémunération 2010 part, pour ces motifs, de 2/3 d'objectifs à long terme dont la réalisation (et l'octroi de la rémunération variable) est examinée annuellement et de manière discrétionnaire par le conseil de surveillance. En cas d'attribution d'une rémunération variable à long terme, les membres du Conseil d'administration sont soumis à un régime de « lock-up » de cinq (5) années civiles, même lorsque leur contrat de travail prend fin prématurément. Le conseil de surveillance rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de son mode d'évaluation et du résultat qui en découle.

L'article 3.2.3 du Code bancaire stipule que les membres du Conseil d'administration sont tenus de signer une déclaration morale et éthique. Le texte de la déclaration morale et éthique doit être rendu public et diffusé sur le site Web de BinckBank. Celle-ci doit constituer le fil conducteur du traitement des collaborateurs de BinckBank. Le commentaire du Code bancaire contient un modèle de déclaration que chaque banque peut compléter à sa guise. BinckBank a mis cette possibilité à profit. BinckBank se distingue dans le secteur bancaire depuis sa création en adoptant en ligne de conduite indépendante et autonome caractérisée par une attention particulière accordée au client et un haut degré de transparence, le tout combiné à une gestion saine de l'entreprise. Les membres du Conseil d'administration de BinckBank ont adapté le modèle de déclaration morale et éthique au caractère et au profil spécifiques de BinckBank, ainsi qu'à la législation et la réglementation en vigueur. La déclaration morale et éthique peut être consultée sur www.binck.com.

Article 10 de la directive sur les rachats

- a) Une description de la structure des fonds propres est fournie en pages 54 et 55 du rapport annuel. Il y est fait mention des différentes sortes d'actions ainsi que des droits y afférents (dont les droits particuliers de décision), des obligations et du pourcentage du capital souscrit représenté par chaque type d'action ;
- b) La société n'impose aucune limite en matière de cession d'actions ;
- c) Les participations dans la société soumises à une obligation de communication conformément à l'article [...] du chapitre 5.3 de la Loi relative à la surveillance financière sont mentionnées à la page 17 du rapport annuel ;
- d) Les droits particuliers de décision afférents aux actions détenues par « La Priorité » sont mentionnés aux pages 54 et 55 du rapport annuel ;
- e) Le contrôle des systèmes accordant aux salariés le droit de souscrire à ou d'acquérir des actions dans le capital de la société ou d'une filiale est effectué par l'INTERNAL ACCOUNTANCY SERVICE (IAD) et le département « Compliance » ;
- f) Le droit de vote afférent aux actions de la société n'est pas limité. Aucun certificat d'action n'est émis ;
- g) La société ne connaît qu'une limite à la cession d'actions BinckBank faisant suite à la Politique de rémunération 2010 et des limitations comparables imposées aux autres salariés de BinckBank ;
- h) Le mode de nomination et de révocation des membres du conseil de surveillance et du Conseil d'administration, ainsi que les règles en matière de modification des statuts sont décrits dans les statuts de la société et reproduits dans les grandes lignes en page 56 du rapport annuel. Consultez le site Internet www.binck.com pour en savoir plus sur les statuts ;
- i) Les prérogatives du Conseil d'administration, notamment en matière d'émission d'actions de la société et d'acquisition d'actions par la société sont décrites en pages 54 et 55 du rapport annuel. Pour plus d'informations, allez sur www.binck.com et consultez les statuts de la société ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires ;
- j) Il est stipulé dans le contrat de service conclu en 2006 avec Friesland Bank S.A. que celui-ci pourra être résilié avec effet immédiat dans l'hypothèse où surviendrait un changement spécifiquement décrit dans le contrôle de BinckBank. Le contrat de coentreprise conclu le 6 juillet 2010 avec Delta Lloyd Levensverzekering N.V. contient une clause « change of control » qui accorde notamment à l'autre partie le droit de résilier le contrat. Il est prévu dans le contrat de service conclu le 30 septembre 2010 avec SNS Bank S.A. que celui-ci pourra être résilié avec effet immédiat dans l'hypothèse où surviendrait un changement spécifiquement décrit dans le contrôle de BinckBank ;

- k) Les informations relatives aux règles de licenciement des membres du Conseil d'administration sont reproduites dans le rapport de rémunération 2010.

Conclusion

BinckBank satisfait à presque toutes les dispositions du Code et du Code bancaire. Les dérogations sont à notre sens correctement motivées.

A medium shot of a man in a dark suit and tie, speaking into a microphone at a podium. He is gesturing with his hands as he speaks. In the background, there is a large screen displaying a line graph with the word "alex" at the bottom right.

Siginten! Optie Koperec
Watneer weelUnbet?

alex

Jim Tehupuring
Directeur de l'Academy

“ En 2010, plus de 25 000 investisseurs ont pris part à des formations et des séminaires de l'Academy ,”



Rapport du conseil de surveillance

Message du président du conseil de surveillance

Cher lecteur,

C'est avec plaisir que nous vous présentons les comptes annuels établis par le Conseil d'administration de BinckBank N.V. Les comptes annuels ont été contrôlés par la société d'audit, Ernst & Young Accountants LLP, et examinés avec celle-ci sur la base de son rapport de résultats. Le rapport d'audit favorable figure en pages 164 et 165. Nous avons approuvé les comptes annuels lors de notre réunion du 10 mars 2011 et vous les présentons aujourd'hui en vue de leur approbation lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2011.

Nous soutenons la proposition de distribution d'un dividende de 0,51 € (2009 : 0,52 €) par action, soit un montant brut de 37,9 millions d'euros (2009 : 39,3 millions d'euros) à charge du bénéfice de l'exercice clôturé, l'excédent de 6,2 millions d'euros étant versé dans les autres réserves. Un dividende intérimaire de 0,24 € par action a déjà été versé le 2 août 2010. BinckBank a affiché un bon résultat en 2010 en dépit de conditions de marché défavorables. BinckBank a par ailleurs lancé une série de nouveaux produits et services afin de continuer à servir ses clients de manière optimale. Avec ses succursales en Belgique et en France, BinckBank trace la voie à suivre en Europe. Grâce à l'excellente gestion du Conseil d'administration, aux cadres et à la contribution, aux connaissances et au dévouement de l'ensemble des collaborateurs, les objectifs principaux de 2010 ont été réalisés. Nous tenons à remercier le Conseil d'administration et les collaborateurs pour leur participation et leur dévouement.

Les membres du conseil de surveillance ont suivi en 2010 un programme de formation continue spécialement conçu par Ernst & Young en réponse à la mise en place du Code bancaire. Nous avons notamment abordé les questions relatives aux technologies de l'information et à la gouvernance d'entreprise. Les membres du Conseil d'administration de BinckBank ont également suivi une série de formations et de cours adaptés à leur mission.

Amsterdam, le 10 mars 2011

C.J.M. Scholtes (président)

Composition du Conseil d'administration et du conseil de surveillance

Les membres du Conseil d'administration de BinckBank sont nommés par l'assemblée générale sur présentation non contraignante de « La Priorité ». Au cours de l'assemblée générale de 2010, M. P. Aartsen a été reconduit au poste de membre du Conseil d'administration pour un mandat de quatre (4) ans. Le Conseil d'administration de BinckBank se compose actuellement de messieurs K.N. Beentjes, P. Aartsen, E.J.M. Kooistra et N. Bortot. Les informations personnelles les concernant figurent aux pages 38 et 39 du rapport annuel.

Au cours de l'assemblée générale de 2010, M. A.M. Van Westerloo a été reconduit au poste de membre du conseil de surveillance pour une période de quatre (4) ans. Messieurs C.J.M. Scholtes et L. Deuzeman se représenteront, lors de la prochaine assemblée générale de 2011, à l'élection au poste de membre du conseil de surveillance de BinckBank. Le conseil de surveillance se composera – en cas de reconduction de messieurs C.J.M. Scholtes et L. Deuzeman – de messieurs C.J.M. Scholtes, J.K. Brouwer, L. Deuzeman et A.M. Van Westerloo. Les informations sur les membres du conseil de surveillance visées dans la disposition relative aux bonnes pratiques III.1.3 du Code figurent aux pages 72 et 73 du rapport annuel.

Le conseil de surveillance est composé de manière à ce que les membres, tant les uns vis-à-vis des autres que vis-à-vis du Conseil d'administration ou encore de tout intérêt particulier, puissent travailler de manière indépendante dans le cadre de la description de profil du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance considère qu'il satisfait au critère d'indépendance visé dans la disposition relative aux bonnes pratiques III.2.1 du Code.

Les membres du conseil de surveillance ont assisté à presque toutes les réunions. Leur absence doit rester limitée à des cas de force majeure. La disponibilité des membres du conseil de surveillance et du Conseil d'administration à se concerter dans l'intervalle s'est avérée positive.

Réunions du conseil de surveillance en 2010

Le conseil de surveillance s'est réuni à six reprises en 2010, dans le cadre de réunions régulières combinées avec le Conseil d'administration. Les réunions se sont tenues en février, mars, avril, juillet, octobre et décembre. Le président et, le cas échéant, un membre du conseil de surveillance se sont par ailleurs concertés à de nombreuses reprises de manière informelle avec les membres du Conseil d'administration. Le conseil de surveillance s'est en outre réuni deux fois séparément en 2010. Le nombre de réunions témoigne de la forte implication du conseil de surveillance dans l'entreprise.

Un calendrier de réunions identique sera adopté en 2011 par le conseil de surveillance.

L'ordre du jour des réunions a passé en revue pratiquement tous les aspects de la gestion de l'entreprise. Celui-ci a toujours été préparé par le président du conseil de surveillance en concertation avec le président du Conseil d'administration. Ont notamment été évoqués lors des réunions, la stratégie, les intérêts de toutes les parties prenantes et en particulier des clients et des actionnaires, les risques principaux encourus par l'entreprise, les résultats de l'évaluation par le Conseil d'administration de l'organisation et du fonctionnement des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques, ainsi que les changements substantiels. D'autres points, comme les rapports financiers internes et externes annuels, semestriels et trimestriels ont également été abordés. Une attention particulière a notamment été accordée en 2010 aux thèmes suivants : la répartition des tâches au sein du conseil de surveillance et des sous-commissions, l'appétit pour les risques du Conseil d'administration, la prise de décision concernant le projet d'extension de la présence de la société en Italie, la coentreprise avec Delta Lloyd (BeFrank), les progrès en matière de TOM, l'acquisition de ThinkCapital, la rémunération des cadres dirigeants, la politique de responsabilité sociale d'entreprise, la volatilité du modèle de bénéfice, la compétitivité et l'évolution nationale et internationale des prix des services de courtage en ligne. Des thèmes récurrents, comme les rapports réguliers de progression et l'examen (en présence du comptable externe) des rapports comptables ont également figuré à l'ordre du jour des réunions du conseil de surveillance.

Les réunions se sont déroulées dans une atmosphère propice à la transparence et agréable, offrant ainsi un espace suffisant pour formuler des critiques constructives. Grâce à celle-ci, le conseil de surveillance a été parfaitement à même de remplir ses missions de contrôle et de consultation. Les participants aux réunions ont considéré que la ligne adoptée par le président du conseil de surveillance était adéquate.

Les documents relatifs aux réunions du conseil de surveillance et aux réunions organisées avec le Conseil d'administration étaient de haute qualité et disponibles à temps. Ceci a permis un échange de vues constructif au sujet de tous les développements et risques pertinents en matière de gestion de l'entreprise, de politique et de stratégie, garantissant ainsi une prise de décisions éclairée.

Le conseil de surveillance a débattu, en l'absence du Conseil d'administration, du fonctionnement du conseil de surveillance en tant que collège, de ses membres individuels et de ses commissions, de l'efficacité de la

formation permanente visée au principe 2.1.8 du Code bancaire et des éventuelles conclusions à en tirer. Conformément au Code bancaire, le fonctionnement du conseil de surveillance a été évalué de manière indépendante et professionnelle par un tiers : M. P.M.L. Frentrop. Monsieur Frentrop est connu pour son savoir-faire dans l'administration des entreprises.

L'évaluation, à l'aune de ce qui précède, s'est déroulée dans le cadre d'une séance plénière et a tenu compte du profil, de la composition et de la compétence du conseil de surveillance, ainsi que de celle de ses membres individuels. La prudence doit être bien évidemment de mise lors de ce type d'évaluation.

Le conseil de surveillance a également débattu, toujours en l'absence du Conseil d'administration, du fonctionnement du Conseil d'administration en tant que collège et de celui de ses membres individuels. À cet égard, le conseil de surveillance a pris les renseignements nécessaires afin de déterminer si les membres du Conseil d'administration continuent à satisfaire aux exigences de professionnalisme imposées par la DNB. Cette évaluation s'est également déroulée dans le cadre d'une séance plénière.

Le conseil de surveillance est parvenu à la conclusion unanime que le Conseil d'administration en tant que collège ainsi que ses membres individuels ont fait la preuve de leur compétence au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration forme une bonne équipe. Ses membres individuels se sont parfaitement acquittés de leurs tâches afin d'accorder, dans le cadre d'une responsabilité étendue et collective, une attention particulière aux missions spécifiques qui leur ont été confiées. À cet égard, l'échange d'informations spécifiques au sujet des missions en question entre les membres individuels du Conseil d'administration ainsi qu'entre le Conseil d'administration et le conseil de surveillance a atteint un haut niveau de qualité et s'est déroulé dans les délais impartis, ce qui a permis aux personnes concernées de s'acquitter correctement de leurs tâches. En échangeant leurs connaissances et expériences respectives de façon proactive et efficace, les membres du Conseil d'administration ont mis en œuvre le principe de direction collégiale.

Réunions de la commission d'audit en 2010

Le conseil de surveillance a constitué une commission d'audit en son sein. La commission d'audit se compose de messieurs J.K. Brouwer (président), C.J.M. Scholtes et L. Deuzeman. Ont assisté aux réunions, messieurs K.N. Beentjes (président du Conseil d'administration), E.J.M. Kooistra (directeur financier), le responsable de l'INTERNAL ACCOUNTANCY SERVICE (IAD) et le responsable du département « Compliance ». La commission

d'audit satisfait aux exigences d'indépendance en vigueur et se compose d'un nombre suffisant de membres possédant l'expertise financière requise. La commission d'audit s'est réunie à quatre reprises en 2010 : en février, juin, septembre et novembre.

Les prérogatives de la commission d'audit comprennent notamment le contrôle de l'existence et du fonctionnement des systèmes internes de contrôle et des mesures de gestion des risques, du suivi des recommandations formulées par le comptable externe et du fonctionnement de l'IAD.

Le contrôle de l'information financière organisée par la société est assuré par le conseil de surveillance, sur la base d'un avis ad hoc de la commission d'audit. Le président du Conseil d'administration et le directeur financier de BinckBank ont assisté à l'ensemble des réunions.

Les audits réalisés par l'IAD et le département « Compliance », ainsi que les résultats et recommandations en découlant, ont été au cœur des réunions de la commission d'audit. La commission d'audit estime que l'organisation, l'existence et le fonctionnement des mesures internes de gestion dans les domaines à risque examinés sont adéquats. Des progrès considérables ont à nouveau été réalisés, tout comme en 2009, lors de la transposition du système interne de gestion des risques dans une application « Governance-Risk-Compliance ». Les processus, risques et mesures de gestion ont été intégrés dans cette application et permettent de faciliter une évaluation transparente de l'efficacité des mesures de gestion identifiées. Une attention particulière a été accordée en 2010 aux aspects fiscaux, à la présentation par segment, à la lettre de gestion d'Ernst & Young et au plan d'audit d'Ernst & Young pour 2010.

Un audit externe de qualité de l'INTERNAL ACCOUNTANCY SERVICE a été réalisé lors du troisième trimestre de 2010. Cet audit de qualité a pris la forme d'un contrôle combiné des règlements en vigueur par l'Institut des vérificateurs internes (IIA), l'Institut royal néerlandais des experts-comptables (NIVRA) et l'Ordre néerlandais des vérificateurs-experts TED (NOREA). Ils sont parvenus à la conclusion que le système interne de mesures de gestion de la qualité satisfait aux normes généralement admises aux Pays-Bas et les activités d'audit interne ont été effectuées conformément aux normes internationales en matière d'audit interne professionnel.

La commission d'audit a effectué une mission préparatoire afin de faciliter le contrôle exercé par l'ensemble du conseil de surveillance.

Réunions de la commission des risques et du développement des produits en 2010

Fin 2009, le conseil de surveillance a créé, outre la commission d'audit, une commission des risques et du développement des produits (CRDP), ainsi que le stipule le Code bancaire. Cette commission se compose de messieurs L. Deuzeman, J.K. Brouwer et A.M. Van Westerloo. Elle est présidée par le commissaire désigné à cet effet, monsieur L. Deuzeman. Trois membres du Conseil d'administration, messieurs K.N. Beentjes, E.J.M. Kooistra et N. Bortot, siègent au sein de la commission des risques, de même que les responsables des départements concernés. Cette commission des risques et du développement des produits a notamment pour mission d'émettre des avis à l'attention du conseil de surveillance sur le contenu du profil de risque et l'appétit pour le risque de la société.

Ceci permet de garantir que les risques encourus sont analysés et des solutions leur sont apportées. Le processus d'approbation des produits initié conformément au Code bancaire prévoit un contrôle de la part de la commission des risques et du développement des produits. Cette commission s'est réunie à quatre reprises en 2010 : en mars, juin, septembre et novembre. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre du processus d'approbation des produits, à la fonction de trésorerie et à la politique de placement, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et au plan d'urgence liquidités (ILAAP), aux risques chez Alex Asset Management, aux résultats des tests de résistance européens, à l'introduction de nouveaux produits tels que le SRD et le supermarché de Fonds communs, et aux programmes en matière de migration (2011) des clients vers la plateforme informatique européenne.

Rémunération du Conseil d'administration

La Politique de rémunération 2010 a été arrêtée lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

La Politique de rémunération 2010 tient compte des développements sociaux pertinents en la matière. Elle a été alignée autant que possible sur les diverses recommandations du Code, du Code bancaire et des Principes pour une politique de rémunération maîtrisée.

Les grandes lignes du rapport sur les rémunérations

Généralités

En vertu de la disposition relative aux bonnes pratiques II.2.12 du Code, le rapport sur les rémunérations doit stipuler les modalités qui ont présidé à la mise en œuvre de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé et faire état d'une description de la politique de

rémunération envisagée par le conseil de surveillance pour les exercices suivants.

Le rapport sur les rémunérations relatif à l'année civile 2010 (« Rapport sur les rémunérations 2010 ») peut être consulté sur le site www.binck.com.

Politique de rémunération 2010

Introduction

La Politique de rémunération 2010 a été arrêtée lors de l'assemblée générale de 2010. Cette Politique de rémunération 2010 définit le cadre dans lequel le conseil de surveillance a arrêté la rémunération des membres du Conseil d'administration de V. BinckBank N.V. au cours de l'année civile 2010.

Éléments de la rémunération

La Politique de rémunération 2010 comporte les éléments suivants :

- a) Salaire annuel brut fixe
- b) Rémunération variable à court terme
- c) Rémunération variable à long terme
- d) Régime de pension et assurance complémentaire accidents du travail
- e) Remboursement des frais de téléphonie et de route

Vous trouverez ci-dessous une description du contenu de la Politique de rémunération 2010 par élément ainsi que de la mise en œuvre de ceux-ci par le conseil de surveillance au cours de l'année civile 2010.

a) Salaire annuel brut fixe

Le salaire annuel brut fixe est arrêté par le conseil de surveillance dans le cadre défini par la Politique de rémunération 2010. Une distinction est faite entre les missions et responsabilités du président et celles des autres membres du Conseil d'administration.

Le salaire annuel brut de base est identique à celui de 2009. Conformément aux dispositions de la Politique de rémunération 2010, il a été arrêté par le conseil de surveillance à :

K.N. Beentjes	375 000 €
P. Aartsen	300 000 €
E.J.M. Kooistra	300 000 €
N. Bortot	300 000 €

b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme est une rémunération brute au comptant qui, outre le salaire annuel brut fixe, peut être accordée (proportionnellement) à un membre du Conseil d'administration pour une année civile. Elle représente au maximum 1/3 du salaire annuel brut fixe. L'octroi d'une rémunération variable à court terme dépend de la mesure dans laquelle

le bénéfice annuel net corrigé inscrit au budget a été réalisé. Pour y avoir droit, 80 % au moins du bénéfice annuel net corrigé inscrit au budget doivent avoir été réalisés.

L'objectif quantitatif de 2010, à savoir un bénéfice annuel net corrigé de 79,2 millions d'euros, n'a pas été totalement atteint. Le bénéfice annuel net corrigé s'est élevé à 75,2 millions d'euros. Ce montant représente un total de 95 % de l'objectif à atteindre et dépasse par conséquent le seuil minimum de 80 % du bénéfice annuel net corrigé inscrit au budget. Le conseil de surveillance a accordé une rémunération variable à court terme égale à 88 % du maximum prévu.

c) Rémunération variable à long terme

Une rémunération variable à long terme est une rémunération brute variable dans le cadre de laquelle le Conseil d'administration est tenu d'acquérir des actions ordinaires de BinckBank et qui, outre le salaire annuel brut fixe et une éventuelle rémunération variable à court terme, peut être accordée (proportionnellement) à un membre du Conseil d'administration pour une année civile. Elle est plafonnée à 2/3 du salaire annuel brut fixe. La rémunération variable à long terme dépend dans les mêmes proportions de la mesure dans laquelle les objectifs annuels qualitatifs et quantitatifs à long terme définis par le conseil de surveillance ont été atteints (d'après l'évaluation discrétionnaire du conseil de surveillance). En cas d'attribution d'une rémunération variable à long terme, le membre du Conseil d'administration est tenu à un système de « lock-up » de cinq (5) années civiles.

La rémunération variable à long terme dépend pour moitié des objectifs qualitatifs fixés à long terme. Ces objectifs concernent des projets concrets permettant à l'entreprise de poursuivre un développement optimal. Il s'agit plus concrètement de l'introduction du supermarché de Fonds communs aux Pays-Bas et en Belgique, l'introduction du SRD en France, la préparation de l'automatisation de l'extension à de nouveaux pays et le choix d'un quatrième pays. Le centre de profit Professionnels a conclu de nouveaux contrats et TOM B.V. est opérationnel en tant que MTF. Les autres objectifs qualitatifs concernent la gestion interne et portent sur la disponibilité des systèmes, la migrabilité, la définition de la future architecture IT et l'amélioration ainsi que l'introduction de nouveaux systèmes de gestion en matière de risques et de rapportage. Le conseil de surveillance estime que ces objectifs qualitatifs ont été atteints à hauteur de 83 %. Il a par conséquent accordé une rémunération variable à long terme égale à 83 % du maximum prévu.

L'autre moitié de la rémunération variable à long terme dépend d'objectifs quantitatifs fixés à long terme. Il s'agit d'objectifs liés à l'évolution à long terme du bénéfice par action (BPA), au taux de satisfaction de la clientèle et à la progression du nombre de comptes titres. Le conseil de surveillance considère que ces objectifs quantitatifs ont été atteints à hauteur de 65 %. Il a par conséquent accordé une rémunération variable à long terme égale à 65 % du maximum prévu.

Ceci équivaut à une rémunération variable à long terme totale de 74 %.

d) Régime de pension et assurance complémentaire accidents du travail

Les membres du Conseil d'administration participent à un régime de pension dans le cadre duquel 20 % du salaire annuel brut sont versés chaque année sous la forme d'une prime de pension destinée à financer un second pilier de pension. BinckBank prend à sa charge 50 % de la prime de l'assurance complémentaire accidents du travail, laquelle donne droit à un maximum de 70 % du dernier salaire. La prime s'élève à 2,3630 % du montant assuré par an. Les membres du Conseil d'administration ont participé à ce régime en 2010.

e) Remboursement des frais de téléphonie et de route

Les membres du Conseil d'administration bénéficient du système de remboursement des frais de téléphonie et de route mis en place par BinckBank. Les membres du Conseil d'administration en ont bénéficié en 2010.

Prêts consentis aux membres du Conseil d'administration

Un seul membre du Conseil d'administration a eu recours au prêt CDO à la date du 31 décembre 2010. N. Bortot bénéficie d'un prêt CDO de 339 000 EUR. Deux membres du Conseil d'administration bénéficiaient d'un prêt CDO fin 2009.

P. Aartsen bénéficiait d'un prêt CDO de 20 689 € et N. Bortot, d'un prêt CDO de 124 825 €.

Aperçu de la rémunération des membres du Conseil d'administration en 2010 et 2009

Rémunération du Conseil d'administration en 2010	Rémunération de base fixe	Cotisation pension 20 %	Sécurité sociale	Rémunération prestations à court terme 2010 (numéraire)	Rémunération prestations à long terme 2010 (actions)*	Total rémunération prestations 2010	Total rémunération (fixe + prestations)	Variable en % de la rémunération fixe	Actions BinckBank détenues fin	Dont actions en période
K.N. Beentjes	€ 375 000	€ 75 000	€ 7 387	€ 110 398	€ 184 563	€ 294 961	€ 752 348	79%	19 872	9 872
P. Aartsen	€ 300 000	€ 60 000	€ 7 387	€ 88 318	€ 147 650	€ 235 968	€ 603 355	79%	37 322	7 897
E.J.M. Kooistra	€ 300 000	€ 60 000	€ 7 387	€ 88 318	€ 147 650	€ 235 968	€ 603 355	79%	20 876	7 897
N. Bortot	€ 300 000	€ 60 000	€ 7 387	€ 88 318	€ 147 650	€ 235 968	€ 603 355	79%	51 984	7 897
Total	€ 1 275 000	€ 255 000	€ 29 548	€ 375 352	€ 627 513	€ 1 002 865	€ 2 562 413		130 054	33 563

* Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'acquérir, sur la valeur nette, des actions BinckBank N.V au cours du 27 avril 2011 avec un « lock-up » de 5 ans

Rémunération du Conseil d'administration en 2009	Rémunération de base fixe	Cotisation pension 20 %	Sécurité sociale	Rémunération prestations 2009 (comptant)	Provision rachat politique de rémunération 2009	Plafond Code des banques	Provision rachat politique de rémunération 2009***	Total rémunération prestations exercice 2009	Total rémunération (fixe + prestations)	Variable en % de la rémunération fixe	Actions BinckBank détenues fin 2009
T.C.V. Schaap*	€ 141 667	€ 28 333	€ 2 284	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 172 284	0%	na
K.N. Beentjes**	€ 250 000	€ 50 000	€ 4 568	€ 84 375	€ 280 424	-€ 114 799	€ 165 625	€ 250 000	€ 554 568	100%	10 000
P. Aartsen	€ 300 000	€ 60 000	€ 6 852	€ 101 250	€ 336 509	-€ 137 759	€ 198 750	€ 300 000	€ 666 852	100%	22 214
E.J.M. Kooistra	€ 300 000	€ 60 000	€ 6 852	€ 101 250	€ 336 509	-€ 137 759	€ 198 750	€ 300 000	€ 666 852	100%	5 768
N. Bortot	€ 300 000	€ 60 000	€ 6 852	€ 101 250	€ 336 509	-€ 137 759	€ 198 750	€ 300 000	€ 666 852	100%	39 280
Total	€ 1 291 667	€ 258 333	€ 27 408	€ 388 125	€ 1 289 952	-€ 528 077	€ 761 875	€ 1 150 000	€ 2 727 408		77 262

* a démissionné le 28 avril 2009, à la suite de quoi M. Schaap est resté quelque temps conseiller de la société moyennant une indemnité de 65 000 EUR

** nommé membre du Conseil d'administration le 28 avril 2009, rémunération fixe arrondie en mois complets

*** Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'acquérir, sur la valeur nette, des actions BinckBank N.V au cours du 27 avril 2010 avec un « lock-up » de 4 ans

Rémunération des membres du conseil de surveillance et des commissions pour l'exercice 2010

Il a été décidé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2010 d'accorder les indemnités suivantes aux membres du conseil de surveillance à partir du 1^{er} janvier 2010 :

Conseil de surveillance

Indemnité annuelle :

- président du conseil de surveillance : 40 000 € bruts
- membre du conseil de surveillance : 26 000 € bruts

Commissions

Indemnités annuelles au titre des commissions :

- président de la commission d'audit : 8 000 € bruts
- membre de la commission d'audit : 6 000 € bruts
- président de la commission des risques et du développement des produits : 8 000 € bruts
- membre de la commission des risques et du développement des produits : 6 000 € bruts

Les indemnités ont été accordées aux membres du conseil de surveillance conformément à ce qui précède. Les tableaux suivants livrent un aperçu de la rémunération des membres du conseil de surveillance (CS), de la commission d'audit (CA) et de la commission des risques et du développement des produits (CRDP). Est également indiquée la durée restante du mandat de chacun des membres du conseil de surveillance.

Aperçu de la rémunération des membres du conseil de surveillance en 2010 et 2009

Rémunération du Conseil des commissaires en 2010	Rémunération fixe membre CS	Rémunération fixe membre	Rémunération fixe membre	Total	Actions BinckBank
C.J.M. Scholtes	€ 40 000	€ 6 000		€ 46 000	-
J.K. Brouwer	€ 26 000	€ 8 000	€ 6 000	€ 40 000	-
A.M. van Westerloo	€ 26 000	-	€ 6 000	€ 32 000	-
L. Deuzeman	€ 26 000	€ 6 000	€ 8 000	€ 40 000	-
Total	€ 118 000	€ 20 000	€ 20 000	€ 158 000	0

Rémunération du Conseil des commissaires en 2009	Rémunération fixe membre CS	Rémunération fixe membre		Total	Actions BinckBank détenues
C.J.M. Scholtes	€ 40 000	€ 4 000	-	€ 44 000	-
J.K. Brouwer	€ 26 000	€ 6 000	-	€ 32 000	-
A.M. van Westerloo	€ 26 000	-	-	€ 26 000	-
L. Deuzeman	€ 26 000	€ 4 000	-	€ 30 000	-
Total	€ 118 000	€ 14 000	-	€ 132 000	0

Aperçu de la durée du contrat des membres du conseil de surveillance

Aperçu de la durée du contrat de surveillance	Date de nomination	Date de fin
C.J.M. Scholtes	19-4-2007	A.g.a. 2011
J.K. Brouwer	28-4-2009	A.g.a. 2013
A.M. van Westerloo	26-4-2010	A.g.a. 2014
L. Deuzeman	19-11-2007	A.g.a. 2011

Concertation avec le comité d'entreprise (CE)

Le 7 mai 2010, M. C.J.M. Scholtes a assisté, au nom du conseil de surveillance, à une réunion de concertation avec le CE. Le conseil de surveillance tient à entretenir de bonnes relations avec le CE et qualifie ses échanges avec le CE de constructifs et d'utiles.

Comptes annuels et dividende

Le conseil de surveillance a examiné les comptes annuels de 2010 avec le Conseil d'administration et Ernst & Young, la société d'audit, lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 mars 2011, et les a approuvés. Ernst & Young a remis un rapport d'audit favorable. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 26 avril 2011. Le dividende proposé pour 2010 s'élève à 0,51 € par action ordinaire.

Compte tenu du dividende intérimaire de 0,24 € versé précédemment, le dividende final proposé s'élève à 0,27 € par action ordinaire, après déduction du précompte de 15 % sur les dividendes. Il sera mis en paiement le lundi 4 mai 2011.

Conseil de surveillance

Amsterdam, le 10 mars 2011

C.J.M. Scholtes (président)

J.K. Brouwer

L. Deuzeman

A.M. Van Westerloo



De gauche à droite : M. Leo Deuzeman, M. Hans Brouwer, M. Kees Scholtes et M. Fons van Westerloo



CV des membres du conseil de surveillance

Kees J.M. Scholtes, président (1945 – nationalité néerlandaise)

M. Scholtes est membre du Conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004. Il a été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de quatre ans lors de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2007. Le conseil de surveillance a nommé M. Scholtes à sa présidence. Le renouvellement du mandat pour une durée de quatre ans de M. Scholtes sera proposé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2011.

Monsieur Scholtes est un ancien membre du Conseil d'administration de Postbank S.A., NMB Postbank S.A. et ING Bank S.A., un ancien membre du comité exécutif d'ING Asset Management B.V. et un ancien membre du conseil de surveillance auprès de divers fonds de placements de Postbank S.A., NMB Postbank S.A. et ING Bank S.A. M. Scholtes a précédemment occupé le poste de membre du conseil de surveillance chez Parcom S.A., Barings Private Equity Holding, Euroclear Pays-Bas (anciens propriétaires Niec et Necigef) et RBC Dexia Securities Services S.A. (précédemment CDC Labouchere Securities Services S.A.). Il a été membre du Conseil d'administration de l'Amsterdam Stock and Options Exchange (désormais NYSE Euronext). M. Scholtes a également assuré le rôle de directeur de projet lors de la création du Dutch Securities Institute et de la Financial Services Foundation.

M. Scholtes est également président à l'heure actuelle du conseil de surveillance d'IBUS Company S.A., membre du Conseil d'administration de la société de financement Colonade B.V. et de la commission d'investissement de la Kunst en Cultuur Pensioen en Levensverzekering Maatsschappij S.A. Il est par ailleurs membre de la commission d'enquête de la chambre des entreprises qui se penche sur la politique et le fonctionnement de Fortis et de VDM.

Nombre d'actions BinckBank fin 2010 : 0

Hans K. Brouwer (1944 – nationalité néerlandaise)

M. Brouwer est membre du conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004. Il a été reconduit pour une période de quatre ans lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2009.

Après avoir effectué une carrière militaire en tant qu'officier de cavalerie, M. Brouwer a rejoint ABN Bank en 1981. Il y a notamment été en charge de la refonte du processus de recrutement et de la formation des cadres supérieurs, de la refonte du processus d'octroi des crédits et du développement des agences à l'étranger dans diverses régions telles que l'Europe, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient. En 1988, M. Brouwer a rejoint la direction de l'Amsterdam Stock Exchange Association (VvdE). Cette fonction l'a amené à prendre les commandes de la réglementation, de la surveillance du commerce et – dans le cadre d'un projet spécial – de la restructuration de l'ensemble de l'organisation de l'Amsterdam Stock Exchange Association. Après avoir mené à bien cette restructuration, M. Brouwer a été nommé au poste de directeur général de l'Amsterdam Stock Exchange Association en 1991. À la suite de la fusion réussie entre l'Amsterdam Stock Exchange et l'EOE Options Exchange, aboutissant à la création de l'Amsterdam Exchanges (AEX) – le 1er janvier 1997, il a été nommé directeur de l'Amsterdam Exchanges S.A. et directeur général de l'AEX-Effectenbeurs S.A.

Peu de temps avant la fusion avec les bourses de Paris et de Bruxelles (2002) – Euronext –, M. Brouwer a quitté son poste au sein d'Euronext et exerce depuis lors la fonction de membre du conseil de surveillance chez Van Meijel, Nobel, BinckBank et Vital Innovators. Il fait également partie du conseil de surveillance de Vita Valley. À la demande de la Banque mondiale notamment, M. Brouwer a accompagné l'installation et le développement de bourses de valeurs dans divers pays avec l'aide d'une équipe de spécialistes de la bourse. Ce type de projet a également été mis en œuvre à Bakou (Azerbaïdjan). M. Brouwer est aussi président de la fondation AMINDHO, relations culturelles et économiques Pays-Bas – Indonésie, et président de la fondation « Jazz orchestra of the Concertgebouw ».

Nombre d'actions BinckBank fin 2010: 0

Leo Deuzeman
(1952 – nationalité néerlandaise)

Monsieur Deuzeman a été nommé membre du conseil de surveillance de BinckBank pour une période de quatre ans au cours d'une assemblée extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 novembre 2007. Le renouvellement du mandat de Monsieur Deuzeman pour une durée de quatre ans sera soumis lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2011.

Économiste d'entreprise de formation, Monsieur Deuzeman a travaillé de 1979 à 1986 au sein de Deloitte en qualité d'expert-comptable. De 1976 à 1979, il a travaillé comme collaborateur scientifique au sein de la faculté d'Économie – unité de Financement – de la Riajsk Université Groningen. De 1990 à 1998 et d'avril 2003 à avril 2007, il a occupé le poste de directeur financier de la banque Kempten & Co S.A. et de 1986 à 1990, celui de directeur administratif et financier. De 1998 à 2003, Monsieur Deuzeman a été directeur général de Greenfield Capital Partner S.A. Il a par ailleurs été membre du Conseil d'administration de Publifisque B.V., Managementmij Tolsteeg B.V., Kempen Management B.V., Asmey B.V., Arceba B.V., Kempen Finance B.V., Global Property Research B.V., Kempen deelnemingen B.V., Greenpart B.V., Greenfield Management Services B.V. et Nethave Management S.A. Il a également été membre du conseil de surveillance de Trustus Capital Management B.V., Engage B.V., Cegeka S.A. et Kempen Custody Services S.A.

Monsieur Deuzeman exerce aussi pour le moment la fonction de membre du conseil de surveillance de Blue Sky Group et Intereffekt Investment Funds. Il est par ailleurs membre du conseil de surveillance de la société d'investissement Monolith à Amsterdam et président de la fondation Administratiekantoor Monolith Fund à Amsterdam. M. Deuzeman est en outre président du conseil de surveillance des fonds de placements Capital Guards à Rotterdam.

Nombre d'actions BinckBank fin 2010: 0

Fons M. Van Westerloo
(1946 – nationalité néerlandaise)

Monsieur Van Westerloo est membre du conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004. Il a été reconduit pour une période de quatre ans lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2010.

Monsieur Van Westerloo a été membre du comité de gestion opérationnelle de RTL Group S.A., PDG de RTL Pays-Bas B.V., PDG de SBS Broadcasting B.V., directeur de RTL 5 et directeur-adjoint d'AVRO.

Monsieur Van Westerloo exerce actuellement la fonction de membre du conseil de surveillance de InShared B.V. (filiale d'Eureko/Achmea) et, sur proposition, du NOC/NSF. Il est par ailleurs membre du conseil de surveillance du Wereldomroep Radio Netherlands Worldwide et membre du comité consultatif de DDB Amsterdam B.V., Entertainment Studies Hogeschool INHOLLAND, 3Stone bedrijfs makelaars et Xsaga Events ITV media. Il occupe le poste de président de la Press Council Foundation, de la fondation National Home Shopping Awards et est membre de la fondation Wheel of Energy. Il est ambassadeur du Royal Opéra des Pays-Bas. Monsieur Van Westerloo est par ailleurs membre du Conseil d'administration du Royal Concertgebouw Orchestra.

Nombre d'actions BinckBank fin 2010 : 0